



**HAL**  
open science

# La filiation intellectuelle entre Théodore Hersart de La Villemarqué et Émile Ernault. De la littérature gothique à la philologie d'urgence

Nelly Blanchard

## ► To cite this version:

Nelly Blanchard. La filiation intellectuelle entre Théodore Hersart de La Villemarqué et Émile Ernault. De la littérature gothique à la philologie d'urgence. 2019. hal-02123805

**HAL Id: hal-02123805**

**<https://hal.univ-brest.fr/hal-02123805>**

Preprint submitted on 9 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La filiation intellectuelle entre Théodore Hersart de La Villemarqué et Émile Ernault. De la littérature gothique à la philologie d'urgence<sup>1</sup>

par Nelly Blanchard, Professeure de Breton (UBO-CRBC)

*Cet article s'appuie sur la correspondance entre Émile Ernault (1852-1938) et Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895) qui s'échelonne de 1873 à 1895. Elle comprend 63 lettres d'Ernault à La Villemarqué et un projet de réponse de La Villemarqué à Ernault, dont les transcriptions se trouvent en annexe de cet article<sup>2</sup>. Nous n'avons pour le moment pas connaissance de l'existence et de la localisation des lettres de La Villemarqué à Ernault et ne pouvons donc pas proposer ici de correspondance croisée.*

*Les documents manuscrits utilisés se trouvent dans le fonds d'archives La Villemarqué (Archives Départementales du Finistère, 263J) et sont visualisables sur la collection « Fonds La Villemarqué » de la Bibliothèque Numérique du Centre de Recherche Bretonne et Celtique : [bibnumcrbc.huma-num.fr](http://bibnumcrbc.huma-num.fr)*

Depuis l'élargissement des études sur les œuvres de Théodore Hersart de La Villemarqué (1815-1895)<sup>3</sup>, basé sur un décentrement d'un regard jusqu'alors focalisé sur le seul *Barzaz-Breiz* (1839), on peut qualifier cet homme d'inventeur de la littérature gothique du breton<sup>4</sup> et donc le classer parmi les pères fondateurs des études médiévales. Afin de contribuer à la compréhension du legs de cet érudit du XIX<sup>e</sup> siècle aux études médiévales actuelles, il paraît intéressant de se pencher sur les filiations entre érudits. Une étude de la nature de la transmission des connaissances, des principes et des méthodes du maître La Villemarqué à son élève Émile Ernault (1852-1938) peut ainsi éclairer les orientations, les préférences, les représentations du Moyen Âge et de ses sources qui se sont jouées entre ces deux générations. Quelle est ainsi la postérité de La Villemarqué chez Ernault ?

## Aspects sociaux d'une collaboration intellectuelle

C'est par l'expression d'une admiration mutuelle que La Villemarqué et Ernault ouvrent un échange épistolaire en avril 1873, contact rendu possible par l'intermédiaire de

---

<sup>1</sup> Cet article a été rédigé dans le cadre du colloque international « Enjeux épistémologiques des recherches sur les Breagnes médiévales » qui s'est tenu les 12-14 décembre 2017 à Brest. Il fera très prochainement l'objet d'une publication dans les actes du colloque. Je remercie vivement les directrices de la publication, Magali Coumert et Hélène Bouget, d'avoir accepté qu'il soit également diffusé sur HAL, accompagné de la transcription de la correspondance Ernault-La Villemarqué, dans le cadre de la valorisation du fonds La Villemarqué par le Centre de Recherche Bretonne et Celtique.

<sup>2</sup> Je remercie vivement Fañch Postic qui a transcrit un certain nombre de ces lettres.

<sup>3</sup> Nelly BLANCHARD et Fañch POSTIC (dir.), *Au-delà du Barzaz-Breiz, Théodore Hersart de La Villemarqué*, actes du colloque des 12-13 novembre 2015 à Mellac, Brest, CRBC, 2016.

<sup>4</sup> Yves LE BERRE, « Le Moyen-Âge sans âge de Théodore », dans Nelly BLANCHARD et Fañch POSTIC (dir.), *Au-delà du Barzaz-Breiz*, op. cit., p. 142.

Charles de Gaulle<sup>5</sup> et se poursuivant jusqu'en 1895, année du décès de La Villemarqué. Durant ces vingt-deux années d'échanges, matérialisées entre autres dans 63 lettres écrites par Ernault à La Villemarqué<sup>6</sup>, il est possible d'entrevoir la manière dont s'est construite la trajectoire d'Ernault au sein d'une relation de collaboration, voire de filiation avec La Villemarqué, mais également au sein d'un réseau intellectuel plus vaste.

La relation de reconnaissance – certes indispensable pour une entrée en matière et permettant par la suite des points de critique intellectuelle – ne cesse pas entre les deux hommes. C'est que l'appui de La Villemarqué à Ernault prend plusieurs formes. D'une part, celle de l'insertion institutionnelle. D'abord maître d'étude et professeur dans un collège de Landerneau, puis professeur d'anglais et d'allemand au collège Saint-Charles de Saint-Brieuc à partir de 1877, Ernault se marie<sup>7</sup> et a une première fille, mais il estime, bien qu'étant très attaché à un enseignement chrétien<sup>8</sup>, que son salaire est trop faible pour subvenir aux besoins de sa famille. C'est à partir de ces remarques domestiques et économiques confiées à La Villemarqué, sur fond d'hésitation à se lancer dans la recherche<sup>9</sup> et de peur de Paris<sup>10</sup>, que des démarches sont entreprises pour tirer Ernault vers des études doctorales financées par une bourse à l'École des Hautes Études à Paris. Le nouvel élève est alors pris en main par deux professeurs de l'EPHE, également fondateurs de la Société de linguistique de Paris, Henri Gaidoz (1842-1932) et Michel Bréal (1832-1915)<sup>11</sup>, que La Villemarqué connaît également très certainement via l'Académie des inscriptions et belles-lettres : tous deux s'assurent de

---

<sup>5</sup> Charles de Gaulle (1837-1880) est l'oncle de Général de Gaulle. Sur la mention de son intermédiaire, voir Fonds La Villemarqué (désormais indiqué LV+cote : copie numérique CRBC, fonds physique aux Archives Départementales du Finistère), LV36.015 : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 06.04.1873.

<sup>6</sup> Nous ne connaissons pas pour le moment la localisation d'un fonds Émile Ernault qui permettrait de prendre connaissance des lettres écrites par Le Villemarqué à Ernault.

<sup>7</sup> Avec Anne-Marie Héry, sœur d'Eugène Héry, alias Barz Coatmin, le 25 mars 1879.

<sup>8</sup> [LV34.048](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 21.07.1880.

<sup>9</sup> Vers 1879 ([LV04.079](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 22.10.1879) et 1880, il dit vouloir « donner sa démission de savant surnuméraire » ([LV34.048](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 21.07.1880).

<sup>10</sup> [LV34.048](#) : Lettres d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 21.07.1880, [LV41.014](#) : 21.10.1880, LV34.049 : 30.05.1881 : « mais je suis retenu ici par ma famille et par la crainte de l'inconnu. J'ai peur aussi d'en sortir moins breton, si j'en sors. » ; [LV34.024](#) : 11.07.1881 : « le gouffre de Paris » ; [LV34.040](#) : 29.07.1881 : « La fournaise de Paris » ; [LV34.062](#) : 03.01.1882 : « le tourbillon de Paris » et « l'atmosphère malsaine où végète, fier de son sort, le peuple qui boit l'eau sale de la Seine ».

<sup>11</sup> [LV34.024](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 11.07.1881. Ernault n'ose plus refuser et Gaidoz le presse : « une sollicitation, une invitation pressante, exprimée dans ces simples mots "vous serez mon principal et *peut-être unique* auditeur" ! Je suis fort tenté de considérer ces circonstances comme un coup de la Providence, une pression étrangère qui doit m'arracher à St Charles. Il me semble très probable que si je ne profite pas de l'occasion, elle ne se représentera plus, et qu'il me faudra renoncer à toute ambition dans la carrière philologique ».

l'obtention d'une bourse et de divers tâches rémunérées pour Ernault<sup>12</sup>. C'est à nouveau une aide institutionnelle que lui apporteront plus tard tous ces hommes lors de la nomination d'Ernault comme professeur dans une faculté, dans un contexte de concurrence avec Joseph Loth (1847-1934)<sup>13</sup> qui aura la priorité pour un poste de celtique à la faculté de Rennes en 1883, alors qu'Ernault se verra proposer un poste de langues et littératures anciennes à Montpellier ou Poitiers, ville de sa nomination en 1884, alors même qu'il n'est pas encore docteur. Les enjeux d'institutionnalisation de courants intellectuels, au-delà de la simple aide personnelle, sont donc importants. Il s'agit de former, de diffuser et de stabiliser la transmission de savoirs et de choix épistémologiques.

C'est également au travers du travail, et précisément d'une collaboration intellectuelle, que se construit cette filiation. Ernault perçoit d'abord La Villemarqué au travers du *Barzaz-Breiz*, et ceci dès le début de leur relation où il évoque son projet de traduction des chants de cet ouvrage qu'il réalise d'ailleurs en 1882<sup>14</sup> et jusque après la mort de La Villemarqué puisqu'il en traduira encore d'autres dans les années 1920. Mais il perçoit aussi La Villemarqué comme l'initiateur de la recherche sur les textes du moyen breton, notamment grâce à la publication en 1865 de la *Passion*<sup>15</sup> et en 1879 des trois poèmes bretons<sup>16</sup> : « c'est presque uniquement à vous que l'on doit la connaissance de cette curieuse langue, le breton moyen<sup>17</sup> », lui écrit-il. Il cherche donc auprès de lui conseils et méthodes dans l'établissement, la traduction et l'exploitation scientifique de ces textes. Mais il considère surtout La Villemarqué comme possesseur d'un certain nombre de textes ou copies de textes anciens. La Villemarqué est donc une personne-ressource et une personne-source. Il possède en effet une copie du manuscrit de la *Vie de Sainte Barbe* provenant de la famille de Saint-Prix, une copie du *Mirouer de la Mort* provenant de la bibliothèque de la famille de Kerdanet<sup>18</sup>, une copie de la *Vie de Sainte Catherine*, la publication par l'abbé Sionnet de la *Vie de Sainte Nonne*, une copie d'un manuscrit plus récent d'extraits de la *Vie de Saint*

---

<sup>12</sup> Proposition (aboutit-elle ?) d'être secrétaire de la *Revue de l'Enseignement supérieur* pour 8 à 10h/semaine ([LV34.040](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 29.07.1881) ; dispense de quelques cours en 1881 ; secrétaire de D'Arbois de Jubainville et Charles Robert ([LV34.061](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 16.04.1882), etc.

<sup>13</sup> [LV34.049](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 30.05.1881 : « il m'est évident que M. Loth, qui n'a pas de dictionnaire breton en tête, arrivera longtemps avant moi à Rennes. Il a acquis ce que M. Gaidoz voudrait me faire acquérir aussi : "la critique". »

<sup>14</sup> Émile ERNAULT, « Poèmes bretons traduits du *Barzaz-Breiz* en vers français », *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, Guyon, 1882 et 1883.

<sup>15</sup> Théodore Hersart DE LA VILLEMARQUÉ, *Le grand mystère de Jésus. Passion et résurrection. Drame breton du Moyen Âge avec étude sur le théâtre dans les nations celtiques*, Paris, Didier, 1865.

<sup>16</sup> Théodore Hersart DE LA VILLEMARQUÉ, *Poèmes bretons du Moyen Âge*, Paris, Didier, 1879.

<sup>17</sup> [LV11.100](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 16.04.1884.

<sup>18</sup> Voir la note manuscrite LV41.61 du fonds d'archives La Villemarqué.

*Gwenolé*, le *Doctrinal*, un *Nomenclator*, des *Nouvelou* etc. Ces documents circulent donc sur demande d'Ernault qui sollicite son maître pour des prêts afin de nourrir ses projets scientifiques. Certains de ces documents ont d'ailleurs fait l'objet de relance de restitution de la part de La Villemarqué<sup>19</sup> et même de son fils, Pierre de La Villemarqué, jusque assez tardivement dans les années 1920<sup>20</sup>.

C'est surtout à partir du projet d'édition de la *Vie de Sainte Barbe* que leur collaboration s'intensifie. Plus de la moitié de leur correspondance se déploie entre 1881 et 1884 : il s'agit d'une intense période de travail en vue de la préparation de l'édition de l'ouvrage qui paraît en 1885<sup>21</sup>. D'une part, il s'agit par cette publication de contrer les sarcasmes de Zimmer en sortant la *Vie de Sainte Barbe* avant sa réédition de la *Grammatica Celtica* de Zeuss<sup>22</sup> et ainsi lui prouver que les études celtiques existent bien en France<sup>23</sup>. D'autre part, l'enjeu de la publication de ce texte semble important pour légitimer Ernault sur le terrain des textes en moyen breton, alors qu'il prépare des thèses en français et latin, dans cette période de concurrence avec Joseph Loth qui le devance chronologiquement et thématiquement dans la réalisation d'une thèse de celtique sur l'émigration bretonne en Armorique du V<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. Ernault évoque même son envie de faire de cette publication sa thèse à l'EHPE et en demande l'autorisation à La Villemarqué<sup>25</sup>. Il s'agit de faire entrer Ernault au cœur de la « mêlée héroïque<sup>26</sup> », comme il qualifie quelques années plus tôt ce groupe des « celtistes » spécialistes de la période médiévale. C'est également à partir de la publication de la *Vie de Sainte Barbe* qu'Ernault commence – pour ne plus jamais

---

<sup>19</sup> Par exemple, [LV41.005](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 27.02.1891.

<sup>20</sup> LV28.170 : Notes de Pierre Hersart de La Villemarqué en marge des *Études vannetaises. Bibliographie* d'Ernault (Vannes, Lafolye, 1894) : « Note. Chez Mr Ernault se trouvent 1) Édition de Ste none par le Gonidec et l'abbé Sionnet. 2) Celtique hexapla / traduction du Cantique des cantiques par le prince Lucien Bonaparte (Londres) / (en marge) rendu le 11 avril 1923. 3) Doctrinal ar christenien / livre rare mauvais état incomplet pas relié m Ernault en a publié une partie. »

<sup>21</sup> Émile ERNAULT, *Monuments de la langue bretonne : le mystère de Sainte Barbe. Texte de 1557 publié avec traduction française, introduction et dictionnaire étymologique du breton moyen*, Nantes, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, 1885-87.

<sup>22</sup> [LV34.061](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 16.04.1882 et 08.01.1883.

<sup>23</sup> [LV34.061](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 16.04.1882.

<sup>24</sup> [LV11.093](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 05.06.1883 : « Il (Gaidoz) croit que M. Loth a plus de droits que moi à cette chaire de Rennes, ayant commencé avant moi à faire du celtique (officiellement du moins) et étant agrégé de l'Université et bientôt docteur. (...) Je crois aussi que M. d'Arbois de Jubainville regarde M. Loth comme devant arriver à Rennes avant moi. » ; 13.05.1886 : « Je ne sais vraiment plus si je dois souhaiter encore d'aller à la Faculté de Rennes ; en tout cas, je ne crois point possible de m'y faire une situation tenable si je m'y trouvais en même temps que M. Loth. Quand même il n'y aurait pas entre nous de graves dissentiments sur des sujets scientifiques, et autres, nous ne serions pas hommes l'un et l'autre, si l'on ne pouvait pas nous appliquer le proverbe allemand : "Deux ménétriers ne s'accordent pas dans la même guinguette". M. d'Arbois voudrait me faire envoyer dans une grande ville, à Lyon par exemple, et il a sans doute raison. Je ne vois pas pourquoi M. Loth consentirait à me céder la place, et je ne voudrais pas qu'il fût fait la moindre violence à ses goûts ».

<sup>25</sup> [LV11.088](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 08.01.1883.

<sup>26</sup> [LV04.079](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 22.10.1879.

renoncer à ce qualificatif – à introduire ses lettres à La Villemarqué non plus du simple « Monsieur » mais « Monsieur et cher Maître<sup>27</sup> ». Il se justifie d'ailleurs dans une lettre du 16 octobre 1887 : « Permettez-moi de vous donner ce nom, auquel vous avez des droits bien avérés : à quelque distance que je vous suive, c'est vous qui m'avez montré la route<sup>28</sup> ».

Il est vrai que, sans les recommandations de La Villemarqué dont le réseau de connaissances est fort étendu<sup>29</sup>, sans ses conseils bibliographiques, sans sa contribution très concrète à l'établissement<sup>30</sup> et à la traduction<sup>31</sup> de la *Vie de Sainte Barbe*, sans ses interventions auprès de La Borderie et de la Société des Bibliophiles bretons pour la publication<sup>32</sup>, Émile Ernault n'aurait pas publié ce texte. Il remercie ainsi grandement La Villemarqué dans l'introduction de son ouvrage et l'exprime également plus intimement dans ses lettres :

« J'espère que vous me permettrez, Monsieur, de vous dédier une publication que, sans vous, je n'aurais jamais été en état d'entreprendre. Elle est vôtre à trop de titres pour que votre nom ne soit pas inscrit à la première page, avec mes remerciements et mes hommages respectueux<sup>33</sup>. »

et

« Je ne saurais trop vous remercier des aimables compliments que vous faites à notre Sainte Barbe, et de la confiance que vous me témoignez, bien qu'elle me semble excessive<sup>34</sup>. »

Ernault bénéficiera ultérieurement encore du ressort de ce réseau de sociabilité scientifique de La Villemarqué pour nombre de ses publications : entre autres, Charles de Gaulle, Léon Bureau<sup>35</sup>, Whitley Stokes, puis Bréal et la Société de linguistique de Paris, Gaidoz et la *Revue Celtique*, La Borderie, la Société des Bibliophiles Bretons et les congrès de l'Association Bretonne où Ernault communique et publie.

## Aspects épistémologiques de cette filiation

---

<sup>27</sup> À partir de novembre 1886.

<sup>28</sup> [LV46.038](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 16.09.1887.

<sup>29</sup> Fañch POSTIC et Florence NEVEUX, « L'encyclopédie en ligne BEROSE : essai pour établir le réseau de sociabilité de La Villemarqué », dans Nelly BLANCHARD et Fañch POSTIC (dir.), *Au-delà du Barzaz-Breiz.*, *op.cit.*, p. 255-280.

<sup>30</sup> La copie de La Villemarqué semble une copie du mns de la BNF, d'après Ernault. Ernault revoit la transcription par collationnement avec le mns de la BNF ([LV44.039](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 27.09.1882).

<sup>31</sup> La Villemarqué semble avoir commencé la traduction, voir [LV34.063](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 08.10.1881. Ernault s'y met en 1882.

<sup>32</sup> Voir LV30.057 : Lettre de La Borderie à La Villemarqué, 25.08.1884.

<sup>33</sup> [LV11.091](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 22.01.1883.

<sup>34</sup> [LV41.015](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 23.11.1888. C'est Ernault qui souligne.

<sup>35</sup> Notes concernant le breton de Batz, mais aussi le manuscrit d'un Nabuchodonosor ([LV34.063](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 08.10.1881).



Cette collaboration entre La Villemarqué et Ernault est rendue possible par le partage d'un certain nombre de bases épistémologiques. La première : la vision partagée par les deux hommes d'une origine unique et inconnue des langues modernes à découvrir par les sources connues les plus anciennes possibles ou contenant le plus d'archaïsmes possible. Qualifiant la celtomanie « d'état pathologique de l'esprit », Ernault prend date de la naissance de ce qu'il appelle la « méthode critique » avec Johann Kaspar Zeuss (1806-1856) et surtout Franz Bopp (1791-1867)<sup>36</sup>, méthode qu'il estime avoir été appliquée par La Villemarqué dans le glossaire des *Poèmes bretons du Moyen-Âge*, afin de « remonter le type unique qu'elles [les formes connues anciennes et les variantes parlées] produisent<sup>37</sup> ». Ernault affine ainsi sa méthode concernant le breton en s'appuyant sur celle de Friedrich Diez appliquée aux langues romanes<sup>38</sup> et en critiquant celle de D'Arbois de Jubainville :

« Je n'entends pas tout à fait ce sujet à la manière de M. d'A. de Jubainville : il a fait une nomenclature de faits sans lien apparent entre eux, sans les circonstances qui les expliquent, sans les conséquences qui en résultent ; je voudrais écrire l'histoire de chaque son dans la langue bretonne, en la prenant à ses origines les plus reculées, dans les plus anciens manuscrits qui contiennent des mots "armoricains" et en indiquant les étapes successives jusqu'aux formes actuelles. Il est très probable qu'on trouverait ainsi des lois de dérivation permettant de restituer la forme ancienne de bien des mots dont nous n'avons que les prononciations modernes<sup>39</sup>. »

De plus, cette origine unique du breton se base sur l'idée d'une langue originelle celtique commune : Ernault mentionne le gaulois en 1877<sup>40</sup>, mais aussi les langues celtiques insulaires, d'où son souhait d'apprendre le gallois, l'irlandais et l'écossois<sup>41</sup> et ses demandes de prêts d'ouvrages concernant ces langues auprès de La Villemarqué<sup>42</sup> :

« Étant établi le rapport des débris du breton ancien avec les autres langues celtiques, les langues classiques et les parties correspondantes du breton moderne, [il s'agit de] déterminer scientifiquement la relation des autres parties du breton moderne avec leurs analogues perdus en breton ancien, et, par là, avec les langues de la même famille<sup>43</sup>. »

Enfin, dernier point d'appui de sa méthode : l'étude des dialectes vivants, perçus comme « débris » – on ne saurait que trop relever en la matière la proximité du vocabulaire

---

<sup>36</sup> Franz BOPP, *Grammaire comparée des langues sanscrite, zend, grecque, latine, lithuanienne, slave, gothique, et allemande*, [1833-1849], 2<sup>e</sup> édition refondue en 1857 et traduite par Michel BREAL, *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, en 5 volumes, Paris, Imprimerie Impériale, 1866-1874.

<sup>37</sup> Émile ERNAULT, *De la méthode à suivre dans l'étude philologique du breton*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1881, p. 7-9.

<sup>38</sup> Friedrich DIEZ, *Grammatik der romanischen Sprachen* (1836-1844) et *Etymologischen Wörterbuch der romanischen Sprachen* (1854).

<sup>39</sup> [LV34.044](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 08.10.1880.

<sup>40</sup> Émile ERNAULT, *De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne*, Saint-Brieuc, Guyon, 1877, p.3.

<sup>41</sup> [LV34.044](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 08.10.1880, et [LV34.065](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 29.10.1881.

<sup>42</sup> [LV34.044](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 08.10.1880.

<sup>43</sup> Émile Ernault, *De la méthode à suivre dans l'étude philologique du breton*, *op. cit.*

avec celui de La Villemarqué<sup>44</sup> –, et absente de la méthode de D'Arbois de Jubainville qu'il critique à nouveau sur ce point :

« M. d'A. de Jubainville se réduit à chercher les intermédiaires par abstraction, quand ils n'existent pas dans des textes ; mais je crois que ses conjectures seraient utilement contrôlées par la comparaison des différentes formes actuelles, quand on pourra en apprécier la valeur. Cette appréciation ne peut reposer que sur une "histoire et formation des dialectes bretons" que je voudrais essayer d'écrire<sup>45</sup>. »

Cette proximité intellectuelle fait avancer Ernault sur le chemin tracé par son maître, chemin que n'a toutefois pas encore quitté La Villemarqué puisqu'il ne cessera de travailler et de publier jusqu'à la toute fin de sa vie<sup>46</sup>. Ernault doit donc se frayer un chemin sans donner l'impression de prendre la place de La Villemarqué. Ainsi écrit-il à La Villemarqué en 1886 au sujet du *Mirouer de la mort* pour lui détailler un projet de publication de ce texte et conclut-il :

« C'est un beau rêve ; que je vous raconte franchement, sans prétendre d'ailleurs contrarier en rien les projets que vous pourriez avoir sur ce texte découvert par vous, que mieux que personne vous seriez à même d'éditer et de traduire<sup>47</sup>. »

Une sorte d'arrangement tacite de répartition des tâches va donc tout doucement se dessiner entre les deux hommes : à Ernault l'étude philologique, à La Villemarqué le recontextualisation historique et littéraire de ces textes du Moyen-Âge. Dans les années de préparation de l'édition de la *Vie de Sainte-Barbe*, Ernault avoue son incompétence sur le terrain littéraire :

« Quant à la préface, elle contiendra seulement les détails nécessaires sur l'histoire du texte. Je n'ai ni le temps ni surtout la compétence qu'il faudrait pour juger l'œuvre au point de vue historique et littéraire, comme vous le feriez si bien<sup>48</sup>. »

Il en fait autant concernant l'édition du cantique de Sainte Anne au sujet duquel il confie cette même part du travail à La Villemarqué :

« Suivant le désir que vous m'en exprimez, j'ai essayé de traduire le cantique de S<sup>te</sup> Anne, ce que vous auriez fait aussi bien et mieux que moi. Je me suis borné, par ailleurs, à une note sur le rythme suivi par l'auteur. Sa langue sera, grâce à votre obligeance, exposée et analysée dans mon Glossaire ; quant aux côtés historiques, archéologiques et religieux de la question, je vous serais extrêmement obligé de vous en charger : tout le monde y gagnera<sup>49</sup>. »

La Villemarqué semble d'ailleurs finir par se résoudre à cette répartition fonctionnelle si l'on en juge d'une note manuscrite rédigée en vue de la préparation d'un article pour la *Revue*

---

<sup>44</sup> Nelly BLANCHARD, *Barzaz-Breiz. Une fiction pour s'inventer*, op. cit., p. 33-34.

<sup>45</sup> [LV34.063](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 08.10.1880.

<sup>46</sup> Voir bibliographie de La Villemarqué dans Nelly BLANCHARD et Fañch POSTIC (dir.), *Au-delà du Barzaz-Breiz*, op. cit., p. 281-295.

<sup>47</sup> [LV41.011](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 13.05.1886.

<sup>48</sup> [LV11.091](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 22.01.1883.

<sup>49</sup> [LV41.005](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 27.02.1891.



*Celtique* (1889) sur les anciens Noël bretons et Tanguy Gueguen qu'Ernault a également commentés :

« les interprétations du jeune maître [Ernault] ont plus d'une fois servi à son vieil ami ; celui-ci n'a donc pas besoin de donner de glossaire-index. Il renvoie en toute confiance à l'ouvrage du disciple de Zeuss et de M. Wisley [sic] Stokes<sup>50</sup>. »

Il est également possible de voir sous cette spécialisation d'Ernault dans le domaine de la philologie une forme de distinction par rapport à son concurrent Joseph Loth. Ernault confie ainsi à La Villemarqué en 1883 :

« Quoi qu'il en soit, je ne voudrais pas faire de tort à M. Loth, mais je trouve qu'il est mieux fait pour occuper une chaire d'histoire bretonne ou autre qu'une chaire de linguistique ; et je pense qu'il y a place à Rennes pour nous deux, soit successivement, soit simultanément<sup>51</sup>. »

Les raisons circonstanciées mises à part, le constat est flagrant de la réduction de l'analyse des textes en moyen breton chez Ernault à la seule approche philologique, au mépris d'une approche littéraire, et ce, dès le début de ses études à Paris. Découvrant la liste des manuscrits de mystères bretons de la Bibliothèque Nationale, complétée par ceux de Léon Bureau et Gabriel Milin, il se projette :

« Il est certain qu'il y a là-dedans beaucoup de fatras, et probable que dans tout cela il n'y a aucun mérite littéraire. Mais n'est-il pas possible qu'on y trouve des renseignements utiles sur la langue et sur l'histoire de la versification bretonne ? [...] Je crois que ce petit livre, détestable au point de vue littéraire, est très curieux pour la philologie ; et quand même ma thèse ne serait pas sur les Mystères bretons, je n'aurais pas perdu entièrement ces longues heures de copie, qui me familiarisent avec le breton-moyen<sup>52</sup>. »

L'année suivante, s'étant emparé de la *Vie de Sainte Barbe*, il réitère l'emploi du terme « fatras » :

« Cette traduction est terriblement ennuyeuse à faire et à lire ; je me réjouis fort d'en voir le bout, et j'espère que le glossaire me dédommagera. Il y a vraiment, dans ce fatras, de merveilleuses richesses lexicographiques, et je ne saurais trop vous remercier de m'avoir donné l'occasion de les faire connaître aux celtisants. [...] Le nombre total des strophes, de 6 vers au moins et assez souvent de 9, est de 813 ; ce qui fait près de 5000 vers. Combien de bons ? Pas cinquante, probablement. Mais il y a bonne intention, et la malheureuse rime intérieure est une circonstance très atténuante<sup>53</sup>. »

Ernault trouve en effet les conséquences de l'emploi de la rime interne désastreuses pour l'esthétique littéraire, mais fort utile pour la linguistique car elle force les compositeurs à utiliser des mots désuets dont sont friands les philologues<sup>54</sup>.

---

<sup>50</sup> Notes manuscrites, fonds La Villemarqué, LV 41.021.

<sup>51</sup> [LV11.093](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 05.06.1883.

<sup>52</sup> [LV34.063](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 08.10.1881.

<sup>53</sup> [LV44.039](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 27.09.1882.

<sup>54</sup> Introduction à la *Vie de Sainte Barbe*, p. X.

## Les enjeux politiques d'une philologie d'urgence

La production scientifique d'Émile Ernault montre qu'il ne s'est pas intéressé au seul moyen breton. À côté de ce thème de prédilection, il a aussi produit un assez grand nombre de textes sur le breton moderne et en particulier sur des dialectes bretons, et a œuvré à des réflexions sur l'évolution du breton moderne dans ses formes lexicales – comme dans l'essai littéraire *Sketla Segobrani*<sup>55</sup> – et orthographiques – en initiant la réforme « KLT » en 1908<sup>56</sup>. Cet ensemble prend toute sa cohérence à la lecture du programme scientifique qu'il s'était fixé, en lien avec une vision de politique linguistique. En 1877, dans une brochure intitulée *De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne ou la langue bretonne face à la science*<sup>57</sup>, il pose le principe que la langue bretonne va entrer dans une « crise » et qu'elle ne peut emprunter que deux chemins : la corruption-disparition, comme le cornique, ou l'entrée dans la civilisation, comme le gallois, à condition d'une unification. Partant de cette nécessité d'unification linguistique, il sait que des éléments utiles à la science vont disparaître et il déclare l'urgence d'un travail de collecte et de description linguistiques de « ces précieuses épaves linguistiques », autrement dit des éléments les plus anciens de la langue, comme on en trouve à la fois dans les textes médiévaux et dans les dialectes de la langue populaire :

« Il est donc urgent de constater l'état actuel du breton, avant qu'il n'entre définitivement dans cette crise d'où dépend son avenir. [...] Amis ou ennemis, tous concourent donc à abolir, dans un temps plus ou moins rapproché, les dialectes celto-bretons actuels, au profit d'un ignoble patois breton-français, ou d'une langue celtique renouvelée<sup>58</sup>. »

À la lumière de ce programme, « le dictionnaire du breton est à peine commencé<sup>59</sup> », écrit Ernault. Et il précise : il faut « répartir, trier, classer, emprunter, notamment au gallois<sup>60</sup> ». Il s'agit donc de constituer des glossaires qui tentent de faire le tour des mots connus du vieux<sup>61</sup> et du moyen breton<sup>62</sup>, des dialectes les uns après les autres<sup>63</sup> et même de

---

<sup>55</sup> X<sup>3</sup> [Meven MORDIERN, François VALLÉE, Émile ERNAULT], *Sketla Segobrani*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1923-1925.

<sup>56</sup> Iwan WMFFRE, *Breton Orthographies and Dialects, The Twentieth-Century Orthography War in Brittany*, vol. 1, Wien e.a., Peter Lang, 2007.

<sup>57</sup> Émile ERNAULT, *De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne*, *op.cit.*

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 16-17.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>61</sup> [LV34.049](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 30.05.1881.

<sup>62</sup> Très nombreux dans sa production scientifique. En 1895, il écrit à La Villemarqué qu'il pense avoir fait le tour de ce qui existe en moyen breton, si ce n'est les noms propres de personnes et de lieux ([LV36.017](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 06.01.1895).

<sup>63</sup> Il s'intéresse ainsi aux dialectes du Goëlo ([LV16.092](#) : Lettre d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué, 23.07.1877), de Sarzeau (*Revue celtique*, tome III, 1876-78), de Batz (*Bulletin archéologique de*

faire une grammaire comparée des dialectes bretons<sup>64</sup> et de créer des néologismes à partir du postulat d'une langue originelle commune.

Si l'influence des travaux de Le Gonidec et La Villemarqué est évidente sur ce dernier point, il ne faut pas négliger celle de la philologie critique en général et de son bienveillant professeur Michel Bréal à l'EPHE, introducteur de la philologie allemande à Paris<sup>65</sup>. Bréal a été formé à Berlin auprès de Bopp, auteur de la *Grammaire comparée des langues indo-européennes* traduite en français par Bréal, et d'Albrecht Weber (1825-1901), spécialiste de linguistique comparée et de sanscrit. Ernault admire les Allemands qui « sont nos devanciers sur le terrain celtique et roman<sup>66</sup> ». Bréal est également nommé inspecteur de l'enseignement supérieur en 1879, il mène des études sur l'éducation et prend part au mouvement de réforme orthographique du français qui se développe dans les années 1879-1891<sup>67</sup>. Sous l'impulsion de la Société de réforme orthographique fondée par Paul Passy (1859-1940), une pétition de 7000 personnes est transmise à l'Académie française qui ne peut se soustraire à la réflexion. Le médiéviste Arsène Darmesteter (1846-1888), puis à sa mort le latiniste Louis Havet (1849-1925), prennent en charge l'argumentaire, d'ailleurs discuté en vue d'une modération par Bréal dans la *Revue des Deux-mondes* du 1<sup>er</sup> décembre 1889<sup>68</sup>. Il s'agit d'une réforme élaborée par des philologues soucieux de préserver la langue française des dangers d'une décadence que la vulgarisation de l'instruction primaire pourrait faire courir, notamment par un envahissement des consonnes muettes que l'apprentissage des formes écrites susciterait<sup>69</sup>. Au-delà de l'enjeu scolaire point un intérêt national qui serait mis en valeur par une langue limpide, unifiée et stable<sup>70</sup>. D'un point de vue linguistique, il s'agit clairement de tendre, avec modération et par étapes, vers le phonétisme, au détriment de l'étymologisme. Derrière un souci de normalisation de l'orthographe se joue celle de la prononciation ou « orthoépie » : il

---

*l'Association bretonne*, 1882), de Vannes (*Dictionnaire breton-français du dialecte de Vannes*, Vannes, Lafolye frères, 1904).

<sup>64</sup> Projet évoqué dans la lettre du 08.10.1880 ([LV34.044](#)).

<sup>65</sup> Marc DECIMO, *Michel Bréal (1832-1915) et les linguistes de son temps. Catalogue d'exposition*, Orléans, Centre Charles Péguy, 1995. Marc DECIMO, *Sciences et Pataphysique*, t. II : *Comment la linguistique vint à Paris – De Michel Bréal à Ferdinand de Saussure*, Dijon, Les Presses du réel, coll. « Les Hétéroclites », 2014. Heinz-Helmut LÜGER, Hans W. GIESSEN et Bernard WEIGEL (dir.), *Entre la France et l'Allemagne : Michel Bréal, intellectuel engagé*, Limoges, Lambert-Lucas, 2012.

<sup>66</sup> Émile ERNAULT, *De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne*, *op. cit.*

<sup>67</sup> André CHERVEL, « L'école républicaine et la réforme de l'orthographe (1879-1891) », in *Mots. Les langages du politique*, n°28 *Orthographe et société*, 1991, p. 35-55.

<sup>68</sup> Michel BRÉAL, « La réforme de l'orthographe », *La Revue des Deux-Mondes*, 1<sup>er</sup> décembre 1889 (brochure Hachette, 1890).

<sup>69</sup> Louis HAVET, *La simplification de l'orthographe*, Paris, Hachette, 1890, p. 52-54.

<sup>70</sup> *Ibid.*, p.36.

ne s'agit pas d'écrire le français tel que chacun le parle, mais tel qu'il doit être prononcé par tous<sup>71</sup>.

Émile Ernault, en collaboration avec son collègue de la faculté de Poitiers Émile Chevaldin, prend part au débat en rédigeant un *Manuel d'orthographe française simplifiée*<sup>72</sup>. Les deux auteurs s'en remettent d'ailleurs ici davantage à Havet, en se montrant actifs et plus engagés que Bréal. On y retrouve l'idée qu'il est nécessaire d'adapter l'écriture à la langue « réelle » afin que le français garde une place dans le monde<sup>73</sup>. Si la réforme de l'orthographe française des années 1880-90 n'aboutit pas, il en est une autre qui prendra corps : celle qu'Ernault proposera pour la langue bretonne quelques années plus tard, en 1907-1908, avec son collaborateur François Vallée. De la même manière, c'est dans un souci de maintien du breton en proie à une très prochaine crise de civilisation que s'accomplira une uniformisation linguistique « rationnelle (...) modérée et progressive, mais accomplie avec conscience et décision<sup>74</sup> ».

\*

Les éditions des manuscrits bretons médiévaux par La Villemarqué, même tardivement empreintes d'une certaine sobriété et davantage axées sur un intérêt philologique<sup>75</sup>, témoignent de l'existence d'une approche littéraire de la littérature médiévale de langue bretonne au XIX<sup>e</sup> siècle. Détaché des contingences économiques et institutionnelles, et doté d'un important réseau de sociabilité mondaine, La Villemarqué peut se permettre de ne pas renoncer à cette approche, tout comme il ne regrettera jamais son approche des chants populaires bretons dans le *Barzaz-Breiz*<sup>76</sup> :

« Ce n'est pas à titre de chefs-d'œuvres qu'on publie ces Noëls : ils ne valent ni mieux ni pis que la plupart des pièces françaises du même genre. Mais ils ont paru dignes d'intérêt aux philologues, ~~et on me les a plusieurs fois demandés~~. À défaut de mérite pratique, ils trouvent dans les Novellou un répertoire de mots ~~et des formes rythmiques [...]~~ tombés en désuétude [...]. La traduction est faite comme on aime [incert.] à traduire aujourd'hui, c'est-à-dire avec une inélégance. Puisse la méthode convenir au goût des gens qui ont horreur des grâces [...]<sup>77</sup> »

---

<sup>71</sup> *Ibid.*, il cite Darmesteter à ce sujet, p. 36.

<sup>72</sup> Émile ERNAULT et Émile CHEVALDIN, *Manuel d'orthographe française simplifiée*, Paris, E. Bouillon, 1894.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>74</sup> Dans *Feiz-ha-Breiz*, 12, 1908, cité par Iwan WFFRE, *op. cit.*, p. 24.

<sup>75</sup> Yves LE BERRE, « Le Moyen-Âge sans âge de Théodore », *art. cit.*, p. 107-134.

<sup>76</sup> Nelly BLANCHARD, *Barzaz-Breiz. Une fiction pour s'inventer*, *op. cit.*, p. 49.

<sup>77</sup> Note manuscrite de La Villemarqué concernant les « Textes bretons du Moyen-Âge / Noëls bretons anciens », s.d., LV41.037.

Même l'un de ses plus grands contradicteurs, D'Arbois de Jubainville, pressentit dans cette approche un gage de postérité, comme il l'exprime dans une lettre à La Villemarqué en 1890 :

« Si je me suis livré aux études celtiques, l'attrait de vos livres est en cause. Sans le charme que vous avez su donner à la littérature bretonne, grâce à un talent littéraire qui me fait défaut, je ne serais pas devenu d'abord votre disciple, ensuite sur quelques points votre contradicteur. C'est l'histoire universelle. Il faut la poésie. Elle est au début de toute science, elle survivra à la science et on vous lira encore quand on ne songera plus à moi dont les livres auront été remplacés par d'autres plus au courant. Ernault m'a déjà en grande partie démolì, et je m'en applaudis<sup>78</sup>. »

Ernault, quant à lui, était conscient de la valeur de l'approche de La Villemarqué, mais sa formation à l'école allemande de la philologie l'a poussé à bâtir sa propre expérience scientifique sur une compétence disciplinaire, au détriment d'une approche plus globale. L'absence d'élève formé par Ernault le laisse pour longtemps en position de pionnier en matière de philologie et de reprise en main de ces textes médiévaux. Par ailleurs, c'est l'héritage de sa formation par la philologie, notamment de l'école allemande, qui donne une cohérence aux diverses facettes de sa production scientifique autour d'un trépied « Moyen Âge/Dialectes vivants/Unification linguistique » et qui laisse ainsi des traces jusqu'à aujourd'hui, dans des ramifications de politiques linguistiques auxquelles on ne s'attendrait peut-être pas.

---

<sup>78</sup> LV4.073 : Lettre de D'Arbois de Jubainville à Théodore Hersart de La Villemarqué, 05.10.1890.

**Correspondance d'Émile Ernault à Théodore Hersart de La Villemarqué  
et un projet de réponse de Théodore Hersart de La Villemarqué à Émile Ernault,  
Fonds d'archives La Villemarqué  
(1873–1895)**

**Lettre 1<sup>79</sup>**

Landerne

6<sup>ved</sup> a viz Ebrel 1873.

Otro,

Trugare, trugare d'ec'h mil gwech ewid ho lizer ken mâd, ha ken fougeuz ewid-on. N'ouzon penoz diskleriañ an anaoudégez-vad a 'zo em c'halon en ho kéver. Beañ meulet ganec'h, ewid gwerzo brezôneg ha galleg ha beañ zôken leked e kem gant Brizeux ! Un dra eo ha n'am be biken kredet spiañ, hag am laka da dridal dre lévénez !

Laouen braz e vin mar kéret, ewel m'hoc'h eus-heñ kinniget ken hegarad, ober moulañ reze en Asgwel Breiz ha Gwent. Ma c'hentañ ober a vo hag a vo moulet ; ha kalzig a vec'h em be oc'h he lezel da veañ leked dindan gwask, paneved hoc'h ôtre-c'houi.

Pa deurveet laret em eus kawed an tu, em be c'hoand da glask trein ewel-ze ar Barzaz-Breiz pen-da-ben, ma n'eo ket bed groet-se c'hoaz beteg-hen ; ewid-on me, n'anavean nemed an tammo-mañ.

Ur pennad Lez-Breiz hag an Eostik (gant Brizeux)  
Stourm an tregont (J. Boulmier, Rimes chevaleresques)  
Ened Rosporden (Luzel)  
un darn ar Falc'hon (Duseigneur, les Ducs bretons, chant VI)  
ar gwennilied (Hipp. Violeau, mé gred)

Ha na ve ket mezuz da vro C'hall ne ve ket trôed an holl war un dro, pa eo bed en iezzo all ?

Ar gir malloz pe mallez eo a voa da gentañ em mennoz, pa skrivjon ar barzoneg : nemet, sivoaz, ewit-hañ da veañ ken aliez en gino an dud, n'eo ked brezoneg agren, pa ê gwîr eo bet tenned dioc'h al latin. Leked em eus iwe mad-ioul enlec'h bennoz pe bennez hag ar gir-mañ a zo tennoc'h voar va askré eged an hini kentañ, rag mé eo em euz he groued, a gaf d'ïñ, ewel mérerbro = ministr, pen-méer, kentañ ministre, bléñfeurez = rejantez, ha re- all.

Ar pennad voa[r] an nivero en brezoneg am eus lared he gasfen d'ec'h a zo en galleg : Essai sur la distinction des nombres en breton. Eno e fell d'ïñ displegañ agren kemend a zell oc'h an treo-ze ken diez ho laret eñ brezoneg reiz : le singulier, le singulatif, le général, a gav d'ïñ ezc'h int da veañ diforc'hed, le pluriel, gand he zoaréo ken pu, re bu ewid ur iez reized-mad ; le pluriel double, pe pluriel du pluriel, a zo awecho komered, dre voal-voaz, ewel ur pluriel de multitude (potrêdo, beaucoup de garçons, a dlefe beañ leked hepken enlec'h potred ha potred, plusieurs bandes de garçons) ; le pluriel de rareté, (gerienno, quelques mots) ; le duel, a zo en o ewid an treo dizene[1], le pluriel, nemed ha na ve ked ur roudo euz ar pez a voe lared gwech-all eñ gallek-koz, mar d-ê gwîr a lâar, gand un tam disfiañs Zeuss, hon roue-ni, ewel ma laret (ou, o, = duel gregach w, hag ou euz a daou, ha re all) ? le pluriel du duel (botoier, daoulagado). Klask a rin diskoueañ e ve mad miret, ewid ar iez skriwed hag ar prezeg-eun, an doareo reiz (o – ed), pa zint klewed un tam pe dam, hag ar re all (i, ier...), ho lezel dar varzed ; hag oc'hpen, diwall da lakad heb ezom an i pe gentoc'h y a ve klewet buan meurbet entre ar vrouien hag ar pen divoéañ, o (madelez(i)o), nemed en gwerzo a ve.

---

<sup>79</sup> [LV36.015](#).



Ar pennad-ze a c'houlenn c'hoaz kals a aket stard, ewit beañ peure'hroed, ha c'hoaz, hag-eñ a dalva un draig bennag ? Ober a rin, koulskoude, ha barn a refet.

Me n'ouzon ked hag-eñ a vo en Breiz pe en Paris a vo em bo al l'événez d'ho kwélet : rag na ve ket gwall-zouezus ma hadteufen da Paris, abarz nemeur amañ, da glask doñd da juben chinekaer. Mechans n'am bo ket kals a vec'h o talvoud gwelloc'h da Vreiz ha dar brezoñeg en bro-Sina ewid amañ, gand an doare m'émôn. Na c'hallañ talvoud da Vreiz, anez ur stad diere a disfen ; ha n'euz stad diere ewid-on, ken n'am be gôneet kalz arc'hant, nan ewid-on, nemed ewid ma ziégez.

Ha setu perag ec'h huenadañ, a greiz Breiz-Izel entrezeg bro-Sina, o c'houveout ez on gwell-deched da akad ar iezo. Skriwañ a rin bremaig d'an otro ch. bro-C'hall, ewid hen trugarekat o veañ en deus bed ar vadélez da goms ouzac'h divoar ma fen, hag iwe ewit kavout an tu da vond da juben en bro-Sina ; rak c'hwi a oar e zeo he vreur Jul eur chinekaer. Un tammig diereoc'h emon bremañ e kever an deskadurez voutin, ô veañ ez on o paoues tennañ un niver uc'hel meurbed, 180 entre 214 hanoio<sup>80</sup> skrivet.

Ho trugarekat adarré, hag hoc'h hini en holl d'an holl gand azaouez

Ernault, Emile  
maître d'études au collège de Landerneau, Finistère.

P.S. Ewel-ze eo e c'houlennfen e ve leked ma hano ha ma doare warlerc'h ar gwerzo, en Asgwel Breiz ha Gwent. Bez' emon voar un dro maître d'études ha professeur, nemed maître d'études a vo trewalc'h.

### Traduction de la lettre 1<sup>81</sup>

Landerneau

Le 6 avril 1873.

Monsieur,

Merci, je vous remercie mille fois pour votre lettre si bienveillante et si enthousiaste envers moi. Je ne sais comment exprimer la reconnaissance que j'éprouve pour vous. Recevoir vos louanges pour des vers bretons et français, et me comparer même à Brizeux ! C'est une chose que je n'aurais jamais cru espérer et qui me réjouit de bonheur !

Je serai très heureux si vous acceptiez, comme vous me l'avez si aimablement proposé, de les faire imprimer par la Revue de Bretagne et de Vendée. Ce sera ma première œuvre publiée et j'aurais bien du mal à la faire mettre sous presse sans votre autorisation.

Comme vous avez la bonté de dire que j'ai trouvé la méthode, j'aimerais essayer de traduire le Barzaz-Breiz entièrement, si cela n'a pas déjà été fait. Pour ma part, je n'en connais que les éléments suivants :

Un extrait de Lez-Breiz et du Rossignol (par Brizeux)  
La Bataille des Trente (J. Boulmier, Rimes chevaleresques)  
Le Carnaval de Rosporden (Luzel)  
Un extrait du Faucon (Duseigneur, les Duces bretons, chant VI)  
Les hirondelles (Hipp. Violeau, je crois)

N'est-il pas honteux pour la France qu'il n'ait pas été traduit entièrement en un volume, alors qu'il l'a été dans d'autres langues ?

---

<sup>80</sup> Hano.

<sup>81</sup> Traduction par l'auteur de cet article.

C'est le mot malloz ou mallez auquel je songeais en premier lorsque j'écrivis le poème : mais hélas, bien qu'il se trouve souvent dans la bouche des gens, ce n'est pas du tout du breton, puisqu'il vient du latin. J'ai également employé mad-ioul à la place de bennoz ou bennez, et ce mot est plus fort que l'autre dans mon esprit car c'est moi qui l'ai créé, je crois, tout comme méerer-bro = ministre, pen-méerer, premier ministre, blêñneurez = régent, et d'autres encore.

L'article sur les nombres en breton que je vous ai dit que je vous enverrais est en français : Essai sur la distinction des nombres en breton. Je souhaite y expliquer vraiment tout ce qui concerne ces choses si difficiles à dire en breton correct : le singulier, le singulatif, le général, doivent être distingués, je crois ; le pluriel, avec ces formes si nombreuses, trop nombreuses pour une langue bien réglée ; le pluriel double ou pluriel du pluriel est parfois employé, par mauvaise habitude, comme un pluriel de multitude (potrêdo, beaucoup de garçons, devrait être seul employé à la place de potred et potred, plusieurs bandes de garçons) ; le pluriel de rareté, (gerienno, quelques mots) ; le duel est en o pour les choses non-humaines [incert.], le pluriel, sauf s'il y a trace de ce qui se disait autrefois en ancien français, même s'il est vrai que Zeuss, notre roi, comme on dit, dit non sans quelque doute : ou, o, = duel grec w, et ao de daou, et autres ; le pluriel du duel (botoier, daoulagado). J'essaierai de montrer qu'il est bon de conserver, pour la langue écrite et le discours direct, les formes correctes (o – ed), puisqu'on les entend plus ou moins, et les autres (i, ier...), les laisser aux poètes ; de plus, se garder d'employer quand ce n'est pas nécessaire le i ou plus encore le y qu'on entend prononcer très rapidement entre le radical et la terminaison (madelez/i/o), si ce n'est dans la poésie.

Cet article nécessite encore beaucoup d'attention pour être complètement terminé, et encore, vaut-il quelque chose ? Je le ferai toutefois, et vous le critiquerez.

Je ne sais pas si c'est en Bretagne ou à Paris que j'aurais le plaisir de vous voir, car il ne serait pas surprenant que je revienne à Paris d'ici peu de temps pour essayer de partir en Chine comme interprète. Sans doute n'aurais-je pas de mal à mieux servir la Bretagne et le breton en Chine qu'ici, dans la condition où je me trouve. Je ne peux servir la Bretagne, à moins d'obtenir une situation indépendante ; il n'y aura pas d'indépendance, pour moi, tant que je n'aurai pas gagné beaucoup d'argent, non pour moi, mais pour ma famille.

Et voilà pourquoi je soupire, du cœur de la Basse-Bretagne vers la Chine, sachant que je suis fort attiré par l'apprentissage des langues. J'écrirai bientôt à Monsieur Ch. de Gaulle pour le remercier de la bonté qu'il a eu de vous parler de moi et aussi pour connaître le moyen partir en Chine comme traducteur ; car vous savez que son frère Jules<sup>82</sup> est sinisant. Je suis un peu plus libre maintenant vis-à-vis de la l'instruction publique car je viens de tirer un numéro très élevé, 180 parmi 214 noms inscrits.

En vous remerciant à nouveau, avec tout mon respect et mon dévouement en tout

Ernault, Emile  
maître d'études au collège de Landerneau, Finistère.

P.S. C'est ainsi que je demanderais qu'on inscrive mon nom et ma situation à la suite de mes poésies à la Revue de Bretagne et de Vendée. Je suis à la fois maître d'études et professeur, mais maître d'études suffira.

---

<sup>82</sup> Jules de Gaulle (1850-1922) est surtout connu comme entomologiste, auteur d'un *Catalogue systématique et biologique des hyménoptères de France* (Paris, Klincksieck, 1908) et est, dès le début des années 1870, un sinologue réputé.

## Lettre 2<sup>83</sup>

S<sup>t</sup> Brieuc, 27 Mai 1877.

Monsieur,

Je vous remercie bien cordialement de votre lettre, et de l'honneur inespéré que vous avez fait à ma petite note. Je prends la liberté de vous la retourner encore, pour vous demander la permission d'y ajouter : « Cette note a été communiquée à M. de la Villemarqué, qui m'autorise à déclarer qu'il l'a approuvée » ou telle autre formule que vous voudrez.

Si vous jugiez à propos de l'étendre, il me serait facile de l'insérer dans le texte.

J'ai ajouté à cette note une citation de M. Lejean ; j'y joins une partie d'une autre note, qui a trait aussi au Barzaz-Breiz. Ceci répond à MM. Lejean et Karet. J'ai cité dans mon travail une remarque de dom Le Pelletier p. 783, qui trouve scaff rimant avec randon 200 ans avant lui, cela répond à M. d'Arbois de Jubainville.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Emile Ernault  
Prof. à S<sup>t</sup> Charles

## Lettre 3<sup>84</sup>

S<sup>t</sup> Brieuc, 23 Juillet 1877

Monsieur,

Je suis bien heureux que vous approuviez mon projet d'exploration de la langue parlée. Celle de la langue écrite est pressante aussi, et je vois avec plaisir qu'elle est en bon train. Je recevrai avec reconnaissance votre nouveau livre, je n'ai pas à ma disposition les derniers N<sup>os</sup> de la Revue de Bretagne et de Vendée.

M. Didier me fait beaucoup d'honneur en voyant un danger dans la publication de ma traduction du Barzaz Breiz. Je vous en envoie 3 pièces pour la Revue de Bretagne et de Vendée, si elle veut bien m'accorder l'hospitalité. J'aimerais bien, dans ce cas, à corriger les épreuves moi-même, car je suis sujet aux scrupules littéraires de la dernière heure, comme l'attestent plus qu'il ne le faudrait les ratures de mon manuscrit.

Y a-t-il des livres écrits spécialement dans le langage de Goëlle ? Je compte faire sur ce sous-dialecte une communication à la Société de Linguistique.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués

Emile Ernault  
prof. à l'Ecole S<sup>t</sup> Charles

---

<sup>83</sup> [LV16.094.](#)

<sup>84</sup> [LV16.092.](#)

## Lettre 4<sup>85</sup>

S<sup>t</sup> Briec, 24 Avril 1878.

Monsieur,

Voudriez-vous être assez bon pour me faire savoir si vous êtes en Bretagne, et quel jour, d'ici la fin du mois, je pourrais avoir l'honneur de vous voir, en me présentant à Keransker ?

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

Emile Ernault  
Professeur à S<sup>t</sup> Charles.

## Lettre 5<sup>86</sup>

Saint-Briec 22 8<sup>bre</sup> 1879

Monsieur,

Je vous annonce mon mariage avec M<sup>elle</sup> Anne Marie Hery, la sœur de l'abbé « barz Koatmin ». Il a eu lieu le 25 du mois dernier et a fait beaucoup de bruit à Trévélec et même à S<sup>t</sup> Briec, où l'on s'était imaginé que cela ne m'arriverait pas, comme si cela ne pouvait pas arriver à tout le monde. Nous habitons une petite maison que nous occupons seuls, rue de Quintin, 22, tout près de S<sup>t</sup> Charles. Elle est très commode et il y a un petit jardin. Nous y sommes bien tranquilles et bien heureux, et notre bonheur serait certainement durable, s'il ne dépendait que de nous,

Doch der Segen kommt von oben<sup>87</sup>.

Me voilà donc enfin rangé. Quid facerem ? Il fallait bien enfin prendre un parti, et comme dit la sagesse bretonne

Evit reizan ar bleizi

Ez eo red ho dimizi<sup>88</sup>.

Les conséquences de cet acte important entre tous dans ma vie, ne se feront pas attendre. En somme, c'est de ma part une accentuation de mon divorce avec la « science », qui peut dire de moi comme Annaïk Kalvez<sup>89</sup> de son clerc :

Avant que son épouse, hélas ! je suis sa veuve !

Mais c'est surtout un rapprochement intime, une union indissoluble que je contracte avec la Bretagne. Je deviens breton par alliance : mon fils, si j'en ai, le sera de naissance, et plus heureux que moi, on pourra lui appliquer ces vers du Barzaz-Breiz :

Il a sucé le lait d'une mère bretonne,

Ce lait plus nourrissant, plus sain que du vin vieux<sup>90</sup> ;

Et le pur sang breton aux instincts généreux

Dans ses veines bouillonne !

---

<sup>85</sup> [LV16.093](#).

<sup>86</sup> [LV04.079](#).

<sup>87</sup> « Mais la bénédiction vient d'en haut », extrait du poème *Das Lied von des Glocke* (1800) de Friedrich Schiller.

<sup>88</sup> Pour ranger les loups, il faut les marier (cf. par exemple Louis François Sauvé, *Lavarou koz a Vreiz-Izel, Proverbes et dictons de Basse-Bretagne*, Paris, Champion, 1878, n°406).

<sup>89</sup> Personnage principal de la complainte du « Marquis de Guerrand » (La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, 1839).

<sup>90</sup> La Villemarqué, *Barzaz-Breiz* [1867], Chant « Le cygne / Ann Alarc'h », Paris, Perrin, 1963, p. 230.

Je renonce sans beaucoup de mérite, je l'avoue, à l'ambition scientifique d'enseigner le celtique aux bons habitants de Rennes, et je m'interdis désormais l'achat des livres, comme étant une dépense inutile.

Faut-il pour cela que la « science » m'en veuille ? J'en serais désolé, d'autant plus que j'espère la servir, à ma manière, plus utilement que je ne l'aurais fait à la sienne, en me fourrant à grands frais dans la tête un effroyable minimum de connaissances classiques qui sont à la portée de toutes les intelligences, sinon de toutes les bourses, et dont la seule idée soulève dans tout mon être une immense envie de vomir.

Je laisserai à d'autres plus compétents le soin de rapprocher des autres langues les éléments bretons que j'aiderai à recueillir,

... et quæ

Desperem tractata nitescere posse, relinquam.

Mais j'ose dire que la science me devra quelques obligations... de lui épargner l'horreur sainte qui la saisirait à la vue des fantaisies linguistiques de M. Milin, dont je m'honore d'être l'humble collaborateur pour le breton ; et pour tout le reste, un aristarque mieux que ça, un zoïle armé d'un veto inflexible.

Le prochain N° de la Revue Celtique contiendra un supplément au dict. bret.-fr. de Troude, pour lequel j'ai mis à contribution uniquement la langue parlée, laissant de côté tout ce que j'ai vu écrit. J'espère continuer dans les N°s suivants ce travail, en y admettant de plus les mots écrits que j'aurai vérifiés dans l'usage. La liste des mots gallots venant du breton sera pour le N° suivant.

J'ai dans mes paperasses les éléments d'une phonétique bretonne composée seulement de mots que je n'ai point vus écrits sous leur forme parlée : je vais la rédiger avant la fin de l'année, pour l'envoyer en guise d'adieux à la Société de Linguistique de Paris.

J'ai de plus, commencé une Flore linguistique bretonne<sup>91</sup>, mes recherches pour le supplément à Troude m'ayant fourni une foule de noms de plantes dont je n'ai pu faire usage, faute d'une détermination assez rigoureuse. Ce sujet fleuri pousse une végétation tellement luxuriante, qu'il mérite d'être traité à part.

Vous voyez, Monsieur, que pour avoir renoncé à la mêlée héroïque, je ne suis pas pour cela oisif dans ma tente,

ἔσθιόμενος φίλον ἦτορ<sup>92</sup>

J'espère au contraire que mon mariage ne fera que donner un nouvel et précieux auxiliaire pour la conquête de la langue bretonne, objet de mes vœux les plus ardents. Aussi n'est-ce pas de S<sup>t</sup> Briec à Paris que je déplore la distance, mais de S<sup>t</sup> Briec à Trévénec et à Quimperlé.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués

Emile Ernault  
Prof à l'Ecole S<sup>t</sup> Charles  
rue de Quintin, 22

---

<sup>91</sup> Voir Eugène Rolland, *Flore populaire ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folklore*. Paris, Rolland. 11 tomes (reprint Paris, Maisonneuve et Larose, 1967, 11 tomes en 6 vol.).

<sup>92</sup> « Le cœur consumé (de tristesse) », formule d'inspiration homérique.

## Lettre 6<sup>93</sup>

S<sup>t</sup> Briec, 21 juillet 1880.

Monsieur,

Je viens de passer ma licence. J'ai été reçu, grâce à Dieu, au grec et aux vers latins. Car pour mes dissertations, elles m'auraient fait refuser impitoyablement.

Comment, à présent, profiter de cette victoire inespérée, "licentia sumpta impudentes [incert.]" ? M. Gaidoz voudrait toujours me voir venir à Paris, à l'Ecole des Hautes Etudes ; faute de quoi, il m'engage à préparer mon doctorat, plutôt que l'agrégation.

Je ne puis pas me décider à aller à Paris en ce moment, et cela pour bien des raisons. Ce n'est pas seulement parce que je ne l'aime pas et que j'en ai peur, de ce gouffre qui m'a dévoré mes deux meilleurs amis, Fr. Rochard et Ch. de Gaulle. Depuis la mort de ce dernier, Paris me paraît un désert : je n'y vois personne qui poursuive le même but que moi. Mais, de plus, je pense que je puis voir s'augmenter ma famille.

C'est un don que le ciel ne nous refuse guère ; et je ne voudrais pas exposer mes enfants à n'être pas bretons de naissance et d'éducation. Il ne serait pas non plus convenable de quitter S<sup>t</sup> Charles à présent. Les R. P. Dominicains se dissoudront peut-être pour un temps, mais l'Ecole subsistera tant qu'il y aura en France un peu de liberté d'enseignement. Son existence est nécessaire pour que les familles de ce pays soient sûres que leurs enfants seront élevés chrétiennement. Aussi fait-on en ce moment une souscription qui, je l'espère, permettra à S<sup>t</sup> Charles de continuer à vivre. Je ne pourrai pas, sans doute, y demeurer toujours, parce que l'Ecole faisant à peine ses frais, ne me paie pas suffisamment. Mais je ne m'en irai pas volontairement, tant qu'on la persécutera. Oh ! si c'était en pays breton ! Si c'était à Guingamp, ou Tréguier, ou Plouguernevel ou Brest, alors je me fixerais à demeure et je ne songerais pas à aller ailleurs !

Il est certain, du reste, que l'argent rapproche les distances, et si j'étais même à Rennes avec de bons appointements, je serais plus souvent en basse-Bretagne que je ne le suis maintenant. Si seulement je pouvais librement disposer des deux mois de vacances !

Je serais assez porté à préparer un doctorat. Le difficile est de trouver deux sujets de dissertation, en latin et en français. J'avais pensé à ceux-ci : "Le nom dans les langues celtiques (déclinaisons, pluriels, etc.)" en latin et "Phonétique bretonne (y compris les mutations initiales)" sur le modèle du liv. I de la Grammaire de Diez, en français. Puisqu'il faut absolument parler de choses "de medio sumptis", je pourrais comprendre dans ce dernier sujet la phonétique du gallois et du cornique. Malheureusement M. Gaidoz me dit que ces sujets ne seraient pas admis comme thèses de doctorat. Thèses ou non, je les ferai pourtant, "ou bien je ne pourrai !" Car elles tiennent de près à l'exploration des dialectes bretons que j'ai projetée et proposée, et à laquelle je tiens plus qu'à tous les doctorats du monde.

En fait d'agrégation, il y aurait l'agrégation d'une langue vivante à laquelle je pourrais songer. Pour cela il faudrait d'abord que j'eusse le certificat d'aptitude, et à cet effet je devrais passer quelques temps en Angleterre. Seulement, pour voyager et séjourner dans le pays du gallois et du gaélique, il me faudrait une occasion. Sinon, je resterai par ici, faisant le plus d'excursion en Breiz-Izel qu'il me sera possible, et serrant les deux bouts jusqu'à ce qu'ils se nouent - ou qu'ils se cassent.

Pardonnez-moi, Monsieur, cet accès de tristesse. Je suis en retard en fait d'élégies, le pauvre Fr. Rochard attend la sienne depuis longtemps. Il est mort à 23 ans d'une année passée à Paris dans la célébrité et la misère. Hélas ! je n'ai vu qu'un seul Marcellus qui ait abouti. C'est le greffier du Tribunal civil de S<sup>t</sup> Briec, qui s'appelait vulgairement Marsouin, et qui a acheté le droit de s'appeler Monsieur Marcel !

---

<sup>93</sup> [LV34.048](#).



Au fond, je serais bien consolé de ne pas devenir Marcellus, si je pouvais enfoncer dans la tête d'un bon et vrai breton, la volonté de prendre, après moi, mon œuvre pour son compte, et de la mener à bout !

Le bonheur est une terrible tentation de paresse. Je suis (c'est vulgaire à dire, mais bien doux) je suis heureux en ménage, "il me prend quelquefois des mouvements soudains"<sup>94</sup> de m'en tenir là, et de donner ma démission de savant surnuméraire. C'est un métier trop ingrat. S'abonner à des revues, se procurer des livres, cela vaut-il une bonne promenade en pays breton ?

Les conseils de votre expérience, Monsieur, seront les bien venus. En attendant je suis toujours

Votre respectueux et dévoué  
Emile Ernault  
Prof. à S<sup>t</sup> Charles ;  
rue de Quintin, 22.

### Lettre 7<sup>95</sup>

S<sup>t</sup> Brieuc 8 8<sup>bre</sup> 1880.

Monsieur,

Vous êtes bien indulgent pour mon petit travail. Si l'Association Bretonne donne aux auteurs 25 exemplaires du tirage à part, je demanderai à l'imprimeur 25 autres à mes frais. Quel est l'imprimeur de l'Association Bretonne ? Je désirerais pouvoir corriger les épreuves, avant l'impression définitive.

Je vous suis bien reconnaissant de vos offres généreuses, et je les accepte de grand cœur. Je vous en aurais remercié plus tôt, si je n'avais voulu auparavant être fixé sur le sujet de ma thèse ; je ne suis pourtant pas plus avancé qu'il y a huit jours, mais du moins je vois une issue. Je vais écrire à M. Egger pour lui demander jusqu'à quel point on peut traiter "de l'histoire des sons dans la langue armoricaine" dans une thèse française. Ma thèse latine est moins pressée, je serais tenté de la faire "sur la langue gauloise" ce qui ne serait possible qu'à Paris, dans un an.

D'ici là je travaillerai le gallois et l'irlandais, pour abréger, s'il se peut, mon noviciat dans la capitale ; et j'assemblerai les matériaux de ma Phonétique bretonne. Je n'entends pas tout à fait ce sujet à la manière de M. d'A. de Jubainville : il a fait une nomenclature de faits sans lien apparent entre eux, sans les circonstances qui les expliquent, sans les conséquences qui en résultent ; je voudrais écrire l'histoire de chaque son dans la langue bretonne, en la prenant à ses origines les plus reculées, dans les plus anciens manuscrits qui contiennent des mots "armoricains" et en indiquant les étapes successives jusqu'aux formes actuelles. Il est très probable qu'on trouverait ainsi des lois de dérivation permettant de restituer la forme ancienne de bien des mots dont nous n'avons que les prononciations modernes. Si le breton était un au IX<sup>e</sup> siècle, les dialectes du XIX<sup>e</sup> siècle sont dans le même rapport avec ce breton primitif, que les langues néo-latines avec le latin ; "si parva licet componere magnis"<sup>96</sup>. C'est en effet la Phonétique des langues romanes, dans Diez, qui est mon modèle. Il y a cette différence, dans les deux sujets, que l'"ancien breton" est bien moins complètement connu que le latin. Mais les autres langues celtiques (dans leurs documents anciens) suppléeront à cette lacune, ainsi que les langues classiques, qui viennent immédiatement en second lieu. Le problème à résoudre me semble pouvoir se poser ainsi : "Etant établi le rapport des débris du breton ancien avec les autres langues celtiques, les langues classiques et les parties correspondantes du breton moderne, déterminer scientifiquement la relation des autres parties du breton moderne avec leurs analogues perdus en breton ancien, et, par là, avec les langues de la

---

<sup>94</sup> Molière, *Le Misanthrope*, I, 1.

<sup>95</sup> [LV34.044](#).

<sup>96</sup> « S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes », Virgile, *Géorgiques*, IV, 176.

même famille." M. d'A. de Jubainville se réduit à chercher les intermédiaires par abstraction, quand ils n'existent pas dans des textes ; mais je crois que ses conjectures seraient utilement contrôlées par la comparaison des différentes formes actuelles, quand on pourra en apprécier la valeur. Cette appréciation ne peut reposer que sur une "histoire et formation des dialectes bretons" que je voudrais essayer d'écrire.

Pour répondre à votre extrême obligeance, je vous dirai que l'ouvrage qui me fait le plus défaut, c'est un dictionnaire irlandais quelconque ; et que je serais très désireux de pouvoir étudier les œuvres de M. W. Stokes, dont je ne connais que deux : Old breton Glosses (qu'il m'a fait l'honneur de m'envoyer) et Middle Breton hours, que m'a communiqué M. Gaidoz. Il y a aussi bien des livres bretons importants que je ne connais pas tels la Vie de S<sup>te</sup> Nonne, le dict. de Châlons, etc. Ce dernier est pourtant l'œuvre d'un recteur de Sarzeau ! Il paraît que M. Burgaud des Marets avait un Ms de cet ouvrage complété par un anonyme (catalogue de la bibliothèque patoise de M. B. des M., Paris, Maisonneuve 1873). Je citerai, si je puis, les manuscrits de préférence aux livres, ceux-ci étant beaucoup moins exposés à disparaître.

J'ai commencé aujourd'hui une nouvelle année scolaire à S<sup>t</sup> Charles. Je ne suis plus que professeur d'anglais et j'aime autant cela, puisque c'est une langue qui est géographiquement plus près du celtique que l'allemand.

Je ne sais si c'est une illusion, mais il me semble que l'accent breton étant aussi marqué que dans n'importe quelle autre langue moderne (quoique malheureusement il ne soit pas le même dans tous les dialectes) on pourrait en tenir compte quelquefois dans la versification. J'ai essayé de rythmer ainsi l'hymne "Te splendor et virtus Patris" et je prends la liberté de vous soumettre cette traduction.

Mais je veux auparavant vous exprimer mon respect, ma reconnaissance, et mes vœux pour votre parfait rétablissement.

Votre bien dévoué  
Emile Ernault  
Prof à S<sup>t</sup> Charles ;  
rue de Quintin, 22.

~~P. S. Gwers sant Mikel~~

P. S. Je reçois une lettre de M. Gaidoz que je vous envoie<sup>97</sup>, voici ce que j'en pense. Les "ci-devant" P. Dominicains font pour moi ce qu'ils peuvent, mais comment auraient-ils beaucoup d'élèves, quand mon père (par exemple) a été forcé, sur injonction officielle, de retirer mes deux mi-frères de S<sup>t</sup> Charles, sous peine de perdre sa place de juge de paix ? D'ailleurs ils ont ma parole pour cette année, et je ne me crois pas autorisé par l'"occasion" à ne pas tenir mes engagements, avec des moines, (comme notre aimable gouvernement). Quant à ma thèse, je n'écrirais pas à M. Egger, par déférence pour le directeur de la Revue Celtique. Il y a dans le monde savant un préjugé invétéré contre le pauvre bas-breton, et il est impossible que M. Egger lui soit plus favorable que M. G. Je cherche en quoi le bas-breton est inférieur au cornique : c'est sans doute

---

<sup>97</sup> Elle figure effectivement dans les archives de Keransker (LV34.045, insérée dans LV34.044) :

Paris 8 Octobre 1880

Mon cher ami

Ces "bons pères" vous exploitent vraiment en vous donnant 1 200<sup>fr.</sup> par an pour 16 heures par semaine, et des leçons à 3<sup>fr.</sup> l'heure, c'est bien misérable.

Voulez-vous que je m'enquière maintenant d'une place pour vous dans un établissement libre de Paris ? Il me semble les maisons des Jésuites doivent avoir besoin de professeurs laïques et gradés en ce moment. Et c'est le moment car les cadres une fois fournis, les places ne seront plus vacantes. Voulez-vous que je m'informe ? L'occasion, vous le savez par la fable n'a de cheveux que par devant.

Quant à vos sujets de thèse, je vous engage à ne pas y penser tant que vous n'aurez pas passé six mois à Paris.

Rappelez-vous aussi que le Breton est ce qu'il y a de moins important et de moins intéressant dans le monde celtique.

Bien à vous

H. G.

parce qu'il est vivant ! Thèse ou non, je ferai cette année ce que je pourrai de ma Phonétique bretonne, et si de l'Institut je n'emporte le prix, j'aurai du moins l'honneur d'avoir entrepris le 1<sup>er</sup> chapitre d'une "Grammaire comparée des dialectes bretons".

- Il y a dans la jolie pièce du docteur Guizouarn un vers qui m'a fait dresser l'oreille : c'est "dindan he gazel glei". Je soupçonne fort que c'est l'origine du tréc. "bean dinan gazel [var. gazul] gé, être ensorcelé, ne pouvoir bouger ; être séquestré. Mais pourquoi ?

### Lettre 8<sup>98</sup>

S<sup>t</sup> Brieuc, 21 8<sup>bre</sup> 1880

Monsieur,

J'ai reçu les « Irich Glosses », et je vous remercie de cette communication qui me sera d'un secours inappréciable pour mon Mémoire. D'après vos conseils, je me livre avec ardeur à ce travail, et plus je creuse le sujet, plus je le trouve intéressant et instructif.

J'accepte avec plaisir votre offre de 25 exemplaires de mon petit discours de Quintin ; et puisque c'est M. Prud'homme qui l'imprime, la correction des épreuves marchera toute seule.

Merci encore, merci de votre aimable invitation à passer quelques jours de vacances à Keransker. Je ne manquerai jamais une occasion de vous revoir, j'y trouve à la fois trop de bonheur et de profit.

Vos encouragements me font du bien ; vous me réconciliez avec la science en me rappelant qu'elle n'est pas toute à Paris. Car quand je pense aux dangers que court un « Breton » qui ne veut pas se laisser « annexer » par la capitale où il réside, je souhaite vivement que « ces jours d'épreuves soient abrégés » et que je puisse revenir au pays, pour toujours !

En attendant, Monsieur, veuillez agréer mes remerciements et mes vœux pour votre santé.

Votre tout dévoué  
Emile Ernault  
Prof. à S<sup>t</sup> Charles,  
rue de Quintin, 22.

### Lettre 9<sup>99</sup>

S<sup>t</sup> Brieuc, 1<sup>er</sup> Février 1881

Monsieur,

Veillez ne pas écouter les apparences qui m'accusent, et ne pas attribuer mon trop long silence à l'ingratitude. J'espérais à tout moment pouvoir vous annoncer la naissance d'un nouveau breton, et jusqu'ici il s'est obstiné à ne pas venir pleurer à ce triste monde.

Je compte profiter des vacances de Pâques pour aller me retremper auprès de vous ; je sens qu'il est temps d'attaquer vigoureusement mon sujet de thèse, La phonétique bretonne. Les renseignements nouveaux que j'ai recueillis là-dessus me sont venus de différents côtés, mais pour un travail d'ensemble c'est un devoir d'être complet, au moins relativement. Mon second Supplément et ma Liste de mots gallots venant du breton ne pourront trouver place dans la prochaine Revue Celtique, que l'ancien glossaire irlandais fournit abondamment d'excellente "copie". Mais ce N<sup>o</sup> contiendra une traduction que j'ai faite d'un exposé de l'ancienne littérature

---

<sup>98</sup> [LV41.014.](#)

<sup>99</sup> [LV34.046.](#)

irlandaise, par M. Windisch ; et le compte-rendu d'un nouvel article de M. d'Arbois de Jubainville sur les "suffixes nominaux du breton" (Mémoires de la Société de Linguistique). Il faut bien faire geindre la presse !

Il semble d'après les résultats, que la brouille entre M. Gaidoz et M. d'A. de J[ubainville] soit sérieuse. C'est bien fâcheux.

J'ai vu avec peine aussi qu'à la nécrologie on ait oublié ce pauvre M. Hamonic, mort au moment où il allait remplir en Bretagne une mission qu'il avait volontairement retardée pour avoir des jours plus longs ! Et maintenant, hélas ! luenga es su noche<sup>100</sup>...

Votre appréciation si favorable de mon petit poème m'a fait grand plaisir. Je vous remercie de la peine que vous avez prise de le retoucher, vous verrez que j'ai suivi vos corrections. Malheureusement les protes lui font subir des transformations d'un tout autre genre.

En attendant l'honneur de vous revoir, je suis et demeure, Monsieur, votre bien obligé

Emile Ernault  
Prof. à S<sup>t</sup> Charles,  
rue de Quintin, 22.

### Lettre 10<sup>101</sup>

S<sup>t</sup> Briec, 30 Mai 1881.

Monsieur,

Les mariages qui vous occupaient<sup>102</sup> quand j'avais le bonheur d'être auprès de vous sont, je pense, terminés ; nous faisons, ma femme et moi, les vœux les plus sincères pour la prospérité des nouveaux mariés et de leurs familles.

M. Gaidoz m'engage toujours très fortement à venir à Paris ; mais je suis retenu ici par ma famille et par la crainte de l'inconnu. J'ai peur aussi d'en sortir moins breton, si j'en sors. Si je puis obtenir de S<sup>t</sup> Charles des conditions suffisantes pour que j'aie deux mois par ans et deux jours par semaine de vacances effectives (ce qui est malheureusement très douteux), je pourrais en quelques années faire un dictionnaire du breton moderne qui concourrait pour le prix Gobert. D'ici là je donnerais un Glossaire du vieux-breton, qui est déjà en bon train, et un autre du breton moyen serait maintenant prématuré, puisque vous avez tant de textes inédits du moyen-âge. Mais j'espère qu'ils verront le jour, peu à peu.

J'ai aussi une Phonétique bretonne et une Liste des mots gallots venus du breton qui seront prochainement terminées. Mais tout cela ne serait pas l'affaire de mon doctorat. J'ai pensé, comme thèse française, à traiter "de la poésie dramatique en Bretagne au moyen âge".

Je me sens, je l'avoue, très incapable de faire une thèse admissible, et encore plus d'en faire deux, du moment que les seules matières que je pourrais traiter avec compétence sont rejetées à priori, comme n'étant pas d'un intérêt assez général. C'est pour me compléter sous ce rapport qu'un séjour à Paris serait avantageux, mais malgré tout il est évident que M. Loth, qui n'a pas de dictionnaire breton en tête, arrivera longtemps avant moi à Rennes. Il a acquis ce que M. Gaidoz voudrait me faire acquérir aussi : "la critique".

Je vous renvoie avec beaucoup de remerciements la brochure de M. Stokes, "Three middle irish homilies". L'auteur vient de m'en envoyer un exemplaire, avec d'autres brochures irlandaises

---

<sup>100</sup> « Longue est sa nuit », début de vers espagnols cités par Victor Hugo en exergue de « Fantômes » dans *Les Orientales* (1829)

<sup>101</sup> [LV34.049](#).

<sup>102</sup> Pierre Hersart de La Villemarqué (1854-1933), marié le 25 avril 1881 à Rennes, avec Gabrielle de Freslon de La Freslonnière (1855-1884).

; il m'a écrit une lettre très aimable où il reconnaît l'exactitude de quelques critiques que je lui avis soumises sur ses publications bretonnes ; il y en a d'autres qu'il prend la peine de réfuter. Il est disposé à adopter une conjecture que j'avais émise sur la glose nabu anfumetic (219), non suspicionis ; il avait voulu lire ansunietic mais j'ai proposé d'expliquer anfumetic comme un emprunt du français enfumé avec le sens de "suspect", par suite d'une association d'idées qui se trouve dans le proverbe "il n'y a pas de fumée sans feu".

Je regrette maintenant de n'avoir pas profité de votre obligeance quand vous m'avez proposé de me prêter le Glossaire de Cormac. Je ne réfléchissais pas alors que le texte s'en trouve dans les "Three irish Glossaries", que vous auriez sans doute pu me prêter en même temps.

Je vous serais reconnaissant de me faire connaître l'adresse de bretonnants à qui mon discours de Quintin pourrait être utile. J'en ai déjà distribué ; M. l'abbé Kersalé m'annonce à ce propos "quelques pages de remarques". Ce sera curieux.

En attendant l'honneur et le plaisir de vous recevoir, je suis et demeure, Monsieur,

Votre tout dévoué et reconnaissant  
Emile Ernault  
Prof. à S<sup>t</sup> Charles.

### Lettre 11<sup>103</sup>

S<sup>t</sup> Brieuc, 16 juin 1881.

Monsieur,

J'aurais répondu plus tôt à votre excellente lettre, si je n'avais attendu un envoi de M. Bureau, qui m'a proposé de faire, d'après ses renseignements, une étude comparée du dialecte de Batz, pour répondre à la 18<sup>e</sup> question du Congrès de l'Association Bretonne. J'ai accepté avec plaisir une offre si gracieuse, mais je n'ai pas reçu encore ses notes. Je ne veux pourtant pas tarder davantage à vous écrire, de peur de paraître négligent et ingrat.

Merci de votre offre du glossaire de Cormac, je vous le demanderai plus tard, quand j'aurai plus de loisir. J'espère du reste, aller le prendre chez vous pendant ces vacances, en vous soumettant mon Glossaire du vieux-breton, qui sera à peu près terminé.

Vos encouragements flatteurs ne seront pas perdus, s'il plaît à Dieu. Je préparerai donc mon doctorat, il m'est impossible de ne pas me rendre à d'aussi aimables invitations. Je suis, pour mon propre compte comme pour celui de ma famille, très désireux de rester ici ; et je crois que, malgré son positivisme, M. Gaidoz ne connaît de moi que la surface, et que vous voyez bien le fond, quand vous me conseillez de ne pas me transplanter. Ce qu'il y a de vrai dans son système, c'est qu'il faut que je passe de temps en temps à Paris ; j'irai, si je puis, pendant ces vacances, pour tâcher d'y apprendre au juste ce que c'est qu'une thèse de doctorat, et d'en trouver deux sujets. Mais de là à y rester plusieurs années, il y a loin.

Dans mon désir sincère de garder ici une position tenable, j'ai demandé par écrit à S<sup>t</sup> Charles les conditions suivantes : 2 000<sup>f</sup> d'appointements fixes, et 3 f par leçon particulière. Moyennant quoi je puis continuer à faire à la fois l'anglais et l'allemand. Le Rév. P. Rousselin, prieur de S<sup>t</sup> Charles, qui d'ailleurs a toujours été très bienveillant pour moi, m'a répondu qu'il ne demandait pas mieux que de me faire les meilleures conditions possibles, mais qu'il ne pourrait me donner de décision avant ces vacances, parce que l'Ecole appartient à est la propriété de la Société civile S<sup>t</sup> Thomas d'Aquin, à qui il appartient de [se] prononcer sur cette question financière. J'ignore la composition de cette Société, mais je suppose qu'elle doit comprendre les principaux membres de l'ancien Tiers-Ordre de S<sup>t</sup> Dominique, qui s'est dissous avec l'autorisation du saint Père, pour pouvoir continuer à remplir sa mission, "pro educanda juventute". Aussi suis-je persuadé que la

---

<sup>103</sup> [LV34.050](#).

décision suprême viendra, en définitive, du Très Révérend Père L. Lécuyer<sup>104</sup>, qui était, et qui est encore regardé comme le Vicaire Général du Tiers Ordre Enseignant de S<sup>t</sup> Dominique (Coublevie près Voiron, Isère). Le R. P. Lécuyer est, je le sais, toujours très bien disposé pour son ancien secrétaire, qu'il a placé lui-même autrefois à S<sup>t</sup> Charles. C'est pourquoi j'attends avec assez de confiance sa décision sans pouvoir chercher à y influencer personnellement. Un mot de vous en ma faveur lui ferait, je crois, plaisir, en lui montrant que je ne renonce pas à justifier un jour les espérances que j'ai données jadis ; et en même temps il serait utile à ma famille et à moi. Car, franchement, je ne vois pour moi rien de pratique, actuellement, en dehors de S<sup>t</sup> Charles.

Les travaux de première main sur le breton moyen, dont vous me parlez, auraient pour moi un double avantage, grâce à M. Stokes et à votre bienveillant intermédiaire. Je vous suis reconnaissant de votre confiance. Je consacrerai une partie de ces vacances à des études paléographiques dont j'aurai besoin aussi, probablement, pour mon doctorat. On est toujours un profane, quand on n'a pas déniché ou déchiffré quelque manuscrit, ou élucidé quelque vieux grimoire.

En attendant, je suis toujours avec un affectueux respect

Votre tout dévoué  
Emile Ernault

## Lettre 12<sup>105</sup>

S<sup>t</sup> Brieuc, 11 Juillet 1881.

Monsieur,

Je suis sur pied maintenant, Dieu merci, après avoir été à deux reprises attaqué par la fièvre, genre de désagrément nouveau pour moi. Cela n'a pas laissé que d'avoir quelques inconvénients. Ainsi, il m'a été impossible de donner à temps à M. Gaidoz mon impression sur les corrections de M. Windisch à ma traduction de son travail, de sorte que mon style en restera germanisé en quelques endroits.

De plus, je n'ai pu parler samedi à la Société d'Emulation de mon Glossaire du vieux-breton, comme j'en avais l'intention, et pour leur donner quelque chose je leur ai fait lire par un collègue ma traduction de Merlin du Barzaz Breiz, et cette traduction va être publiée dans les Mémoires de la Société. Je continue toujours, bien entendu, le Glossaire.

Enfin, je n'ai pu répondre à une lettre de M. Gaidoz qui demandait à quel point j'en étais avec les R.P. Dominicains, et si je me rallierais à l'idée d'une bourse à Paris. Il paraît, d'après une nouvelle lettre que je vous envoie<sup>106</sup> que mon silence a été pris pour un consentement ; du reste il

---

<sup>104</sup> Voir la lettre du R.P. Lécuyer à Théodore Hersart de La Villemarqué du 20 juillet 1881 (LV34.041).

<sup>105</sup> [LV34.024](#).

<sup>106</sup> La lettre d'Henri Gaidoz est effectivement conservée dans les Archives de Keransker (LV34.025) :

Dimanche soir 10 Juillet

Mon cher ami,

Aujourd'hui a eu lieu la réunion de fin d'année des professeurs de l'Ecole des Htes Etudes. Dans cette réunion on a dressé la liste des bourses demandées au Ministère pour l'année prochaine.

M. Bréal vous a proposé pour une de ces bourses, (Devant cette influente autorité, personne n'a fait remarquer qu'on n'avait jusqu'ici demandé de bourses que pour des élèves effectifs, pas pour de futurs élèves de l'Ecole). On a voté votre bourse avec les autres. Ce n'est que de 1 200<sup>fr.</sup> et cela ne courrait qu'à partir du 1<sup>er</sup> Oct. ou du 1<sup>er</sup> Nov. (on n'a pas pu me dire exactement, mais je crois plutôt au 1<sup>er</sup> Oct.), mais si à cela vous pouviez joindre deux leçons bien payées, peut-être pourriez-vous vous dispenser de rentrer à Arcueil, où vous seriez certainement mal payé : Ou bien encore vous pourriez n'y faire que peu de chose.



fallait bien que ces Messieurs se décident pour moi, et ils ont pris "oui" pour me laisser l'alternative ; car s'ils n'avaient pas fait mention de moi à temps, leurs promesses n'eussent plus été réalisables. Je ne sais jusqu'à quel point le pas qu'ils ont fait peut engager ma responsabilité, mais il est certain que c'est bien délicat à moi de les désavouer.

La politique que M. Gaidoz me conseille est celle-ci : laisser tout le reste, pour viser directement le doctorat. Elle ne manque pas de spécieux. Il n'est que trop certain qu'ici je mettrai deux fois plus de temps pour faire des thèses, et qu'elles seront deux fois plus mal faites, faute de livres et de loisirs : car ces thèses devront être faites comme mes dissertations pour la Licence sur des sujets où je ne serai pas compétent. Je cherche inutilement des sujets de tout côté, aussi vous comprendrez la séduction qu'opère sur moi la fin de la lettre de M. Gaidoz. Quant à son arrière pensée, s'il y en a, son désir de me donner de la "critique", j'y résisterai de toutes mes forces : si je vais là-bas ce n'est pas pour y devenir moins breton, mais pour en revenir le plus tôt possible avec les moyens de faire utilement et grandement mon exploration philologique en Bretagne. Ce qui me sourit dans ce projet, c'est qu'enfin j'aurais du temps pour travailler. Ici je ne puis guère savoir ce que c'est que cela. 4h. de classe, 3h. de leçons par jour, en moyenne, et de plus d'innombrables devoirs à corriger, cela ne laisse pas grand loisir pour préparer des thèses. L'année prochaine j'aurais 3h. de classe et je pourrais me dispenser de donner des leçons, si mes conditions sont acceptées, et ce serait une amélioration ; mais les devoirs à corriger seront aussi nombreux, et le but du doctorat ne pourra être visé directement. Je ne sais où en sont les négociations que vous avez bien voulu entamer avec [le R.P.] Lécuyer. Bien entendu je ne puis avoir la pensée de les rompre brusquement, et puisque vous avez eu dès le commencement mon plein consentement, je ne le retirerai pas. Mais dans le cas où les considérations précédentes vous sembleraient avoir quelque justesse, je représenterais au R. P. Lécuyer ce qui est parfaitement vrai : c'est que je me sens fatigué, épuisé d'un travail ingrat, qui ne me laisse jamais ni repos ni vacances, et que ces deux fièvres qui m'ont attaqué dernièrement sont un avertissement que j'ai besoin de penser aux miens et à moi-même, et de nous ménager une retraite. Quant aux moyens, pourvu qu'ils soient bons et honnêtes, les plus courts me semblent les meilleurs, comme étant les plus sûrs.

Au revoir, Monsieur, j'attendrai pour répondre à M. Gaidoz un mot de vous, pour savoir le sentiment du R. P. Lécuyer et le vôtre. Soyez sûr que je ferai tout pour vous épargner le moindre désagrément, et que si je suis tenté de faire abstraction pour un temps de mes répugnances, et de me plonger dans le gouffre de Paris, c'est uniquement dans le désir et l'espoir d'en sortir plus vite et définitivement.

Votre bien dévoué et reconnaissant  
Emile Ernault

---

Il faut tirer le plus de parti possible de votre séjour à Paris pour revenir bien armé en Bretagne.

Je dois rédiger une note sur vous et vos travaux pour joindre au rapport sur les propositions de Bourses. Veuillez me donner pour cela vos noms et prénoms, date et lieu de naissance. Vous m'avez donné ces renseignements autrefois, mais je ne sais plus où je les ai classés.

J'aurai bien grand plaisir - et grand profit - à travailler avec vous l'année prochaine. Le choix et la rédaction de thèses vous seront aisés à Paris. Vous ferez plus en un an qu'en deux ans à S<sup>t</sup> Brieuc.

Bien à vous  
H. Gaidoz

## Lettre 13<sup>107</sup>

S<sup>t</sup>Brieuc, 17 Juillet 1881.

Monsieur,

Voici encore une lettre de M. Gaidoz<sup>108</sup> bien faite pour confirmer les vues que je vous exposais dans ma dernière lettre.

A cette contrainte extérieure exercée sur moi par M. Bréal, qui en m'inscrivant pour une bourse dans des conditions exceptionnelles, a tranché la question à la façon d'Alexandre, vient se joindre une sollicitation, une invitation pressante, exprimée dans ces simples mots « vous serez mon principal et peut-être unique auditeur » ! Je suis fort tenté de considérer ces circonstances comme un coup de la Providence, une pression étrangère qui doit m'arracher à S<sup>t</sup> Charles. Il me semble très probable que si je ne profite pas de l'occasion, elle ne se représentera plus, et qu'il me faudra renoncer à toute ambition dans la carrière philologique. A vrai dire, j'y renoncerais facilement si j'avais par ailleurs quelque perspective supportable ; mais en voyant combien j'ai de peine à nouer les deux bouts, malgré les leçons que je donne, je sens que les meilleures conditions qu'on peut me faire ici ne m'empêcheraient pas, sans le secours des leçons, d'être obligé de continuer à prendre sur mon patrimoine, qui ne résisterait pas longtemps. Il est très possible que d'ici mon doctorat je doive, si je vais à Paris, sacrifier aussi une partie de mon avoir ; mais du moins ce ne sera pas perdu, et mon nouveau titre me fournirait une sérieuse compensation.

Je suis convaincu que le RP. Prieur de S<sup>t</sup> Charles et le RP. Lécuyer comprendront mes raisons ; et que, comme elles reposent sur des faits postérieurs à mes premières négociations avec eux, ils consentiront à regarder comme nulles ces propositions. Comme je serais désolé que vous vous soyez attiré du désagrément par votre obligeance en cette occasion, je me chargerai d'écrire à ce sujet au RP. Lécuyer, quand je saurai ce qu'il vous a répondu. Il y a assez longtemps que le RP Lécuyer portait sur moi ce jugement : « Il peut aller loin si on le pousse ; mais il ne bougera pas de lui-même. C'est très exact. Si je reste ici l'année prochaine, j'y resterai toujours. Car naturellement on ne me rappellerait plus à Paris, après l'affront, quelque involontaire qu'il fût, que j'aurais fait à ces Messieurs.

Plus j'essaie d'être impartial et de m'élever au-dessus de l'impression du moment, plus je suis confirmé dans ces idées. Il faut, pour arriver à quelque chose, que je passe par Paris ; j'y resterai le moins longtemps possible, et je le détesterai en le quittant autant que je le déteste maintenant ; mais enfin, je dois apprendre ce que c'est qu'un cours public, si je dois jamais en faire moi-même.

N'ayant pas plus de confiance qu'il ne faut dans la situation, je compte aller seul à Paris ; ma petite fille vient très bien à S<sup>t</sup>Brieuc, et je me reprocherais mon malheur s'il lui arrivait quelque

---

<sup>107</sup> [LV34.067](#).

<sup>108</sup><sup>108</sup> Lettre conservée dans les archives de Keransker (LV34.068) :

« Paris 16 Juillet 81

Mon cher ami,

Veillez faire les changements d'n que vous désirez et envoyer l'épreuve directement à M. Daupeley, imprimeur, à Nogent le Rotrou, Eur et Loir [sic].

Le décret de votre bourse ne sera probablement signé qu'en Octobre mais du moment que vous êtes présenté officiellement par l'Ecole vous pouvez regarder la chose comme certaine.

Voyez ce que vous devez faire avec les PP. D'Arcueil, et si vous pouvez prendre une répétition seulement. Ce que je désire, c'est que vous n'y soyez pas en titre, et que vous demeuriez, au moins à Montrouge, pour pouvoir suivre facilement les cours.

Je vais prier M Henri de Gaulle de tâcher de vous procurer quelque bonne leçon.

Puisque vous serez mon principal et peut être unique auditeur, nous pourrions dès maintenant nous entendre sur les heures. Si vous n'y aviez pas d'objection, je les mettrais le soir, à 8h ½

Bien à vous

H. Gaidoz

Soignez-vous et reposez-vous avant de venir à Paris, pour y arriver bien portant.

Si vous deviez vous arrêter à Rennes, je vous y donnerais des commissions. »

chose là-bas. Les soucis de l'absence contribueront à me donner du zèle et du courage au travail, pour que ces jours d'épreuve soient abrégés, s'il est possible. La Bretagne sera toujours mon seul et unique but.

Je n'ai pas besoin de vous dire que, malgré la forme peut-être trop tranchante sous laquelle j'exprime mes sentiments, je suis disposé à recevoir avec la plus grande déférence les observations que vous auriez à faire à cet égard.

En attendant, d'ailleurs, le plaisir de vous voir pendant ces vacances, je suis et demeure, avec respect, votre tout dévoué et reconnaissant

Emile Ernault

#### Lettre 14 (projet de lettre de La Villemarqué à Ernault)<sup>109</sup>

Keransker 18 Juillet 1881

Mon cher ami, j'ai reçu votre lettre du 11 juillet, je reçois celle du 17, mais aucune du père Lécuyer ? Il convient de l'attendre, Mais je ne lui écrirai plus ; Vous semblez regretter une démarche toute en votre intérêt et faite d'ailleurs à votre demande. Il serait cependant prudent d'attendre aussi la signature du décret avant d'en escompter le bénéfice ; croyez-en ma vieille expérience et ma tendre amitié : celle-ci est bien inquiète ; j'ai assisté à bien des mécomptes, pour ne pas les craindre. A vous revoir aux vacances. D'ici là restez à votre poste de devoir et d'honneur.

Talleyrand avait coutume de dire : "Je ne suis jamais pressé, et je suis toujours arrivé à temps", ce n'est pas à propos de "devoir et d'honneur", que je le cite, vous comprenez bien.

Je prie Dieu, s'il vous sépare de votre femme et de votre chère enfant, de faire que la séparation soit momentanée et que vous vous portiez toujours bien de corps et d'esprit.

C'est le vœu de votre très affectionné :

#### Lettre 15<sup>110</sup>

Tévélec, 29 Juillet 1881

Monsieur,

Notre distribution des prix était hier, et je me suis échappé aussitôt pour prendre un peu de repos : depuis un mois j'ai eu tant d'attaques de fièvres, que j'ai fini par ne plus les compter. Enfin, grâce à Dieu, je crois que j'en suis délivré, n'en ayant pas eu depuis dimanche.

Je quitte les RR PP. dominicains dans les meilleurs termes, ou plutôt nous nous quittons mutuellement, vu les circonstances, et nous conserverons toujours les relations les plus cordiales. Le personnel de S<sup>t</sup> Charles va être presque entièrement renouvelé. Je retrouverai à Paris plusieurs des RR. Pères que j'ai eu le plaisir de connaître là-bas déjà, et à S<sup>t</sup> Briec. Ce n'est pas cependant sans un sentiment de tristesse bien naturelle, que je dirai adieu à cette école de S<sup>t</sup> Charles où j'ai été élevé et où j'enseignais depuis 7 ans !

Des préoccupations de tout genre m'ont empêché de répondre aussitôt à vos deux bonnes lettres, qui témoignent de tant d'intérêt pour moi ; à présent je veux du moins vous en remercier cordialement. J'ai reçu ces jours derniers une lettre de M. Gaidoz me disant qu'il m'a proposé pour secrétaire de la Revue de l'Enseignement supérieur, et que si j'y consens, ce sera décidé dans quelques jours. La besogne consistera à corriger des épreuves, à analyser et à traduire des Revues

---

<sup>109</sup> [LV34.047.](#)

<sup>110</sup> [LV34.040.](#)

étrangères ; en tout de 8 à 10h. par semaine ; le traitement est de 1200f. J'ai répondu que j'accepterais avec reconnaissance si, comme je l'espérais, la nouvelle Revue, qui ne paraît que depuis cette année, était purement scientifique et ne faisait ni politique ni religion. J'ai fait mes réserves, d'un autre côté, pour le cas où il y aurait à traduire ou à analyser des œuvres "scientifiques" proprement dites, à cause de ma complète ignorance en mathématiques, physiques etc. J'ai demandé que du moins ce dernier genre de traduction passât sous les yeux d'un homme compétent.

M. Gaidoz m'annonce aussi que M. Bréal a bien voulu demander des leçons particulières pour moi au Directeur de S<sup>te</sup> Barbe. Il me dit que mon entrée en fonctions pour la Revue commencerait le 1<sup>er</sup> Octobre et que je pourrais venir à Paris quelques jours avant, à cause de l'installation et des leçons. Je suppose que M. Gaidoz est pour quelque chose dans l'administration de cette Revue, et c'est pour moi un présage que l'esprit n'en est pas antireligieux ni servile ; car M. Gaidoz ne se fait pas faute de m'écrire, par exemple "que nous vivons sous un régime inquisitorial", en quoi il n'a que trop raison. Mais nous aurons l'occasion de nous entretenir plus longuement de ma situation et de mes travaux à Paris. Je resterai ici jusqu'au 6 Août, après quoi j'irai à S<sup>t</sup> Briec et de là chez M. Sébillot, à la Saudraie en Pengilly, canton de Moncontour (Côtes-du-Nord). Si cela ne vous dérangeait pas, je pourrais aller à Keransker vers le jour que vous me désigneriez, à partir du 13 ou du 14 ; ou plus tard, si vous le préférez.

En attendant que j'aie goûté encore votre excellente hospitalité, et me retremper dans l'esprit breton avant d'aller m'exposer à la fournaise de Paris, je suis et demeure, Monsieur, avec la plus vive gratitude

Votre respectueux et tout dévoué  
Emile Ernault  
Kerdrein en Trévélec  
par Lanvollon C. - du.- N  
jusqu'au 6

### Lettre 16<sup>111</sup>

La Saudraie, 10 Août 1881.

Monsieur,

Voilà déjà un de ces contre-temps que vous craigniez pour moi : la place de Secrétaire qu'on croyait pouvoir m'assurer, ne sera pas vacante. Il faut me rabattre sur les leçons.

Je rentrerai à S<sup>t</sup> Briec vendredi et je partirai samedi pour Keransker. A bientôt donc le bonheur de vous revoir !

M. Sébillot a été très sensible à vos éloges, du reste bien mérités, et il me prie de vous en remercier.

En attendant le plaisir de vous voir, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

Emile Ernault

---

<sup>111</sup> [LV34.042](#).

## Lettre 17<sup>112</sup>

S<sup>t</sup> Brieuc, 10 Septembre 1881.

Monsieur,

J'ai tardé à vous écrire pour vous remercier de votre excellente hospitalité, parce que j'aurais voulu pouvoir vous dire le jour de mon nouveau voyage de votre côté. Malheureusement je ne sais pas s'il me sera possible de retourner à Keransker avant mon départ pour Paris : cela dépendra du père d'un jeune ami que j'ai perdu et dont je viens de faire la biographie. C'est un ancien instituteur de S<sup>t</sup> Nazaire, qui doit venir ici la semaine prochaine ; je suis obligé de l'attendre. En tout cas, c'est la semaine suivante que je ferai avec ma femme un pèlerinage à S<sup>te</sup> Anne d'Auray ; et après quelques jours de repos, je m'en irai à Paris, seul ! Mais non : car je pourrai dire comme Lez-Breiz : "D'ann emgann ma unan ne d-ann ket, Santez Anna zo gan-in Kevred<sup>113</sup>."

J'espère que le congrès s'est bien passé, et que vous en serez revenu, comme dit V. Hugo, "bien que fatigué, Gai."

En attendant le plaisir de vous revoir, je vous prie d'agréer, pour vous et pour les vôtres, mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

Emile Ernault  
rue de Quintin, 22.

## Lettre 18<sup>114</sup>

S<sup>t</sup> Brieuc, 21 7<sup>bre</sup> 1881.

Monsieur,

Nous sommes revenus de notre pèlerinage et nous faisons les derniers préparatifs : je partirai lundi. Je passerai à Rennes une partie de la journée du lundi, pour faire une commission dont M. Stokes avait chargé M. Gaidoz, qui me l'a transmise. Il s'agit de demander au meilleur photographe de la ville combien il prendrait pour reproduire, soit en grandeur naturelle, soit en demi-grandeur, une page du manuscrit irlandais conservé à Rennes. Si vous savez quel est ce « meilleur photographe de Rennes » et quelles sont à peu près les dimensions du manuscrit, je vous serais reconnaissant de me donner ces renseignements.

Je suis bien aise d'apprendre que le congrès de Redon ait réussi, et je vous remercie de l'honneur que vous faites à mon Mémoire. J'ai promis à M. Bureau de le lui envoyer, mais vous pourrez le lui adresser vous-même quand vous n'en aurez plus besoin. Il me le renverra ensuite avec ses observations, et je le complèterai et le refondrai avant qu'il passe à l'impression. Je crois qu'il serait plus simple et conforme aux intentions de M. Bureau que vous m'envoyiez à Paris ses documents, quand je pourrai vous y indiquer une adresse ; car sans cela je ne pourrais faire la révision de mon premier travail.

Au revoir, Monsieur, merci de vos bons souhaits. Grâce à votre bienveillance, je pars, sinon sans inquiétude, du moins sans regret, résolu à faire toujours ce que je devrai et tout ce que je pourrai.

Votre respectueusement dévoué et reconnaissant  
Emile Ernault

---

<sup>112</sup> [LV34.043](#).

<sup>113</sup> Théodore Hersart de La Villemarqué, *Barzaz-Breiz*, chant « Lez-Breiz », [1867], Paris, Perrin, 1963, p. 90.

<sup>114</sup> [LV34.066](#).

## Lettre 19<sup>115</sup>

Paris, 28 7<sup>bre</sup> 1881

Monsieur,

Me voici de nouveau dans cette capitale dont j'ai dit tant de mal. Je suis descendu hôtel Fénelon, rue Férou, 11, mais il me faudra encore quelques jours pour m'y installer complètement. J'ai été parfaitement accueilli par M. Gaidoz, et par la famille de Gaulle, et présenté aux RRPP. Jésuites ; j'ai revu aussi avec beaucoup de plaisir les Pères dominicains d'Arcueil ; j'espère que les leçons vont arriver avec la rentrée des classes qui ne tardera pas.

M. Gaidoz voudrait que je reste 6 mois avant de penser à mes thèses, pour m'imprégner de l'air de Paris, et choisir en connaissance de cause, après m'être éparpillé un peu partout. Mais je n'en ferai rien, et pour bien des raisons. Je suis trop impatient d'être à mes thèses pour attendre si longtemps ; je n'aime pas non plus Paris plus qu'il ne faut, et 6 mois de moins à passer me feraient plaisir. Jusqu'à ce que je passe mon doctorat, je serai toujours un peu comme l'oiseau sur la branche, dans une position provisoire qui ne devra pas s'éterniser. Et puis je n'ai plus besoin de chercher ma voie. Si j'ai fait fausse route jusqu'ici, je suis condamné à m'égarer jusqu'au bout. Je suis fait, à ce qu'il me semble, pour la Bretagne, aussi ne sortirai-je pas de là.

M. Gaidoz, d'ailleurs croit possible une thèse française qui me sourirait beaucoup : « De la littérature dramatique en breton armoricain ». Il y a dans ce sujet bien des choses nouvelles à dire, des manuscrits inédits à travailler, des textes à traduire, des pièces analogues à comparer aux pièces bretonnes, etc.

Je suivrai avec les cours de M. Gaidoz, ceux de M. Bréal (et d'autres moins assidûment, par exemple ceux de sanscrit et de langues romanes).

Au revoir, Monsieur, continuez à penser dans vos prières à ce breton exilé qui vous gardera toujours ses sentiments les plus vifs de respect et d'affection.

Emile Ernault

## Lettre 20<sup>116</sup>

Paris, 8 Octobre [18]81

Monsieur,

Je n'ai pas encore eu le temps de lire un seul de ces manuscrits de Mystères bretons que possède la Bibliothèque Nationale ; j'en ai seulement pris la longue liste, à laquelle je pourrai en ajouter quelques uns que M. Bureau m'a prêtés et que j'ai apportés ici, par exemple un Nabuchodonosor. Je sais aussi que M. Milin en a en dialecte vannetais. Il est certain qu'il y a là-dedans beaucoup de fatras, et probable que dans tout cela il n'y a aucun mérite littéraire. Mais n'est-il pas possible qu'on y trouve des renseignements utiles sur la langue et sur l'histoire de la versification bretonne ? Ces copies datent du XIX<sup>e</sup> et du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais n'y en a-t-il pas qui ont été faites sur des manuscrits antérieurs ? C'est ce que je voudrais examiner avant d'abandonner ce sujet, que je serais bien en peine de remplacer. Il y a à la Bibliothèque Nationale 3 manuscrits de S<sup>te</sup> Geneviève, tous trois indiqués comme du XIX<sup>e</sup> siècle. J'en ai un qui n'a pas

---

<sup>115</sup> [LV34.064](#).

<sup>116</sup> [LV34.063](#).

de date, les 1<sup>ers</sup> et derniers feuillets manquant malheureusement ; mais il est très possible qu'il soit aussi du XIX<sup>e</sup> siècle. Eh bien ! la composition de ce mystère doit certainement être d'une époque où l'on écrivait encore en breton l'allitération régulière. A quelle date l'a-t-on abandonnée ? Je n'en sais rien, et ce serait bien intéressant à déterminer. Le mystère de S<sup>te</sup> Geneviève a été évidemment rajeuni, mais il y reste assez de vers allitérés pour que cela ne puisse pas être mis sur le compte du hasard. Il y en a beaucoup qu'on pourrait reconstituer, si cela en valait la peine ; et il est probable que ce travail ingrat aurait du moins cet avantage, de donner parfois le sens de mots archaïques, exigés par la mesure, et remplacés dans le manuscrit par d'autres plus faciles à comprendre. Je soupçonne que les scribes ne comprenaient pas toujours bien eux-mêmes ce qu'ils écrivaient, et si je me lance dans ce travail,

« Aman emeus ezom furnes eur Salomon », comme dit « an impiloc » de la 1<sup>ère</sup> journée de Geneviève. Voici un exemple de ces restitutions que je crois assez souvent possibles :

golo coms

nen neus quemtet quen caer a guement a charmé

ma passiono crij nemert doch ô ué.

Ce n'est que du galimatias simple si, comme je le pense, le texte peut se reconstituer ainsi :

Nen deux quenet quen cazr a quement à charme

Ma passionou crêvaf nemedouchuy à ve (ou affe)

Mais ce qui suit est du galimatias double, ce me semble, quoique le sens général soit facile à deviner : ô sello as par allas en deus plaset

a dardet fasio leun em callon diremet

Et encore, on peut proposer cette leçon :

Hoz sellou espar acc allas endeux placctet

Ha dardet saeziou lem em calon diremet.

La comparaison des 3 variantes de la Bibliothèque nationale ne pourrait manquer de jeter de la lumière sur ces passages dont quelques-uns, peut-être, en vaudraient la peine.

Pour me faire la main, j'ai commencé à copier le Mystère de S<sup>te</sup> Barbe, qui, quoique imprimé seulement en 1647, semble quelquefois de composition antérieure. Ainsi, il y a plusieurs passages corrompus parce que probablement le compositeur ne les comprenait pas ; des mutations qui ne devaient pas être sur le manuscrit original par exemple an dra, an dro, an Dreindet, da vont ; et des assimilations modernes, telles que En secret da vn queffridy, le texte portait évidemment queffredy ; etc. Je crois que le manuscrit que vous m'avez communiqué est aussi une copie du petit livre de la Bibliothèque Nationale ; je vous ai même laissé quelques notes sur ce manuscrit, et proposé des variantes. L'étude du texte même m'en a suggéré d'autres, je les inscris à mesure sur ma copie. Je crois à présent que le vers Rac affet à y comedy est pour Roc affet a ycomedy. Une corruption d'un mot bien clair aussi se trouve plus bas, p.4 : autentic chem applicas, pour enem. Je crois que ce petit livre, détestable au point de vue littéraire, est très curieux pour la philologie ; et quand même ma thèse ne serait pas sur les Mystères bretons, je n'aurais pas perdu entièrement ces longues heures de copie, qui me familiarisent avec le breton-moyen. Vous avez commencé la traduction de ce Mystère ; quand vous l'imprimerez je vous enverrai avec plaisir ma copie du texte avec mes gloses. – Si, prenant les choses de plus haut, je choisissais pour thèse française « Histoire de la versification dans les langues celtiques » ? – Je vous remercie de vos offres pour les Mystères corniques. Si j'en ai besoin, je vous les demanderai. – Quant à mon manuscrit de Redon et aux cahiers de M. Bureau, vous pouvez me les adresser ici, à l'hôtel Fénelon, je pourrai plus facilement y travailler maintenant que plus tard, car on est encore en vacances dans ces hautes régions de l'enseignement supérieur.

Au revoir, Monsieur, veuillez agréer mes vœux pour votre prompt rétablissement, et mes sentiments les plus vifs de respect et d'affection.

Emile Ernault

## Lettre 21<sup>117</sup>

Paris, 29 Octobre 1881.

Monsieur,

J'ai reçu mon manuscrit et ceux de M. Bureau, et je vous en remercie. Merci aussi, pour MM. Gaidoz et Loth et pour moi, de vos 3 exemplaires de Pathelin.

Je commence à désespérer à mon tour des Mystères bretons, « *despero tractata nitescere posse*<sup>118</sup> » à moins qu'ils ne forment qu'un simple chapitre de ma thèse française, qui serait sur « l'histoire de la versification dans les langues celtiques. » Ce sujet aurait l'avantage d'être d'un intérêt plus réel et plus général : la question de l'origine de la rime, déjà touchée par Zeuss et par M. Nigra est importante, et personnellement, je vois « double profit à faire » en prenant cette thèse : d'abord, cela me force à apprendre l'irlandais et l'écossais, car comment sentir sans cela le rythme [incert.] ? et puis, j'aurais le grand avantage d'avoir ainsi un sujet technique, et non simplement littéraire ou historique, cela me dispensera de faire trop de frais de style, car vous savez que la prose française n'est point du tout mon fait. Je ne puis guère espérer trouver des choses nouvelles en fait de versification gaélique mais ce sera, je crois, la première fois que le sujet sera traité en français, et il en vaut la peine. Il est très compliqué dans les grammairiens indigènes, et je m'estimerai fort heureux si je puis débrouiller un peu ce chaos et voir la raison de certaines règles en apparence fort arbitraires. La comparaison des versifications dans les langues latines et germaniques se présente naturellement, et augmentera l'intérêt du sujet Il y a encore à dire sur les deux systèmes de versification suivis en gallois et en breton, sur l'histoire de l'allitération, etc. Plus j'y pense, plus je trouve la chose féconde et attrayante. M. Gaidoz me conseille d'attendre que j'aie fait du gaélique pour choisir une thèse sur un sujet général ; mais j'ai toujours la possibilité d'étudier l'histoire de la transmission des textes allittérés [sic] dans les Mss, et c'est très intéressant. Il y a par exemple le lieu commun de la description de l'enfer par Lazarre (Grand Myst. de Jésus) qui a passé dans plusieurs autres pièces en perdant de plus en plus son caractère primitif, l'histoire de ces variations peut aider à entrevoir des originaux perdus qui ont été reproduits ainsi. Les restitutions, que je ne risquerai qu'à bon escient, nécessiteront des discussions philologiques qui grossiront le volume.

Quant à la thèse latine, j'ai renoncé à celle que vous aviez eu la complaisance de m'indiquer, avec les sources. Elle était excellente, mais je l'aurais très mal réussie. M. Gaidoz vient de m'en indiquer une qui rentrerait assez dans ma compétence : c'est : « la vie et les œuvres de E. Llhuyd » le 1<sup>er</sup> en date des celtologues sérieux ou du moins leur très digne précurseur. Il y aurait une partie biographique, l'histoire de sa vie et [les] recherches sur ses correspondants dans tous les pays celtiques ; puis une appréciation assez détaillée de ses œuvres, qui le méritent. C'est par cette dernière partie que je puis espérer de réussir. On demande pour la thèse française « un livre » ; mais pour la thèse latine c'est une simple brochure de 50 à 60 pages, ordinairement la monographie d'un auteur.

Je commence à avoir quelques leçons, il n'y en a que 4 par semaine d'arrangées, mais 4 autres vont s'arranger probablement. Mes élèves jusqu'ici sont tous des juifs que M. Bréal m'envoie. Je ne sais si je vous ai annoncé que ma bourse à l'École des Hautes Etudes a été signée. J'émerge au budget de la République.

A propos de république, je vous serais reconnaissant de vouloir bien me donner l'adresse de M. de Kerdrel.

– Permettez-moi de vous dire que le monde hypercritique où je suis lancé me fait désirer de plus en plus une nouvelle édition critique du Barzaz-Breiz, ou une simple brochure analogue au chapitre de M. Littré « Comment j'ai composé [il aurait pu aussi bien dire recueilli] mon Dictionnaire ».

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

---

<sup>117</sup> [LV34.065](#).

<sup>118</sup> Horace, *Art poétique*, v. 150.



Votre reconnaissant  
Emile Ernault

**Lettre 22**<sup>119</sup>

S<sup>t</sup> Brieuc, 3 Janvier 1882.

Monsieur,

Comme vous le voyez, je suis revenu en Bretagne, du moins pour quelques jours, et c'est de là que je vous envoie mes vœux pour cette nouvelle année. Si j'avais pu disposer de plus longtemps, il n'est pas de voyage en basse-Bretagne que j'eusse fait plus volontiers que celui de Quimperlé, ou plutôt de Keransker. Mais je n'ai eu que juste le temps de venir respirer l'air natal et me retremper dans ma famille, et il faut que je retourne ces jours-ci dans le tourbillon de Paris.

Grâce à Dieu cette année ne s'annonce pas trop mal pour mes affaires personnelles. J'avais 5 leçons par semaine en quittant Paris, je crois que ce nombre ne fera que s'accroître quand j'y reviendrai. Mon frère Léon<sup>120</sup> doit me revenir de Cochinchine au mois de Mai, et alors nous serons ensemble à Paris, et il passera ses derniers examens de doctorat. Pour le moment il est attaché comme médecin à une expédition scientifique aux ruines d'Ang-kor, ce qui lui fera paraître moins long le temps qui reste avant son retour.

Je vous remercie des renseignements précieux que vous me donnez pour mes thèses et j'en ferai mon profit.

Je n'ai fait qu'apercevoir M. de Kerdrel à Paris, et je ne me suis pas encore présenté chez M. Henri Martin : j'ai mené une vie très retirée pour commencer, mais je serai obligé de me répandre un peu plus désormais.

Dieu merci, j'ai trouvé toute ma famille en bonne santé, et ma petite fille grandie ; ce court voyage aura aussi eu l'avantage de me soustraire pour un temps à l'atmosphère malsaine où végète, fier de son sort, le peuple qui boit l'eau sale de la Seine.

En attendant le plaisir d'avoir de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués

Votre reconnaissant,  
Emile Ernault  
hôtel Fénelon, rue Férou 11  
à partir du 5 Janvier.

**Lettre 23**<sup>121</sup>

Paris, 16 Avril 1882

Monsieur,

---

<sup>119</sup> [LV34.062](#).

<sup>120</sup> Léon Ernault (Saint-Brieuc 1856-Poitiers 1888), docteur en médecine en 1882.

<sup>121</sup> [LV34.061](#).

J'aurais bien voulu pouvoir me rendre à votre aimable invitation, dont je vous suis très reconnaissant : mais le manque de temps m'en a empêché. J'ai pourtant passé assez près de chez vous, en allant à S<sup>te</sup> Anne d'Auray, avec ma femme et ma petite Léa, pendant la semaine sainte.

Je reprends demain toute ma chaîne, qui se compose de beaucoup de leçons à donner, de quelques-unes à recevoir, et de deux secrétariats qui sont en même temps pour moi une excellente école : car je ne sais pas si je vous l'ai annoncé, je suis devenu à la fois le secrétaire de M. d'Arbois de Jubainville, et celui de M. Ch. Robert, votre collègue à l'Institut.

Mes thèses seront finies, s'il se peut, dans un an. Après bien des pourparlers, des visites officielles, des hésitations, j'ai enfin deux sujets qui ont eu l'heur d'agrée à la Faculté, et qu'elle a admis. Les voici (certes je ne les aurais pas trouvé tout seul).

Thèse française : Le parfait redoublé en grec et en latin.

Thèse latine : Sur Virgile, grammairien du VI<sup>e</sup> siècle à Toulouse.

Il y a peu de celtique dans cela, malheureusement, mais le celtique n'est pas admis par ces Messieurs. Du moins, il y a de la linguistique, et un peu de celtique tout de même, car le redoublement existe en vieil irlandais (et même en moyen gallois, ciglef) et les hesperica famina, qui sont dans la langue fantastique de mon Virgile, sont glosées en celtique.

Le sujet que vous m'aviez proposé, les origines de l'Université d'Oxford a été traité ou du moins touché d'une manière intéressante, à Lyon, par Mgr ..., à la rentrée de la Faculté catholique.

Mon frère Léon, qui s'est trouvé à la tête de l'expédition scientifique aux ruines d'Ang Kor, vient de passer par Paris ; il en est parti hier pour aller à Brest, mais il me reviendra. M. Delaporte, qu'on avait dit mort, est maintenant à Paris en assez bonne santé.

J'ai trouvé ma petite Léa grandie, marchant et parlant breton et français, assez bien pour une enfant de 13 mois ; aussi je pense à la faire venir à Paris avec ma femme. L'absence est le plus grand des maux. Mais le déménagement en est un grand aussi.

Léon, qui sera docteur bientôt (il a déjà passé 2 examens sur 5) songe à quitter la marine et à s'établir dans quelque ville de Bretagne.

Voici l'adresse de M. Loth : Professeur au collège Stanislas, 5, place Sorbonne, Paris. La meilleure critique que je puisse faire de son livre, c'est un travail d'ensemble sur la conjugaison bretonne ; j'ai déjà recueilli là-dessus beaucoup de documents. J'y signalerai certaines erreurs profondes commises par lui dans sa critique de votre travail sur l'Avocat Pathelin, et aussi dans son étude sur le verbe avoir, qu'il a insérée dans les Mémoires de la Société de Linguistique.

Un autre hypercritique, c'est Zimmer, qui trouve qu'on ne fait rien en breton. Vous savez qu'il prépare une 3<sup>e</sup> édition de la Grammatica Celtica<sup>122</sup>. De quelles sottises ne va-t-il pas agoniser les Français dans sa préface ! Une idée m'est venue à ce propos, une idée ambitieuse, mais en même temps patriotique et que je vous soumetts telle quelle. C'est de vous proposer ma collaboration (\*) pour une édition du Mystère de S<sup>te</sup> Barbe. J'ai copié presque entièrement l'édition de la Bibliothèque Nationale cotée Y 6186 (Réserve) Morlaix 1647 ; malgré cette date récente, l'ouvrage est certainement bien plus ancien. Je me chargerai volontiers d'en rédiger un glossaire (\*\*): travail à coup sûr très utile, et qui pourrait avancer l'époque de votre publication, de telle sorte qu'elle puisse être utilisée par Zimmer.

J'espère que la fin du carême vous a été salutaire, et que la belle saison va achever de vous remettre.

En attendant de bonnes nouvelles de vous et des vôtres, je vous prie d'agrée, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués

<sup>123</sup>(\*) (\*\*) accepté 22 avril 1882.

Emile Ernault  
rue Férou, 11.

---

<sup>122</sup> De Zeuss.

<sup>123</sup> Dans la marge à gauche.

## Lettre 24<sup>124</sup>

Paris, 8 septembre 1882

Monsieur,

Je suis bien en retard avec vous et avec le dialecte de Batz ; et je regrette vivement qu'un surcroît d'occupations, venant de ce que M. Ch. Robert, avant de partir en vacances, voulait achever plusieurs travaux, m'ait empêché de vous envoyer mon gl[os]sai[re] à la fin du mois dernier, comme je l'espérais. Je vous adresse du moins les 7 premières feuilles, qui seront suivies des autres très prochainement. Je désirais qu'une épreuve de ce travail fût envoyée, en même temps qu'à moi, à M. Bureau : je vais lui demander le service de la corriger, quand le moment viendra.

Nous sommes tous en bonne santé, Dieu merci ; la petite Léa commence à gazouiller breton et français. Mon frère Léon, le médecin de la marine, vient de passer sa thèse de docteur, à Paris. Il a cherché inutilement une place de médecin dans les Côtes-du-Nord, je ne sais s'il sera plus heureux de ce côté-ci.

Je trouverai moyen de relever les erreurs de M. Loth<sup>125</sup>, incidemment, dans mon étude du dialecte de Batz.

Veillez m'excuser, Monsieur, si je ne puis aujourd'hui me laisser aller à une causerie qui me serait bien agréable. Le souvenir de mon retard dans l'envoi de mon Etude de Batz me talonne, et me presse de m'y remettre.

Nous avons ici un été orageux. J'espère que vous êtes toujours en bonne santé là bas, dans notre chère Bretagne.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués

Emile Ernault  
72 rue Madame

## Lettre 25<sup>126</sup>

Paris, 16 Septembre 1882

Monsieur,

Je vois d'après votre lettre, que vous n'avez pas reçu non plus la lettre que je vous ai adressée à Keransker en même temps que mon premier envoi. J'espère qu'elle vous sera renvoyée de Châteaubriant avec mes 8 premières feuilles, dont je regretterais la perte et qu'il me serait assez difficile de remplacer.

Ce travail n'est autre chose qu'une révision de celui que j'ai fais en grande partie à Keransker<sup>127</sup>, quand je jouissais de votre aimable hospitalité, et qui a été présenté au congrès de Redon. L'imprimeur ne me l'a pas réclamé à temps l'année dernière, de sorte que M. de la Borderie me l'a demandé pour qu'il paraisse avec les mémoires lus au congrès de Châteaubriant. Je le lui avais promis pour la fin [ ?<sup>128</sup>] ce n'est pas encore trop tard. J'en serais désolé, après les bons procédés de l'Association Bretonne à mon égard, et j'implorerais votre influence pour faire excuser mon long retard.

---

<sup>124</sup> [LV11.086](#).

<sup>125</sup> Souligné ultérieurement au craton bleu.

<sup>126</sup> [LV11.087](#).

<sup>127</sup> Mot souligné ultérieurement au crayon bleu.

<sup>128</sup> Le bas de la lettre est abîmé et donc illisible.

Je suis heureux que vous preniez tant d'intérêt à cette étude. Je saisirai l'occasion pour réfuter plusieurs erreurs de M. Loth.

A bientôt, Monsieur ; en vous envoyant la fin de ce long Mémoire je vous écrirai aussi plus longuement.

En attendant, je suis et demeure

votre obligé et dévoué  
Emile Ernault  
72 rue Madame

### Lettre 26<sup>129</sup>

Paris, 27 Septembre 1882

Monsieur,

Quand vous arriverez ici, la traduction de Sainte Barbe sera achevée, et le glossaire commencé. Cette traduction est terriblement ennuyeuse à faire et à lire ; je me réjouis fort d'en voir le bout, et j'espère que le glossaire me dédommagera. Il y a vraiment, dans ce fatras, de merveilleuses richesses lexicographiques, et je ne saurais trop vous remercier de m'avoir donné l'occasion de les faire connaître aux celtisants.

Je crois que le mot quez queuient, que nous avons lu goesquierien, et M. Loth quest querent, dans le passage de Maître Pathelin, est la même expression qui se trouve plusieurs fois dans sainte Barbe sous la forme quez quement, dans le même sens que quement tout seul par exemple à la strophe 557, dernier vers :

Da quez quement den so en gracc ;  
ce qui revient bien au vers de Pathelin,

Quez quement ol dre douch aman.

Vous me direz ce que vous en pensez ;

Je n'ai pas vu encore le livre que vous m'avez indiqué à la Bibliothèque nationale, étant occupé principalement à revoir et à compléter votre texte de s<sup>te</sup> Barbe d'après l'édition de Morlaix 1647 ; ce qui est fait à présent [.] Le nombre total des strophes, de 6 vers au moins et assez souvent de 9, est de 813 ; ce qui fait près de 5000 vers. Combien de bons ? Pas cinquante, probablement. Mais il y a bonne intention, et la malheureuse rime intérieure est une circonstance très atténuante.

A bientôt, Monsieur, le plaisir de vous revoir et de vous entretenir plus longuement. Mon frère vous remercie de votre mot d'introduction.

Votre respectueusement dévoué  
Emile Ernault  
72 rue Madame

### Lettre 27<sup>130</sup>

Paris, 2 décembre 1882

Monsieur,

Veillez m'excuser d'être resté si longtemps sans répondre à votre bonne lettre et à votre aimable envoi. Je vous en remercie cordialement, tant en mon nom qu'au nom de ma femme ; ma petite Léa conservera précieusement le souvenir de votre visite, et votre cadeau se rattachera pour

---

<sup>129</sup> [LV44.039](#).

<sup>130</sup> [LV44.059](#).

elle à un de ses meilleurs souvenirs d'enfance.

Au sujet de la destination précise de cet envoi, nous avons réfléchi longtemps, ma femme et moi. Nous avions à S<sup>t</sup> Brieuc une voiture d'enfant que nous avons laissée à Trévélec, parce que nous jugions Léa désormais assez grande pour aller seule et sans avoir besoin d'être portée. Et maintenant, quand nous allons faire quelque promenade en famille, nous prenons un omnibus et Léa marche avec nous le reste du temps. Si donc vous nous y autorisez, nous préférerions lui acheter une timbale d'argent ; vous me direz, je vous prie, ce que vous pensez de cette idée.

Le mot Maglo-cun(us) a été rapproché avec raison, je crois, de Cono-magl(us) qui présente les mêmes éléments dans l'ordre inverse (M. d'Arbois de Jubainville, Études grammaticales sur les langues celtiques, p. 3<sup>x</sup>) Le sens de -maglus pour magalos semble bien être « grand » cf ibid, p. 4<sup>x</sup>, peut-être, pris substantivement, comme l'irlandais mál noble, prince. Pour la distinction de ces mots avec moal, chauve, etc. cf. ibid p. 121<sup>x</sup> [...] Ce dernier pourrait à la rigueur, être considéré comme représentant notre maglo(s) presque aussi bien que magalos, (en ce cas il serait pris aussi substantivement, dans le sens de serviteur, mevel, mael), si l'autre élément de ces noms, cuna cono(s) ne venait pas appuyer la première explication. En effet, cunos devait signifier « haut, élevé, noble » comme l'expliquent Zeuss et Glück. Le sens paraît donc être « haut seigneur » ; et l'on peut soupçonner la formation Cono-maglus d'être la plus primitive. Cf. Mael-cat et Cat-maglus, cf. laud p. 3<sup>x</sup>. Ces deux mots ont bien l'air d'être identiques, et le second a dû être le plus ancien ; le sens semble plutôt « puissant ou grand dans la bataille » que « serviteur, servant (sergent ???) de bataille ».

Du reste, je ne crois pas que cette explication de l'origine réelle du nom de Mael-goun infirme votre ingénieux rapprochement de ce mot avec « Lancelot . » Car, s'il y a eu imitation ou traduction du nom celtique, ce n'a pu être que par l'intermédiaire d'un interprète moderne et pour lequel Mael ne pouvait signifier que « serviteur ». L'« étymologie populaire » n'est pas toujours le fait du peuple. La traduction ou imitation galloise de la chronique du faux Turpin<sup>131</sup> rend Roncevaux par « vallée des ronces », quoique ce sens soit très peu probable ; le mot doit être d'origine basque (cf. Léon Gautier, La chanson de Roland, 11<sup>e</sup> édit. p. 555)..... Mais je ne sais si je m'abuse, et si ce n'est pas un autre nom commençant par Mael-, que vous avez rapproché de Lancelot. En tout cas, la même observation lui est applicable : c'est moins son sens réel et gaulois que son sens apparent en gallois que l'on aura fait passer en français.

Veillez agréer, Monsieur, avec tous mes remerciements, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et dévoués

E. Ernault

## Lettre 28<sup>132</sup>

Paris, le 8 Janvier 1883

Monsieur,

Pardonnez-moi d'avoir quelque peu tardé à vous offrir mes vœux de bonne année, pour vous et pour votre famille. J'espère que vous l'avez tous heureusement commencée déjà, et que vous la finirez de même.

Pour nous, nous sommes toujours dans notre tranquille rue Madame, au milieu de ce bruyant Paris, avec lequel nous ne sympathisons guère. Puisse nous en sortir avant 1884 !

J'aurai, le 16 de ce mois, l'honneur d'être présenté à M. H. Martin, votre collègue à l'Institut, par M. d'Arbois, chez qui je souperai avec lui. Ce sera pour moi une grande joie.

Vous savez que M. Gaidoz m'avait demandé une nouvelle édition de S<sup>te</sup> Nonne. Elle est

<sup>131</sup> Livre IV du *Livre de saint Jacques* ou *Codex Calixtinus*.

<sup>132</sup> [LV11.088](#).

prête, du moins le texte, très soigneusement revu sur le manuscrit. Il n'y aura pas de traduction nouvelle, mais bien un glossaire, ce qui reviendra au-même.

Quant à S<sup>te</sup> Barbe, elle est toujours au même point. Ce qui me retarde, ce sont mes thèses, qui doivent être finies cette année, s'il y a moyen. Je crois que ce texte, avec traduction et glossaire, pourrait me servir de thèse à l'École des Hautes-Études, pour obtenir un diplôme, si vous m'y autorisez et que M. Gaidoz y consente ; ce dernier point serait, je crois, difficile à obtenir, si le texte original que vous avez transcrit ne se retrouve plus pour le collationnement. Mais, d'un autre côté, la lenteur inévitable de l'impression de S<sup>te</sup> Nonne, qui ne commencera à paraître que dans le second N<sup>o</sup> à venir de la Revue celtique, et le désir de'opposer une œuvre bretonne aux sarcasmes de M. Zimmer, me feraient bien volontiers consacrer une semaine à l'achèvement complet l'ouvrage, c'est-à-dire à la composition du vocabulaire. Il faudrait, pour cela, que je trouve un éditeur ou une Revue qui consentît à publier ce travail sans avances et sans risques pécuniaires de ma part<sup>133</sup>.

Veillez agréer, Monsieur, une nouvelle expression de mes vœux les plus sincères pour votre bonheur.

Votre respectueusement dévoué,  
Emile Ernault  
72 rue Madame

### Lettre 29<sup>134</sup>

Paris, le 22 Janvier 1883

Monsieur,

Je vous remercie cordialement de votre bienveillante intervention, et j'accepte les conditions de M. Prud'homme. Quand il passera par ici je pourrai lui remettre le manuscrit complet.

Le texte sera formé de votre copie de l'édition gothique, complétée par l'édition de la Bibliothèque Nationale qui, comme vous le savez, contient des parties qui manquent dans la première, du moins dans l'exemplaire que vous avez transcrit. Je donnerai en note les variantes importantes de cette seconde édition. J'ai peur que l'ouvrage ne soit rendu plus volumineux par l'emploi des lettres gothiques, qui empêcheront sans doute de suivre la disposition typographique de votre « Grand mystère de Jésus ». Enfin, c'est là un détail qui regarde surtout M. Prud'homme. J'en serai quitte pour prendre en tout comme modèle, vos « Poème bretons ».

J'ai été très heureux de l'honneur d'être présenté à M. H. Martin ; son ardeur pour l'étude et son enthousiasme pour nos antiquités sont un excellent exemple pour les débutants.

Pour en revenir à S<sup>te</sup> Barbe, voici quelques détails sur l'étendue de l'ouvrage. Il contient environ 4900 vers ; la traduction occupe 188 pages in-8. Je ne sais pas trop quelle étendue aura le glossaire. Je n'y renverrai qu'une fois au texte, pour chaque forme, sauf quand il y aura difficulté d'interprétation, ou sens spécial. Comme il y a un assez grand nombre de mots inconnus d'ailleurs en breton, il faudra bien que ceux-là, du moins, soient étudiés au point de vue philologique. Pour les autres je pourrais indiquer sommairement leur origine et leur forme actuelle.

Quant à la préface, elle contiendra seulement les détails nécessaires sur l'histoire du texte. Je n'ai ni le temps ni surtout la compétence qu'il faudrait pour juger l'œuvre au point de vue historique et littéraire, comme vous le feriez si bien.

J'espère que vous me permettrez, Monsieur, de vous dédier une publication que, sans vous, je n'aurais jamais été en état d'entreprendre. Elle est vôtre à trop de titres pour que votre nom ne soit pas inscrit à la première page, avec mes remerciements et mes hommages respectueux.

---

<sup>133</sup> Plusieurs parties de ce paragraphe sont soulignées ultérieurement au crayon rouge.

<sup>134</sup> [LV11.091](#).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments de respect et d'affection.

E. Ernault

[ ?<sup>135</sup>] à M<sup>e</sup> Bréal

**Lettre 30**<sup>136</sup>

Paris, le 5 Juin 1883

Monsieur,

Mon frère Léon m'a prié de vous remercier en son nom des renseignements favorables que vous avez bien voulu donner sur compte, et il serait bien aise d'être recommandé par vous au Docteur Regnault. Grâce à vous, le mariage projeté est en bon train.

Je m'associe de grand cœur à ces renseignements, d'autant plus que le service que vous rendez à mon frère me touche aussi personnellement. A cette occasion je vous demanderai la permission d'entrer dans certains détails sur la situation compliquée où je me trouve.

Je dois à Léon 6 500<sup>f</sup>, et chaque mois je lui envoie quelque chose, 150<sup>f</sup> en moyenne. Ce mois-ci il me réclame 500<sup>f</sup> pour son loyer ; et dans quelque temps, 1 500<sup>f</sup> pour son mariage.

Cette dette vient de ce que nous avons mis en commun notre bien maternel pour que l'intérêt soit affecté à la pension de notre frère Jean. Autre souci de ce côté : je dois pour celui-ci 210<sup>f</sup> pour prix du second trimestre de cette année (qui était payable d'avance).

Pour faire face à ces obligations je n'aurais sans doute qu'à retirer une partie de ce que j'ai placé. Malheureusement c'est une opération qui n'est pas aussi simple qu'elle devrait l'être, et qui me devient de plus en plus difficile. Mon principal débiteur est un très honnête garçon, mon camarade de classe, qui est employé de la Banque de France. J'ai cru que ses connaissances financières et sa place même, au besoin, m'étaient une garantie suffisante ; en ces matières j'étais bien obligé de m'en rapporter à quelqu'un. Il a placé mes fonds dans une affaire d'assurances qui n'a pas réussi ; et dans ce malheur, j'ai encore à me féliciter de ne pas m'être engagé personnellement sur ses conseils, mais d'avoir affaire à lui seul, et recours contre lui. Il m'a donné, naturellement un billet en règle ; il m'a donné, naturellement un billet en règle ; il m'a régulièrement payé mes intérêt à 5 %, d'après nos conventions ; et plusieurs paiements sur le capital ont réduit sa dette à 5 550<sup>f</sup>. La durée du prêt n'était pas fixée ; sur mes instances et d'après ses explications, je lui ai écrit une lettre d'après laquelle sa dette sera rigoureusement exigible le 16 Août 1884. Je souhaiterais fort qu'elle fût réduite de moitié et payée immédiatement ; et je crois que je n'y perdrais guère, car je gagnerais ainsi un temps précieux et une tranquillité d'esprit dont j'ai grand besoin. Mais de ce côté-là, si je suis moralement sûr de ne pas perdre mon capital, je ne puis espérer l'arracher qu'au jour dit. Mon débiteur s'appelle Louis Le Mée, employé de la Banque de France à Arras.

Mes autres ressources ne sont pas non plus immédiatement disponibles, et répondent aussi mal à des besoins immédiats. Une personne qui me touche de près me doit 3000<sup>f</sup> qui me seraient depuis longtemps rendus si la vente de ses terres ou d'une partie de ses terres avait pu se faire à un prix raisonnable. Mais voyant qu'elle avait besoin de vendre, on ne lui a offert que des prix dérisoires, de sorte qu'elle n'a pas voulu faire un pareil marché. Elle a réduit une fois cette dette, qui était plus considérable, en empruntant 1 000<sup>f</sup> sur hypothèque, à 5 %, pour un an ; au bout de

---

<sup>135</sup> Note presque illisible de La Villemarqué dans la marge gauche.

<sup>136</sup> [LV11.093](#).

l'an elle a purgé cette hypothèque, et maintenant elle voudrait bien, pour me rendre service, recommencer la même opération ; mais il faut pour cela trouver une occasion.

Enfin parlons de M. Gicqueau, 24 rue du Vieux marché aux moutons, Lille. Il me doit 500<sup>f</sup> environ. Ce prêt que je lui ai fait avait pour but de l'aider à installer là-bas une opération commerciale ; en échange de ce service, il devait m'en rendre un fort important pour moi et pour mon frère Jean, en prenant celui-ci avec lui comme commis. De cette façon j'aurais été débarrassé, en partie du moins, de ces envois trimestriels qui me pèsent lourdement. Malheureusement l'affaire a échoué, je n'ai pas pu ravoire encore mes 500<sup>f</sup>, et pour la première fois depuis cinq ans que Jean est en Belgique, sa pension souffre un retard de plus de deux mois !

Il y aurait bien pour moi un parti à prendre, et qui semble d'abord tout naturel : c'est d'exposer à mon père la situation, et de lui demander un coup de main en faveur de mes frères. Mon père ne demanderait certainement pas mieux que de leur venir en aide, et à moi par là-même ; et je crois que cela lui serait possible parce qu'il a recueilli tout dernièrement un héritage. Aussi n'hésiterais-je pas à m'adresser à lui, si j'étais sûr de n'avoir affaire qu'à lui. Mais...est injusta noverca. Il est nécessaire de ne pas lui fournir le moindre prétexte contre nous, au moment où notre position n'est pas entièrement fixée. Elle serait de force à lui faire manquer le mariage de Léon, qui est décidément fixé au commencement d'Août. Je vais conseiller à Léon de faire en sorte qu'elle ne le sache pas trop tôt ; quoiqu'elle soit bien avec lui pour le moment, elle pourrait essayer au moins de lui jouer un mauvais tour. Après le mariage de Léon, mais après seulement, je tâcherai de me dégager le plus entièrement que je pourrai de l'obligation de payer la pension de Jean ; que du moins quelque autre membre de la famille s'en charge jusqu'à ce que j'ai obtenu une place bien payée.

Voici l'idée de M. Gaidoz à mon sujet. Il voudrait que je reste encore un an son élève, le cours de l'Ecole des Hautes Etudes comprenant trois ans ; dans un an je présenterai à cette Ecole une thèse sur les emprunts faits au latin par les dialectes bretons (gallois, cornique, armoricain) ; et après l'admission de cette thèse, il me ferait obtenir une place de professeur à côté de la sienne pour ces mêmes langues dont j'aurais traité dans ma thèse. Etant alors professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, j'aurais droit à la publication gratuite de ma thèse française pour le Doctorat ès Lettres. Cette place de professeur à l'Ecole des Hautes Etudes serait plus honorable que lucrative, et serait bien loin de valoir une chaire à la faculté de Rennes ; mais ce ne serait qu'en attendant mieux. Il croit que M. Loth a plus de droits que moi à cette chaire de Rennes, ayant commencé avant moi à faire du celtique (officiellement du moins) et étant agrégé de l'Université, et bientôt docteur. Seulement M. Gaidoz suppose que ma bourse de 1200<sup>f</sup> me serait continuée encore un an, ce dont je doute beaucoup. Je crois aussi que M. d'Arbois de Jubainville regarde M. Loth comme devant arriver à Rennes avant moi.

Quoi qu'il en soit, je ne voudrais pas faire de tort à M. Loth, mais je trouve qu'il est mieux fait pour occuper une chaire d'histoire bretonne ou autre qu'une chaire de linguistique ; et je pense qu'il y a place à Rennes pour nous deux, soit successivement, soit simultanément. Je suppose qu'il n'a pas autant de raisons que moi de désirer être établi à demeure à Rennes ; et s'il passe au doctorat avant moi, on lui trouverait bien un autre poste équivalent.

En tout cas je vais, comme je l'ai promis à M. Bréal, achever ma thèse française pendant les vacances, et avancer au moins ma thèse latine. Il faudra nécessairement du temps pour l'imprimer et pour la passer, de sorte que je resterai encore plusieurs mois l'élève de M. Gaidoz. C'est lui qui a voulu me faire venir à Paris, il m'a appris bien des choses, son offre d'une chaire à côté de la sienne est très flatteuse pour moi. Je ne voudrais donc pas le fâcher, en ayant l'air de supplanter son autre élève M. Loth. Il est vrai que M. Gaidoz voit les choses au point de vue de son Ecole et que moi je dois les regarder aussi au point de vue de ma famille et de ma Bretagne. J'appelle donc de tous mes vœux une solution qui donne satisfaction à tous, sans mécontenter personnes ; ce qui est, malheureusement, bien difficile. Il est très possible que je me trouve réduit à n'avoir pas à choisir ; et même à n'avoir rien à prendre, malgré les bonnes volontés qui m'entourent. Cela dépend de circonstances qu'elles ignorent ou sur lesquelles elles ne peuvent rien, non plus que moi... Mais non, cela dépend de la grâce de Dieu.



Veillez excuser, Monsieur, la longueur de ces confidences, et agréer mes sentiments de respectueuse affection.

E. Ernault

**Lettre 31**<sup>137</sup>

Paris, 14 Juin 1883

Monsieur,

Je ne saurais trop vous remercier de toutes les bontés que vous avez pour nous. J'ai écrit à mon père, sans lui parler de Jean, de peur de compromettre le mariage de Léon, si cette lettre tombait entre d'autres mains. Le pauvre Léon est bien tracassé par son loyer qu'il lui faudra payer demain. Je rassemble tout ce que je peux, et je lui enverrai aujourd'hui par le télégraphe. J'espère, du reste, que cette terrible crise amenée par mon imprudence ne se renouvellera plus. Léon a l'intention de s'installer à Vitré, où il y a une place de médecin à prendre. Le Mée m'a répondu en m'assurant que dans deux mois il me ferait un remboursement important. C'est encore un peu tard, il est vrai, mais j'espère que mon père aura aidé Léon d'ici-là, comme je le lui ai demandé.

Veillez agréer, Monsieur, avec nos remerciements à tous, l'expression de mes sentiments de respect et d'affection

Votre bien obligé  
Emile Ernault

**Lettre 32**<sup>138</sup>

Paris, le 15 Juin 1883

Monsieur,

Je viens de recevoir la réponse de mon père : il n'y a rien à espérer de ce côté-là. J'ai envoyé à Léon ce que j'ai pu, mais j'ai peur que cela n'ait pas été suffisant, et qu'il n'ait été obligé d'emprunter à Rennes, ce qui ferait très mauvais effet. J'attends encore quelques lettres de débiteurs, et je me raccroche à cette faible chance de salut. Il y a de quoi me guérir pour longtemps de la manie de prêter aux gens.

Veillez agréer, Monsieur, avec mes excuses pour vous ennuyer de ces détails, l'expression de mes sentiments de respect et d'affection

Votre bien obligé  
E. Ernault

---

<sup>137</sup> [LV11.094.](#)

<sup>138</sup> [LV11.095.](#)

### Lettre 33<sup>139</sup>

Paris, le 19 Juin 1883

Monsieur,

Merci mille fois de votre secours si bienveillant et si opportun ! Il nous a fait gagner du temps, à mon frère et à moi, et c'est l'essentiel.

Léon a été heureux de la lettre du D<sup>r</sup> Regnault, qui lui donne lieu d'espérer dans l'avenir ; et il vous est bien reconnaissant de cette nouvelle marque d'intérêt. Je puis vous assurer que votre recommandation était bien placée. Le seul défaut de mon frère est de ne pas se montrer, et de pratiquer trop à la lettre le précepte qui n'est pas fait pour les médecins. *Ama nesciri*. Ainsi il est décoré par l'empereur du Cambodge, sans que cela paraisse, puisqu'il n'a pas voulu demander l'autorisation de porter son ruban ; et c'est seulement aujourd'hui que j'apprends, avec beaucoup de plaisir, qu'il est disposé à céder sur ce point à mes instances. Il est décidé à s'établir à Vitré après son mariage, parce qu'il y a là une place à prendre et qu'il est plus assuré d'y réussir qu'à Rennes. J'espère pourtant que plus tard il viendra dans cette ville, qui lui offrira plus de ressources, quand il n'aura plus à craindre d'y rester inconnu.

Merci encore une fois, pour lui et pour vous tous !

Votre bien obligé  
E. Ernault

### Lettre 34<sup>140</sup>

Paris, le 26 Juin 1883

Monsieur,

M. de la Borderie m'a remis de votre part 300<sup>f</sup>. Je suis vraiment confus de nous causer tant de dérangements, en même temps que touché de tant de marques d'intérêt. Vous me permettrez, je l'espère, de vous tenir compte enfin de cette somme, lorsque mes affaires seront rétablies.

Les travaux que M. de la Borderie peut donner à faire demandent, comme il me l'a expliqué, une habitude spéciale, et il a pour cela des jeunes gens qu'il ne peut changer. Je vous remercie d'avoir pensé à cette ressource, mais elle ne se trouve pas possible.

J'attends toujours quelques réponses de personnes que j'ai obligées autrefois, mais elles tardent bien ! Au lieu de cela, je reçois des réclamations de Léon et de Jean. Léon ne se figure pas qu'il soit si difficile pour moi de trouver à emprunter à Paris ; malgré les envois que vous m'avez donné le moyen de faire, il est toujours à court, parce qu'il fait venir ses achats de Paris livrables contre remboursement ; de plus, il a eu un déménagement, il demeure 7 rue Nemours jusqu'à son mariage. Quant à Jean, m'a répondu à ma demande de délai que si je ne payais pas avant le 10 Juillet le trimestre courant et le prochain (se montant en tout à 435 <sup>f</sup> 10), on serait obligé, quoiqu'à regret, de m'occasionner "des frais inutiles". Dieu sait pourtant que je n'en ai pas besoin. Il faut bien que je songe aussi à mon loyer, qu'il me faudra payer le 15 Juillet. Mais ce qui me gêne le plus c'est que Léon est si embarrassé, et que je ne sais si je pourrai le rembourser entièrement d'ici un an, comme il le voudrait. J'espère que d'ici là il aura assez de clients pour attendre encore. Peut-être aussi aurai-je alors une place bien rétribuée. Je fais ce que je peux pour cela. Enfin mon principal débiteur, qui me doit 5 550<sup>f</sup> en Août 1884, pourra peut-être s'acquitter plus tôt de la grande partie de sa dette.

---

<sup>139</sup> [LV11.096](#).

<sup>140</sup> [LV11.097](#).

Veillez agréer, Monsieur, avec tous mes remerciements, mes sentiments les plus respectueusement affectionnés

E. Ernault  
72 rue Madame

### Lettre 35<sup>141</sup>

Paris, 12 Juillet 1883

Monsieur,

Je vous ai adressé hier un exemplaire de mon Etude sur le dialecte de Batz. C'est par suite d'une erreur de la part de l'imprimeur que le tirage à part ne porte pas la mention « Extraits de Mémoire[s] de l'Association bretonne ».

Je ne suis pas encore, hélas, sorti d'inquiétude, au sujet de l'argent ; et l'approche du 15 me désole ; car je ne vois pas comment je pourrai payer mes 200<sup>f</sup> de loyer. Pour ne pas être poursuivi, j'ai envoyé pour Jean mes derniers 50<sup>f</sup>, comme à-compte. Et comme Léon est dans une grande gêne, je presse tant que je peux mes débiteurs ; malheureusement cela a été inutile jusqu'ici. Je vous envoie la dernière lettre de LeMée, qui vous fera juger de la situation. J'ai cherché à emprunter ; mais cela m'a été impossible à trouver. Je presse mes débiteurs d'emprunter eux-mêmes ; ils n'en viennent pas à bout. Léon serait d'avis de demander ce service à notre père, et de le faire lui-même. Il aurait sans doute plus de chances que moi ; mais j'avoue que je n'ai pas grand confiance en ce moyen. Je regrette bien de ne pas avoir, il y a quelque temps, accepté votre offre si bienveillante, d'appuyer ma demande auprès de mon père. Cela m'aurait peut-être épargné cette réponse, que je crois pouvoir vous communiquer, confidentiellement, pour que vous connaissiez bien les circonstances où je me débats. Ce n'est que grâce à vous que j'ai pu, jusqu'ici, éviter un éclat qui aurait nui surtout au pauvre Léon. J'espère que vous n'aurez pas pris en mauvaise farce ce que je disais dans ma dernière lettre, que j'étais disposé à vous tenir compte des derniers 300<sup>f</sup> que vous m'avez procurés. Je n'ai pas entendu par là limiter contre votre gré mes obligations envers vous ni mes restitutions futures. Ce dont j'ai un pressant besoin, c'est de crédit ; mais je ne puis obtenir pour moi ce que j'ai trop libéralement accordé aux autres ; et je suis tenté de récuser l'autorité de David en matière budgétaire : *Beatus vir qui miseretur et commodat*<sup>142</sup> !

Veillez agréer, Monsieur, mes sentiments les plus respectueux et dévoués

E. Ernault

### Lettre 36<sup>143</sup>

Paris, le 15 Juillet 1883

Monsieur,

Je suis profondément touché du malheur qui vous frappe dans vos plus chères affections ; et je regrette de vous avoir entretenu de mes affaires dans ces douloureuses circonstances.

---

<sup>141</sup> [LV11.098](#).

<sup>142</sup> « Heureux l'homme qui exerce la miséricorde et qui prête » (Psaume 112).

<sup>143</sup> [LV11.099](#).

Merci de votre bonne lettre. Nous prenons tous part à votre peine.  
Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments de reconnaissance et d'affection.

Votre respectueusement dévoué  
Emile Ernault

**Lettre 37**<sup>144</sup>

Paris, le 4 Janvier 1884

Monsieur,

Voilà bien longtemps que je n'ai eu le plaisir et l'honneur de m'entretenir avec vous. J'espère bien que si vous avez pu m'accuser de négligence, vous n'aurez pas douté de mes sentiments bien justifiés de reconnaissance et de respect affectueux envers vous. J'ai vu avec plaisir se renouveler l'année ; cela me donne une occasion de vous exprimer ces sentiments et de vous souhaiter pour vous et pour votre famille le bonheur et la santé. Ayons confiance dans l'avenir ; Dieu ne peut pas nous éprouver toujours.

J'espère bien avoir cette année l'occasion de vous apprendre successivement l'achèvement de mes thèses, leur admission, leur impression, leur soutenance, et ma nomination, à laquelle vous aurez tant contribué. L'essentiel est que ces malheureuses thèses, qui m'ont déjà coûté de si longs soucis, soient finies et agréées à Pâques ; leur impression et leur soutenance ne sont pas, à la rigueur, nécessaires pour que la nomination ait lieu. Jusque-là, je ne fais, en dehors des recherches que nécessite la confection de mes thèses, que ce dont je ne puis me dispenser ; je suis obligé de négliger mes amis, je me rattraperai plus tard.

Ma femme et ma petite Léa se joignent à moi, dans mes vœux et dans mes prières pour vous et pour tous les vôtres.

Votre bien obligé  
Emile Ernault  
72 rue Madame

**Lettre 38**<sup>145</sup>

De M<sup>r</sup> E. Ernault  
Plus tard professeur à la Faculté Lettres de Poitiers<sup>146</sup>

Paris, le 16 Avril 1884

Monsieur,

J'ai bien regretté de n'avoir pas eu le plaisir et l'honneur de vous voir au commencement du mois, et surtout que vous ayez été détourné de ce voyage par la maladie. J'espère que votre santé s'est améliorée depuis, et que vous avez pu célébrer joyeusement la joyeuse fête de Pâques.

J'ai appris de la bouche même de mon juge, M. Louis Havet<sup>147</sup> (avec qui je dîne ce soir) que

---

<sup>144</sup> [LV34.060](#).

<sup>145</sup> [LV11.100](#).

<sup>146</sup> Note ultérieure (de Pierre de La Villemarqué ?) au crayon gris, soulignée, dans le coin haut gauche.

<sup>147</sup> Croix dans la marge près du nom, au crayon gris.

son rapport sur ma thèse française a été favorable ; il demande seulement que je développe le résumé qui la termine parce que, m'a-t-il dit (officieusement) c'est la partie que chacun peut comprendre, les discussions de détails échappant nécessairement à la majorité des lecteurs. J'avoue que je n'étais pas sans inquiétude sur le résultat de cette terrible épreuve ; et je m'attends encore à un frémissement de classique indignation dans mon savant aréopage, quand il saura que dans l'antique unité gréco-italo-celtique, ou plutôt gréco-celte-italique, je prétends donner le second rang au celtique, en ce qui concerne particulièrement le parfait redoublé.

A ce propos, permettez-moi de vous demander votre avis sur une correction que je propose dans ma thèse à la traduction du passage du Grand Mystère de Jésus, p. 206 a (cf. *Gram. Celt.* 2<sup>e</sup> éd. p. 523) On l'a entendu ainsi : Ha te, pirchyryn, ma minist ? Et tu, peregrine<sup>148</sup>, <sup>149</sup>ubi moratus es ? (ou ubi moraris ?) Ce serait une forme unique en breton armoricain. Je l'explique au contraire, ainsi : Ha te pirchyryn, ma minist ? Num tu peregrinus ? ~~Est~~ Es-tu donc étranger, mon garçon ? C'est la traduction aussi exacte que possible sans cette poésie chevillée, du passage sacré : Tu solus peregrinus es (s. Luc, XXIV, 18) avec un point d'interrogation à la fin de la phrase.

Maintenant que, grâce à Dieu, j'entrevois la fin de mes épreuves, il m'est permis de me demander ce que je ferai quand j'en serai quitte. Il est moralement impossible que je ne témoigne pas ma reconnaissance à l'Ecole des Hautes Etudes ; cette reconnaissance doit se traduire sous forme de thèse. Ce sera la 3<sup>e</sup> et la meilleure, j'en suis sûr. M. Gaidoz m'a suggéré l'idée d'une étude sur les mots bretons d'origine latine. Cette idée me souriait assez ; mais en y réfléchissant depuis j'y ai vu un grave inconvénient ; c'est qu'avant de quitter Paris je ne tirerais ainsi des documents bretons qui s'y trouvent que la partie la moins bretonne et par conséquent la moins intéressante. De plus, comme j'ai l'intention bien arrêtée d'étudier la langue dans son ensemble, cela me forcerait à diviser cette étude en deux parties dont la distinction est assez artificielle et savante : la partie non celtique, et la partie celtique. J'ai conçu un autre plan que je compte proposer à M. Gaidoz, quand j'aurai votre avis là-dessus ; c'est de donner à l'Ecole des Hautes-Etudes un tableau de la langue bretonne armoricaine jusqu'au 16<sup>e</sup> (ou 17<sup>e</sup> ?) siècle ; c'est-à-dire la grammaire et le vocabulaire du vieux et du moyen breton, en y comprenant les noms propres dont l'interprétation est possible. De cette façon le breton serait divisé nettement en deux parts : l'ancien breton, résultant de documents antérieurs à 1500 ou 1600 ; du moins quant à leur rédaction ; et le breton moderne, dont je traiterais plus tard en grand. Je ne me ferais pas faute, bien entendu, de rapprochements étymologiques, ni d'explications sur les textes difficiles, publiés ou non. Permettez-moi de vous soumettre un exemple de ces rectifications, et de le prendre encore dans vos ouvrages, puisque c'est presque uniquement à vous que l'on doit la connaissance de cette curieuse langue, le breton moyen<sup>150</sup>.

Vous avez expliqué sustarnn par enfer (Poème bret. p. 156, 267) ; je crois que ce mot signifie siège (ou tribunal). Le P. Grégoire l'entendait ainsi (au mot siège) ; il donne un exemple, sustarn an pap, qui rend impossible le sens d'enfer. Je suppose donc que ce mot n'a pas de rapport avec subtranas, etc. (qui d'ailleurs, n'a pas d's avant le t) ; j'y soupçonne un dérivé de sub-sterno, dérivé que je n'ai pas le loisir de chercher dans la basse latinité ou dans le vieux français, mais dont le simple me semble se trouver dans le gallois ystarn, selle. – Ca n'est pas que toutes les explications du P. Grégoire soient infaillibles, la tradition du breton moyen était rompue sans doute de son temps ; ainsi je serais porté à croire que cadarn an barner, siège du juge qu'il donne à côté de sustarn, vient d'une fausse interprétation du vers 2 de la strophe 270 des Poèmes bret., ou d'un passage analogue. Vous l'avez bien rendu « sévère » « terrible » ; c'est l'expression liturgique « venturus est cum gloria ».

La disparition du Feiz ha Breiz affectera péniblement tous les amis du breton. Mais j'espère que ce ne sera qu'une éclipse, et que la résurrection ne se fera pas attendre si longtemps que celle de Mélusine ; vous savez que cette revue reparait depuis ce mois-ci. En attendant, il serait bien à

<sup>148</sup> « (-)us » noté ultérieurement au-dessus au crayon bleu.

<sup>149</sup> (?) : note ultérieure au-dessus au crayon bleu.

<sup>150</sup> Une parenthèse dans la marge au crayon gris, ainsi que deux croix, mettent ce passage en relief, à partir de « c'est presque uniquement... ».

souhaiter que le Courrier du Finistère donnât quelquefois dans ses colonnes des articles en breton, avec ou sans traduction.

Veillez agréer, Monsieur, avec mes vœux pour votre prompt rétablissement, l'expression de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

Votre bien obligé  
Emile Ernault  
72 rue Madame

### Lettre 39<sup>151</sup>

Paris, le 12 mai 1884

Monsieur,

Vous apprendrez avec plaisir, je crois, que je suis nommé à la Faculté de Poitiers comme chargé d'une conférence de langues et de littérature anciennes. Le décret sera daté du 16 mai. C'est surtout du latin que je ferai ; je ne commencerai qu'à la rentrée un cours supplémentaire sur le celtique. Je crois que Poitiers est préférable pour moi à Montpellier, comme étant plus près à la fois de Paris et de la Bretagne. Cette nomination brusque me force d'improviser un cours que je serai forcément obligé de travailler beaucoup ; mais elle met fin à ma situation précaire en me faisant sortir du provisoire.

C'est à M. Bréal que je dois cette faveur, d'être nommé avant d'être complètement docteur ; mais je sais que vous êtes pour beaucoup dans les sentiments bienveillants de M. Bréal pour moi et je vous en suis reconnaissant.

Votre respectueusement dévoué  
E. Ernault

### Lettre 40<sup>152</sup>

Poitiers, 23 aout 1884

Monsieur,

J'espère que vous me pardonneriez de vous parler de mes affaires, quand vous saurez où elles en sont.

Le billet de 5 700<sup>f</sup> que LeMée m'a souscrit est échu le 1<sup>er</sup> de ce mois. Quelques jours auparavant je recevais de lui la nouvelle qu'il ne pouvait me payer, et qu'il allait au Tonkin, avec une mission du Ministre du Commerce pour y rétablir ses affaires. Alors j'ai fait mettre une saisie-arrêt sur son cautionnement à la Banque de France. Après certains manèges qui n'avaient d'autre but que de gagner du temps, il a fini par me proposer un à-compte immédiat de 1 000<sup>f</sup>, pour obtenir de moi main-levée de la saisie-arrêt. Je l'adressai alors à M. Martin Deslandes, notaire 1 place Boieldieu, Paris, qui est de S<sup>t</sup> Brieuç, et amateur de la Bretagne et du breton. Il devait s'entendre avec lui pour la remise de 1 000<sup>f</sup>. M. Martin Deslandes, notaire 1 place Boieldieu, Paris, qui est de S<sup>t</sup> Brieuç, et amateur de la Bretagne et du breton. Il devait s'entendre avec lui pour la remise des 1 000<sup>f</sup>. M Martin Deslandes m'ayant dit que cette concession de ma part était successive, car j'étais le seul opposant à la remise du cautionnement, qui consiste en une action de la Banque de France d'une valeur de 5 000<sup>f</sup> au moins, je chargeai ce notaire d'obtenir

---

<sup>151</sup> [LV11.101.](#)

<sup>152</sup> [LV16.090.](#)

des conditions plus favorables, si c'était possible. Mais M. Martin Deslandes n'a pas vu LeMée, et est parti en vacances ; de sorte que l'affaire est restée en suspend, par suite du peu d'empressement de mon débiteur à se rendre à l'étude indiquée. Il ne s'y est présenté que la veille du jour de son départ, de façon que, si j'avais donné la main-levée de confiance, il aurait pu emporter tout l'argent, sans me laisser ni à-compte ni garantie sérieuse. Il est parti, ou sur le point de partir ; en tout cas, il n'est plus à Paris, et il a déclaré au Clerc de M M. Deslandes qu'il n'avait pas le temps de s'occuper de ce règlement de compte. Mais il me reste le droit de poursuivre la saisie-arrêt et de me faire remettre le montant du cautionnement, s'il ne se produit pas d'autre opposition, avant le jugement à intervenir. C'est ce que je ne manque pas de faire. Mon avoué de Poitiers me fait espérer que l'affaire pourra être déclarée urgente et jugée, malgré les vacances. Mais, avec tout cela, ce sont toujours des avances à faire par moi, en attendant le remboursement tant retardé. Aussi suis-je très embarrassé pour faire face aux échéances qui m'arrivent, et qui me demanderaient un millier de francs pour y faire honneur. Je me flattais de l'espoir que la Banque de France, qui doit me présenter à la fin de ce mois un billet de 600<sup>f</sup> à payer, tiendrait compte de la situation atroce que m'a faite un de ses employés, qui s'en va au Tonkin, loin de ses créanciers, avec toutes sortes de recommandations, et la représentation d'intérêts importants. J'ai demandé au secrétaire général de la Banque de France de m'accorder un délai pour payer ce billet, et un autre de 600<sup>f</sup> également à échoir à la fin du mois prochain, du moins si le jugement qui doit me mettre en possession des 5 000<sup>f</sup> de LeMée n'a pas été rendu d'ici là. Le secrétaire général n'a pas voulu consentir à m'accorder ce délai ; de sorte que me voilà moins avancé maintenant qu'au commencement du mois. Je n'ai pas d'intérêt à empêcher LeMée de partir, quand même il en serait encore temps, car ses autres créanciers ne manqueraient pas de s'abattre avec moi sur le cautionnement, tandis qu'en enlevant l'affaire promptement, je puis l'avoir en entier. Mais il faut des frais, il faut surtout que je n'aie pas moi-même des poursuites à subir ; et pour le moment je ne vois pas l'issue à cette sotte situation. J'ai peur qu'en laissant les choses aller, mes créanciers ne me pressent plus fortement que je ne puis presser LeMée, et que cela ne me fasse un tort considérable dans une ville où tout se sait, et où la Faculté n'aime pas à être compromise. J'en suis donc réduit à chercher partout, sauf à Poitiers, à contracter un emprunt de 1 000<sup>f</sup>, à condition de rembourser 100<sup>f</sup> par mois jusqu'au jugement de l'affaire LeMée, qui me mettra sans aucun doute en possession du surplus de ma dette. Mais jusqu'ici les gens à qui j'ai prêté dans le temps, et qui m'ont remboursé, ne se soucient pas de me rendre la pareille ; d'autres qui me remboursent peu à peu, et montrent par là leur honnêteté, ne peuvent faire plus qu'ils ne font. Voilà où j'en suis !

Veillez agréer, Monsieur, avec mes excuses pour vous entretenir de ces embarras pénibles, mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

Emile Ernault

### Lettre 41<sup>153</sup>

Poitiers, 5 septembre 1884

Monsieur,

Vous apprendrez avec plaisir que, le 27 août dernier, j'ai obtenu un jugement qui me donne droit de me faire remettre par la Banque de France le cautionnement de mon débiteur. L'exécution de ce jugement souffrira, à cause des vacances, des délais bien malencontreux ; mais c'est beaucoup que j'aie l'assurance de toucher environ 5 000<sup>f</sup> dans deux mois !

---

<sup>153</sup> [LV11.084](#). Une photographie d'Ernault ([LV11.085](#)) se trouve insérée dans cette lettre et est visualisable sur la bibliothèque numérique du CRBC.

M. de la Borderie m'a écrit au sujet de S<sup>te</sup> Barbe, qu'il se propose de faire publier par la Société des Bibliophiles bretons. C'est une excellente occasion d'éditer un texte breton fort important pour l'histoire de la langue. Je lui ai promis de vous envoyer à Lannion, hôtel de l'Europe, le 7 de ce mois, le texte critique (formé de votre [?]<sup>154</sup> comparée à édition de la Bibl. Nat.), [?]<sup>155</sup> [introd]uction, et le résumé de l'intro[duction] [?]<sup>156</sup> des caractères de [?]<sup>157</sup> Mystère. Cette introduction serait imprimée avec une pagination différente, de sorte qu'elle n'empêcherait pas de commencer quand on voudra l'impression du texte et de la traduction. J'ai proposé d'adopter la disposition typographique du Grand Mystère de Jésus plutôt que celle des Poèmes bretons, parce que le texte à éditer est fort long, relativement à celui de cette dernière publication. J'ai insisté fortement sur l'importance du glossaire-index, sur le modèle de celui des Poèmes bretons ; je vous serais bien obligé de me soutenir là-dessus, si la question était posée. J'ai tous les éléments de ce glossaire, qui par conséquent ne retardera pas l'impression du reste. Je suppose que le tout fera un volume de même dimension que les Poèmes bretons, cependant je serais bien aise d'avoir carte blanche pour la rédaction du glossaire, qui, si l'on adopte un type d'imprimerie un peu gros, pourrait rendre le livre plus volumineux. Je n'ai pas pensé à dire à M. de la Borderie une chose assez importante ; c'est [?]<sup>158</sup> en mesure d'indiquer [?]<sup>159</sup> B = S<sup>te</sup> Barbe) les [?]<sup>160</sup> Mystère de s<sup>te</sup> Barbe [?]<sup>161</sup> ni dans s<sup>te</sup> [?]<sup>162</sup> Mystère de Jésus, ni dans les autres textes publiés en moyen breton. Si je puis, comme je l'espère, aller prochainement à Paris, j'étendrai cette comparaison de vocabulaire et de formes grammaticales au Catholicon, dont je n'ai ici que l'édition Le Men, et quelques notes sur les autres. J'ai préparé pour la Revue celtique une édition de S<sup>te</sup> Nonne ; dans le glossaire qui l'accompagnera, je n'étudierai que les mots dont je n'aurai pas eu à parler dans S<sup>te</sup> Barbe ; ces deux éditions se compléteront donc mutuellement et les lecteurs de la Revue celtique sauront une partie des questions que j'aurai traitées dans l'édition de s<sup>te</sup> Barbe.

J'espère, Monsieur, qu'avec votre bienveillant appui, et celui de l'excellent président de la Société, j'obtiendrai d'elle un vote favorable pour les parties de la publication qui sont terminées, et un vote de confiance pour les autres ; je suis, du reste, tout disposé à tenir compte des critiques qui me seraient adressées par vous ou par d'autres membres compétents. Je tâcherai d'envoyer un spécimen du glossaire, mais peut-être ne sera-ce que le 8 ou le 9, après l'envoi du reste, que je suis occupé à revoir.

Merci de m'avoir laissé le soin de cette traduction ; merci d'avance, pour vos bons offices auprès de la Société des Bibliophiles bretons.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

Emile Ernault  
9 rue s. Maixent

---

<sup>154</sup> Le coin en bas à gauche de la lettre est manquant.

<sup>155</sup> Idem.

<sup>156</sup> Idem.

<sup>157</sup> Idem.

<sup>158</sup> Idem.

<sup>159</sup> Idem.

<sup>160</sup> Idem.

<sup>161</sup> Idem.

<sup>162</sup> Idem.



## Lettre 42<sup>163</sup>

Poitiers, 31 déc 84

Monsieur,

J'espère que vous êtes en bonne santé, vous et les vôtres, pour finir cette année et pour commencer celle qui va venir. Veuillez agréer les vœux que nous formons du fond du cœur pour votre bonheur et celui de votre famille.

Je pense que vous ne m'en voudrez pas d'avoir combattu votre étymologie latine du breton pis ; d'autant plus que l'origine que j'attribue au nom de Poitiers est flatteuse pour les Poitevins, et montre l'importance de la langue celtique de Bretagne.

L'impression de s<sup>te</sup> Barbe avance ; je vois venir le moment où il me faudra donner le glossaire. Aussi vous serais-je reconnaissant si vous vouliez bien me communiquer pour quelques temps seulement vos textes en moyen breton inédits. Cela ne presse pas, d'ailleurs, et vous pourriez me les envoyer successivement par petites portions que je vous renverrais à mesure. Pardon de vous importuner ainsi.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sentiments de respect et d'affection, et les bons souvenirs de ma femme et de Léa.

Votre bien dévoué  
Emile Ernault

## Lettre 43<sup>164</sup>

Poitiers, le 26 janvier 1885

Monsieur,

Je vous remercie beaucoup de votre envoi de manuscrits et de brochures. Ce sont là des documents très intéressants. Je garderai le moins longtemps possible les manuscrits. Si vous voulez je puis annoncer les brochures dans la Revue Celtique (à moins que M. Gaidoz n'ait déjà fait ou fait faire ces comptes rendus).

J'espère que vous et votre famille êtes en bonne santé.

Veuillez agréer, Monsieur, nos vœux pour vous et pour les vôtres, avec mes sentiments les plus dévoués.

Emile Ernault

## Lettre 44<sup>165</sup>

Poitiers, 27 avril 1885

Monsieur,

Voici mon ms. du Cartulaire de Landévennec ; mais depuis le temps qu'il a été écrit j'ai fait mainte correction sur les épreuves ; je ne sais quand cela paraîtra. Le retard vient de ce que M. d'Arbois de Jubainville a voulu changer plusieurs points de sa préface. Malgré cela, l'impression

---

<sup>163</sup> [LV46.036.](#)

<sup>164</sup> [LV34.086.](#)

<sup>165</sup> [LV46.034.](#)

traîne beaucoup.

Merci de vos vœux ; ma femme vous remercie aussi.

Agréez, Monsieur, mes sentiments bien respectueux et dévoués.

Emile Ernault

### Lettre 45<sup>166</sup>

Poitiers, 7 ma[i 18]85

Monsieur,

Je suis enchanté que mon ms. puisse être de quelque utilité à M. de la Borderie pour l'édition qu'il prépare du Cartulaire de Landévennec ; vous pouvez lui dire que je l'autorise bien volontiers à s'en servir. Seulement, comme je vous l'ai dit, j'ai fait quelques changements sur les épreuves, je ne sais pas lesquels ; j'en aurai pris note si j'avais prévu que l'impression serait si longue.

Ma femme vous remercie de votre bon souvenir, et se joint à mes vœux pour vous et pour votre famille.

Emile Ernault

P.S. Je serais bien aise de recevoir vos critiques sur ma traduction de S<sup>te</sup> Barbe ; si vous le voulez bien je vous soumettrai, avant de donner le bon à tirer, chaque feuille du dictionn. étymologique du bret. moy. qui l'accompagnera. On en est encore qu'aux aff-.

### Lettre 46<sup>167</sup>

Poitiers, 13 mai 1886

Monsieur,

Je reviens de Paris, où j'ai déposé à la Sorbonne ma thèse latine.

L'impression du dictionnaire étymologique du moyen breton est arrivée au g.

J'ai appris avec plaisir que vous allez donner à la Revue Celtique des textes du breton moyen, avec traduction. Comme vous avez eu l'extrême obligeance de me les communiquer déjà, je vous dirai que dans ma copie j'ai numéroté les strophes<sup>168</sup> ; j'en ai compté 565 dans les Noueliou, y compris les deux dernières pièces (le conditor et l'epistolen sant Stephan). Dans mon dictionnaire étymologique, je renvoie à ces N<sup>os</sup> des strophes. Il serait donc très désirable que votre édition donnât ces chiffres, ce qui permettrait de vérifier mes références. Au cas où vous auriez l'intention de donner ces Noueliou ou une partie d'entre eux dans un autre ordre que celui du texte même, je tiens à votre disposition ma copie qui vous permettrait d'indiquer pour n'importe quelle pièce les N<sup>os</sup> de ses strophes. Je vous enverrai donc cette copie si vous voulez.

Pour le Mirouer de la Mort, je n'ai pu indiquer que le folio, à cause de la nature incomplète de vos extraits. C'est un texte vraiment très curieux, et c'est dommage qu'on ne puisse pas l'étudier en entier. Si je connaissais le possesseur de ce trésor, je lui proposerais d'en faire l'objet

---

<sup>166</sup> [LV46.033](#).

<sup>167</sup> [LV41.011](#).

<sup>168</sup> Mot souligné ultérieurement au crayon bleu.

d'une publication spéciale (texte, traduction, glossaire et grammaire) ; dans ces deux dernières parties la langue du *Mirouer* serait examinée en détail, dans ses rapports avec celle des autres textes moyens bretons. Cette publication tirerait une certaine importance de deux circonstances :

1° Elle formerait un complément tout naturel à mon édition de S<sup>te</sup> Barbe, où le vocabulaire du breton moyen est étudié à fond, mais où je n'ai pas de place pour traiter de la grammaire ni de la versification, ni de moyen de signaler une foule de mots et de locutions du *Mirouer*, puisque je n'en ai vu qu'une faible partie ;

2° Cette édition du *Mirouer* paraîtrait dans la Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, et me servirait de thèse pour cette Ecole ; par conséquent elle serait répandue partout où l'on reçoit cette Bibliothèque, c'est à dire dans toutes les Facultés, et je crois, dans la plupart au moins des bibliothèques publiques.

C'est un beau rêve ; que je vous raconte franchement, sans prétendre d'ailleurs contrarier en rien les projets que vous pourriez avoir sur ce texte découvert par vous, que mieux que personne vous seriez à même d'éditer et de traduire.

Déarrassé de ma thèse latine, je vais pouvoir enfin aller en Bretagne aux grandes vacances, après avoir seulement passé quelques semaines à Paris, mais cette fois pour y faire du celtique, et spécialement du breton.

Je suis heureux que vous ayez agréé mon compte-rendu dans la *Revue Celtique*. Je n'y ai pas dissimulé les points où j'étais d'une opinion différente de la vôtre<sup>169</sup>, mais je ne suis pas du tout partisan de la méthode hypercritique qui consiste à ne tenir compte que des fautes qu'on voit ou qu'on croit voir dans un auteur.

J'espère n'avoir pas excédé la mesure de la critique impersonnelle en exprimant dans les chap. 3 de mes *Etudes bretonnes*, qui paraîtra prochainement, cette hypothèse, que les mots *als* « côte » et *aedlen* « sapin », ajouté par vous au dict. de Le Gonidec, proviennent d'une confusion dans vos notes, de l'abréviation *corn.*, qui signifiait *cornique* et que vous aurez par mégarde prise pour cornouaillais. J'aurais dû vous demander d'abord à vous-même ce que vous pensez de l'explication ; mais la paresse épistolaire est un de mes nombreux défauts.

Je ne sais vraiment plus si je dois souhaiter encore d'aller à la Faculté de Rennes ; en tout cas, je ne crois point possible de m'y faire une situation tenable si je m'y trouvais en même temps que M. Loth. Quand même il n'y aurait pas entre nous de graves dissentiments sur des sujets scientifiques, et autres, nous ne serions pas hommes l'un et l'autre, si l'on ne pouvait pas nous appliquer le proverbe allemand : « Deux ménétriers ne s'accordent pas dans la même guinguette ». M. d'Arbois voudrait me faire envoyer dans une grande ville, à Lyon par exemple, et il a sans doute raison. Je ne vois pas pourquoi M. Loth consentirait à me céder la place, et je ne voudrais pas qu'il fût fait la moindre violence à ses goûts.

M. Le Doyen de notre Faculté m'a demandé de rester à Poitiers le plus longtemps possible, en me promettant de me faire donner le maximum de traitement compatible avec les règlements ; de plus il m'a conseillé de n'accepter une autre situation que si elle est bien solide. Pour créer une chaire de celtique nouvelle, il faut une loi votée par les Chambres, et pour des raisons d'économie on peut douter que cela passe facilement. Enfin il y a le temps d'y penser, puisque je dois d'abord être docteur, et que la soutenance de mes thèses demandera encore bien des mois. Pour tâcher cependant d'activer la chose, je demanderai à quelqu'un des candidats-docteurs qui auront la priorité sur moi de me céder son rang d'inscription.

Pendant ces vacances je consacrerai le plus de temps possible à des explorations linguistiques en Bretagne. C'est principalement le dialecte de Vannes que je voudrais étudier sur place ; c'est de ce côté que je dirige mes *Etudes bretonnes*, à partir du chap. 5 (le chap. 4 est imprimé et paraîtra dans le N°3 de la *Revue celtique* de cette année). Comme vous avez une grande connaissance de la bibliographie bretonne, je vous demanderai quels sont les principaux ouvrages écrits sur le dialecte de Vannes, ou en ce dialecte, en dehors de ceux que j'ai dans ma bibliothèque et dont voici la liste :

Dictionnaire français-breton .... par Monsieur L'A<sup>xxx</sup>. A Leide, MDCCXLIV

---

<sup>169</sup> « opinion différente de la vôtre » souligné ultérieurement au cayon bleu et croix bleue dans la marge.

Grammaire française-bretonne ... par J. Guillome, vicaire de Sené. Vannes 1836.  
 Livr el labourer ... par M. Guillome, recteur de Kergrist. Vannes 1849. (Est-ce que c'est le même auteur que celui de la grammaire ?)  
 Manuel breton-français ... par M. A. Guyot-Jomard. Seconde édition, Vannes 1867  
 Vocabulaire nouveau ou dialogues français et bretons .... Vannes 1863.  
 Id., édition de 1856.  
 Tableau numéral français-breton et breton-français ... par Sébastien Kerdavid, instituteur.... à Gourin. Guingamp, 1844.  
 Buhé er sænt... Vannes 1839  
 Guerzenneu eid escobty Guénèd dre en eurtu Guillome.. Vannes 1857  
 Guerzenneu eid ol er blai. Vannes 1864  
 Doué ha mem bro ... par M. Le Joubioux Vannes 1844  
 Livr bugale Mari. Rennes 1881.  
 Martired Castelfidardo (traduit de M de Ségur) Paris, s.d.  
 Imitation hur Salvér Jésus-Chrouist – édition néhué. Vannes chez Galles, s.d.  
 Pedennou aveit santefiein en deuéh edit. néhué. Vannes 1869.  
 Stationeu hur Salvér Jesus-Chrouist... lacait e berhonec dré C.V. Cillard, Person a Guergam. Vannes 1829  
 Guerzenneu eit perhinderion santès Anna, Vannes chez Galles  
 Burhudeu en Intron-Varia é Lourdes Vannes 1873  
 Apparition en Intron-Varia ag er Salette Vannes 1871  
 Boquet-lis mis mai, dré en eutru Mouél, Vannes 1852  
 Cantiq spirituel én inour de santès Geneveuf a Brabant, Vannes 1874  
 Er Vretonèd hag er gouverneman Vannes 1871  
 Devis un doctor hac ur bégul. É Napoléonville, é ty Le Buzulier s.d.

Voilà à peu près complètement le bilan de ma bibliothèque en fait de vannetais, avec les quelques morceaux du Barzaz Breiz en ce dialecte, mon Etude sur le dialecte de Batz, mon essai sur celui de Sarzeau dans la Revue celtique, et les 2 articles de phonétique vannetaise que M. d'Arbois a publiés dans ce même recueil. J'ai lu d'autres textes vannetais, mais en petit nombre, et je serais bien aise de savoir ceux dont vous pourriez me faire communication.

Veillez excuser la liberté que je prends de vous importuner ainsi, et agréer mes sentiments les plus respectueux et les plus affectueux.

Votre bien obligé  
 Emile Ernault

#### Lettre 47<sup>170</sup>

Poitiers 24 mai 1886

Monsieur,

Merci de votre bonne lettre et de vos encourageantes nouvelles.

Je vous envoie le manuscrit qui est fils du vôtre, selon l'idée irlandaise ; mais je crois qu'il ne peut guère y avoir de désaccord au sujet de la division des strophes, et par conséquent de leur numérotage, si on laisse les pièces dans l'ordre du livre.

Quant à l'interprétation que je donne de chaque mot dans mon Dictionnaire étymologique, je crois que la façon la plus simple de vous l'indiquer, puisque vous voulez bien tenir compte de mon opinion, c'est que vous me communiquiez votre traduction, et que je vous soumette mes difficultés, s'il y a lieu. Car quand même je vous enverrais les bonnes feuilles de mon

---

<sup>170</sup> [LV41.017](#).

Dictionnaire, vous n'y trouveriez pas mon avis sur tous les points douteux, puisque malheureusement ce dictionnaire est loin d'être arrivé au z. — Je vais activer de tout mon pouvoir cette publication.

Votre bien obligé et respectueusement dévoué  
Emile Ernault

**Lettre 48**<sup>171</sup>

Poitiers 2 9<sup>bre</sup> 1886

Monsieur et cher Maître,

Me voici de retour au gîte, après avoir passé mes trois mois de vacances à Paris, loin de ma famille que j'avais envoyée en Bretagne. J'ai eu l'imprimatur pour ma thèse latine, et je l'ai laissée à l'impression ; ce ne sera pas long, le manuscrit ayant 85 pages. J'ai dépouillé toutes les éditions du Catholicon, pour mon dictionnaire du breton moyen, qui est aujourd'hui aux N ; j'ai préparé aussi pour la Revue Celtique une édition de S<sup>te</sup> Nonne. Par ailleurs je me suis occupé surtout du dialecte de Vannes, dont je vais donner un dictionnaire étymologique dans le second tome des Etudes grammaticales de M. d'Arbois. A ce propos, si vous pouviez me prêter pour quelques jours le dictionnaire de Châlons<sup>172</sup>, je vous en serais très obligé ; je n'ai pu achever de l'étudier à Paris, malgré son peu d'étendue. Il est rare, et même introuvable en librairie, je crois. — M. Bréal est disposé à me faire obtenir une mission scientifique en Irlande, quand j'aurai le loisir nécessaire. J'espère que ce pourra être l'année prochaine, et que ma soutenance aura lieu avant les vacances. — J'oubliais de vous dire que j'ai trouvé à la Bibl. Nationale une vie de S<sup>te</sup> Catherine en moyen breton, en prose ; elle est courte, et traduite très fidèlement de la Légende dorée. Je la publie dans la Revue celtique. J'espère que vous êtes en bonne santé, et votre famille aussi, et serai heureux d'avoir de vos nouvelles.

Votre bien obligé et tout dévoué  
Emile Ernault

**Lettre 49**<sup>173</sup>

[Paris, 18 mai 1887]

Monsieur et cher Maître,

C'est après-demain, vendredi, qu'a lieu ma soutenance. J'ai bon espoir, mes juges m'ont très bien accueilli. Mais une vive préoccupation pour moi, c'est la santé de ma fille Zoé que j'ai dû laisser là bas au moment où elle venait d'être atteinte d'une fluxion de poitrine. Heureusement les dernières nouvelles que j'ai reçues étaient bonnes ; et mon frère Léon, qui est docteur médecin, se trouve là pour la soigner. Nous devons aller pendant les vacances à s<sup>te</sup> Anne d'Auray, pour un vœu fait à sa naissance ; elle a déjà eu cette année une fluxion de poitrine. Ah ! quels soucis donnent ces petits êtres fragiles ! Je me faisais une idée terrible de ma soutenance ; et maintenant la santé de ma fille m'ôte toute autre crainte.

---

<sup>171</sup> [LV41.010](#) (lettre-carte).

<sup>172</sup> « dictionnaire de Châlons » souligné ultérieurement au crayon bleu.

<sup>173</sup> [LV16.091](#) (lettre-carte).

Agréer, Monsieur et cher Maître, mes sentiments de respectueuse affection

Emile Ernault  
hôtel Malherbe  
11 rue de Vaugirard

**Lettre 50**<sup>174</sup>

Kerdrein, 16 7<sup>bre</sup> 1887.

Monsieur et cher Maître,

Permettez-moi de vous donner ce nom, auquel vous avez des droits bien avérés : à quelque distance que je vous suive, c'est vous qui m'avez montré la route.

Voilà S<sup>te</sup> Barbe achevée d'imprimer ; elle doit être distribuée avant la réunion du Croisic, c'est à dire ces jours-ci. Mes tentatives pour vendre mes 150 exemplaires ont échoué. Je ne demandais pourtant qu'un bénéfice de 750<sup>f</sup>, égal à la somme que je dois à la Société des Bibliophiles bretons. Dans le cas où une dernière réponse que j'attends de M. Verdier de Rennes serait encore négative (comme c'est probable), je devrai laisser l'ouvrage en dépôt chez un ou plutôt chez plusieurs libraires ; surtout Lefournier à Brest, et Thorin à Paris. Ce dernier veut que toute l'édition porte son nom, pour prendre ~~même une partie de~~ ces livres en dépôt ; je ne sais si cette prétention ~~avec~~ pourra s'accorder avec les conditions de Lefournier, à qui je viens d'écrire pour les lui demander.

J'espère qu'avec votre bienveillant appui j'obtiendrai le prix Volney pour cet ouvrage, que je présenterai avec ma thèse française et mes derniers travaux de la Revue celtique (Etudes bretonnes, et S<sup>te</sup> Nonne) et s<sup>te</sup> Catherine). Cet espoir me rendrait plus coulant dans mes négociations avec les libraires ; mais ceux-ci ne veulent aucun arrangement raisonnable. Un seul m'a proposé 1 000<sup>f</sup>, ce qui ferait un bénéfice de 250<sup>f</sup> pour moi ; mais ce libraire n'est pas de relations sûres.

J'ai dû renoncer à aller plus loin que Trévère, en Bretagne. Ma femme fera seule avec ma petite fille le pèlerinage de S<sup>te</sup> Anne d'Auray. J'ai cherché des leçons à Paris, si je n'en trouve pas j'irai tout de même là bas, mais plus tard, dans le mois prochain, quand M. Robert y sera, parce que nous devons y travailler ensemble.

Bien que l'accueil fait à mon dictionnaire moyen breton, au point de vue commercial, ne soit pas encourageant, je songe à lui donner un supplément très étendu, sur le même plan, à peu près ; mais avec cette différence que je n'y serai gêné par l'espace. Mais je reviendrai avec vous sur ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, avec mes remerciements pour toutes vos démarches en ma faveur, mes sentiments les plus respectueusement dévoués.

E. Ernault  
chez M<sup>me</sup> Héry  
à Kerdrein en Trévère  
par Lanvollon, Côtes-du-Nord

---

<sup>174</sup> [LV46.038](#).

## Lettre 51<sup>175</sup>

Kerdrein, 18 7<sup>bre</sup> 87  
En Trévère par Lanvollon

Monsieur et cher Maître,

Je n'ai fait que vous rendre justice, comme je le devais, dans ma Préface de s<sup>te</sup> Nonne. Le prochain n° de la Revue celtique contiendra la fin de cette pièce. Quant à une introduction, je doute que j'en fasse, parce que je n'ai pas à ma disposition l'édition de l'abbé<sup>176</sup> Sionnet ; d'ailleurs mon travail sur s<sup>te</sup> Nonne ne paraîtra pas en volume, en dehors de la Revue celtique. Je me contenterai de publier successivement les remarques qui me viendraient sur ce texte. M Luzel m'a donné sa copie d'une rédaction plus récente de ce mystère, j'en parlerai dans la Revue celtique.

Merci de votre communication de la lettre de M de la Borderie, que je vous retourne. J'ai demandé à l'imprimeur 5 exemplaires de s<sup>te</sup> Barbe, aussitôt que ce sera tiré ; j'en enverrai à des libraires de Paris pour savoir si définitivement ils ne peuvent m'acheter 145 exemplaires pour 1 450<sup>f</sup> (j'en réserve 5 qu'il me faudra sans doute déposer pour concourir au prix Volney). Si la réponse est négative encore, je m'adresserai à Quaritch ; pourvu toutefois que ceci ne soit pas contraire aux conditions imposées pour le prix Volney que je ne connais pas encore. Je ne voudrais pas non plus que cela fût un obstacle à des souscriptions éventuelles du Ministère. Il me semble que le mieux serait de vendre une partie des exemplaires à un libraire de Paris et à un autre libraire de Bretagne ; enfin le reste à Quaritch.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Maître, mes meilleurs sentiments de respect et d'affection

E. Ernault

## Lettre 52<sup>177</sup>

K[er<sup>178</sup>]drein, 17 septembre 1888

Monsieur et cher Maître,

Je suis bien en retard avec vous ; ce n'est pas faute de penser à vous, surtout dans ces jours où je vous accompagne de cœur à S' Pol de Léon, et où je regrette de ne pouvoir aller vous entendre et vous applaudir.

Depuis votre bonne hospitalité de Keransker, je suis plongé ici dans le breton moderne et moyen ; je me prépare à ces travaux dont vous m'avez si aimablement réservé la charge et l'honneur. Pas n'est besoin de vous dire de quels vœux je vous seconde de loin, dans cette noble chasse aux documents anciens.

Quand vous le pourrez sans vous déranger, je vous demanderai de me donner des renseignements sur le Nomenclator que j'ai oublié de prendre à Keransker. Je l'ai demandé autrefois à la Bibliothèque Nationale, on n'avait pas pu le trouver.

Je lis dans le dernier N° de Mélusine, qui m'est arrivé hier, l'annonce suivante de la librairie E. Lechevalier, 39 quai des Grands-Augustins Paris :

« La Villemarqué. Chants populaires de la Bretagne 1839, 2 vol. in-8°, avec les airs notés, br. couvertures imprimées, édition originale, rare et recherchée 16<sup>f</sup> »

---

<sup>175</sup> [LV11.052](#).

<sup>176</sup> « pas à ma disposition l'édition de l'abbé » souligné ultérieurement.

<sup>177</sup> [LV38.033](#).

<sup>178</sup> K barré.

Je souhaite, sans trop l'espérer, que ce soit là cette édition que vous recherchez ; mais l'expression édition originale est-elle bien exacte ?

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, les sentiments respectueux et cordialement dévoués de

votre bien obligé  
Emile Ernault  
à Kerdrein en Trévélec

<sup>179</sup>hotel Malherbe, rue Vaugirard Paris

### Lettre 53<sup>180</sup>

Paris, 30 octobre 1888

Monsieur et cher Maître,

J'ai reçu vos notes sur le Canisius, le Doctrinal, et la copie des extraits de Mirouer de la mort. Je ne saurais vous remercier assez de tant d'obligeance. Ces communications précieuses me permettront de faire à mes Nouvelles études sur le breton ancien et moderne une foule d'additions des plus importantes, dans la correction des épreuves.

Voici la rentrée qui approche ; je quitterai Paris ces jours-ci, chargé, grâce à vous, d'une riche moisson scientifique.

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, mes sentiments de respectueuse et cordiale affection

E. Ernault

### Lettre 54<sup>181</sup>

Poitiers 23 novembre 1888

Monsieur et cher Maître,

Je ne saurais trop vous remercier des aimables compliments que vous faites à notre Sainte Barbe, et de la confiance que vous me témoignez, bien qu'elle me semble excessive. J'y répons en vous envoyant en toute franchise mes impressions ~~sur~~ à la lecture de votre traduction. Cette lecture aride m'a fait grand plaisir, en me rappelant nos bonnes journées de Keransker :

Car les choses d'hier plairont encor demain,  
Si le cœur se mêle à ces choses<sup>182</sup>.

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, mes sentiments les plus vifs de respect et d'affection

E. Ernault

---

<sup>179</sup> Dans la marge gauche de la première page, de la main de Théodore H. de La Villemarqué.

<sup>180</sup> [LV41.016](#) (lettre-carte).

<sup>181</sup> [LV41.015](#) (lettre-carte).

<sup>182</sup> Auguste Brizeux, « Chants alternés » dans *Marie. La Fleur d'or, Primel et Nola*, Paris, Garnier, 1853.



## Lettre 55<sup>183</sup>

Poitiers, 15 mars 1889.

Monsieur et cher Maître,

Il y a longtemps que je voulais vous dire combien je suis touché des marques publiques de bienveillante estime que vous m'avez données dans la Revue celtique et ailleurs. C'est grâce à vous que je viens d'être nommé à un poste « et solide et brillant » pour lequel j'étais moins qualifié que bien d'autres, et que sans vous je n'aurais même pas pensé à ambitionner<sup>184</sup>. Soyez sûr que je vous en serai reconnaissant pour la vie.

Mon nouveau titre m'oblige naturellement à faire beaucoup de grec ; cependant je continue à faire intrépidement à la Faculté des conférences publiques de celtique. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elles ont toujours quelques auditeurs.

Vous savez que j'ai entrepris sous le titre de « Glossaire moyen-breton », un vaste Supplément au Dictionnaire de s<sup>te</sup> Barbe ; vous avez même eu l'obligeance de me communiquer pour cet ouvrage des renseignements très précieux. Les lettres A et B ont paru dans les Mémoires de la Société de Linguistique ; la correction des épreuves est des plus laborieuses. Ce livre formera le 2<sup>e</sup> volume des Etudes grammaticales de M. d'Arbois de Jubainville. Il sera dédié à la mémoire de mes frères.

La suite logique de mes études lexicographiques et étymologiques sur le breton sera un 3<sup>e</sup> ouvrage comprenant les mots de toutes les époques omis dans les 2 premiers. J'aurai sans doute peu de choses à y dire sur le breton moyen (à moins de nouvelles découvertes de textes, ou de nouvelles communications de textes recélés) ; mais que d'additions à faire, sur le vieux breton, et surtout sur le breton moderne ! J'espère que vous me permettrez de vous dédier ce travail, qui n'est encore qu'en projet, mais pour lequel j'ai amassé déjà bien des notes, que je compléterai pendant les prochaines vacances, si Dieu me prête vie et santé. Je vous demanderai aussi pour cette œuvre le secours de votre science de breton bretonnant. Il y a tant de choses qu'on ne peut constater que par un long séjour en Breiz-Izel !

Vous pouvez dire de moi ce qu'Ovide fait dire à Ulysse, à propos d'Achille :

Ergo opera illius mea sunt<sup>185</sup> ; cela n'ajoute rien à votre gloire, mais c'est avec bonheur que je saisis l'occasion de vous rendre hommage, en vous rendant justice.

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, mes meilleurs vœux pour vous et pour toute votre famille.

Votre bien obligé,  
E. Ernault

## Lettre 56<sup>186</sup>

Poitiers, 10 mai 1889

Monsieur et cher Maître,

J'ai cherché dans votre livre, le Doctrinal, la mention des indulgences accordées par les papes aux fidèles qui visitent les cimetières. Voici tout ce que j'ai trouvé (: p 70-73) :

---

<sup>183</sup> [LV11.102](#).

<sup>184</sup> Cette phrase est mise en relief par un trait au crayon bleu dans la marge.

<sup>185</sup> « Donc ses exploits sont les miens » (v.171).

<sup>186</sup> [LV41.013](#).

Ar privilegeou so autreet da nep so é Breuzriez ar Chapelet

.....

Oc'h accompaignunecquat ar Croas pe ar Banier da enterramanchou ar re maro, oc'h assista devotamant en servich, deis ha bloaz pehiny avez great evito ; oc'h ho visita pa vezont claff, hac oc'h ho eschorty da receo ar sacramanchou, ezeux tri mil eiz-cant deis pardon.

Je regrette que vous ayez encore été frappé dans vos affections. Cette vie est bien triste !

Je vous renvoie, avec mes appréciations, la suite de votre traduction des Nouelou<sup>187</sup>. Ce travail doit être pour vous une occasion d'exercer votre patience<sup>188</sup>. Mais il sera des plus utiles, et par ses résultats scientifiques, et par l'exemple que vous donnez aux amis du breton<sup>189</sup>. Je ne saurais trop vous remercier de la confiance que vous me témoignez à cet égard ; j'ai peur de n'avoir pas mis assez de points d'interrogation à mes remarques critiques, qui sont déjà en route ; mais vous y suppléerez.

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, pour vous et les vôtres, les sentiments les plus respectueux et dévoués de votre

Bien obligé,  
E. Ernault

### Lettre 57<sup>190</sup>

Poitiers, 3 janvier 1891

Monsieur et cher Maître,

J'espère que vous avez commencé cette nouvelle année en bonne santé, vous et les vôtres, et je souhaite que vous l'acheviez de même.

Voilà longtemps que je n'ai eu le plaisir de vous voir, et d'avoir de vos nouvelles. Je suis avec un grand intérêt votre publication des Nouelou. Il y a un passage, str. 459, hep floig ez loigent, sur lequel je serais bien aise d'avoir votre interprétation, avec le contexte. J'ai traduit d'abord « ils n'avaient pas de demeure fixe » (Dictionnaire) ; puis j'ai proposé « ils logeaient constamment ? » en comparant le floja flotter, être flottant, tremblant de D. Le Pelletier (Glossaire). Aujourd'hui, je suis tenté de donner dans les corrections et additions de ce glossaire une autre explication. Cela voudrait dire quelque chose comme « ils logeait à la belle étoile », sans abri, d'après les mots flog recel, flogerrien recéleurs, que je lis [dans] Mystériou ar réligion 1843 (Brest, p. 323. Malheureusement j'ai négligé de copier la strophe entière, de sorte que je ne sais si le sens général permet cette nouvelle hypothèse.

J'ai corrigé les épreuves du Glossaire moyen breton, jusqu'à l'm. Je presse l'imprimeur pour que l'ouvrage entier puisse être déposé avant le 1<sup>er</sup> avril de cette année, au concours du prix Volney.

Peut-être vais-je commencer cette année à recevoir une rémunération pour la conférence publique de celtique que je fais à la Faculté, depuis 6 ans, – pour le roi de Prusse. Du moins on va le demander pour moi. Cela me permettrait de faire quelques recherches en Bretagne, pour préparer mon troisième dictionnaire breton.

Au revoir, Monsieur et cher Maître, croyez bien à mes vifs sentiments de respect et d'affection.

Votre tant dévoué  
E. Ernault

<sup>187</sup> Terme souligné au crayon rouge.

<sup>188</sup> Toute cette phrase soulignée au crayon rouge.

<sup>189</sup> Toute cette phrase soulignée au crayon bleu.

<sup>190</sup> [LV41.004](#).

## Lettre 58<sup>191</sup>

Poitiers, 27 février 1891.

Monsieur et cher Maître,

Je suis honteux de vous garder si longtemps les livres<sup>192</sup> que vous avez bien voulu me prêter<sup>193</sup>. Je vous les renverrai prochainement.

Je vous suis bien reconnaissant d'avoir annoncé à la Société des Bibliophiles bretons que mon Dictionnaire étymologique avait obtenu le prix Volney. L'impression du Glossaire moyen-breton, qui complète et rectifie cet ouvrage<sup>194</sup>, ne marche pas bien vite ; j'ai donné le bon à tirer de la lettre l.

Suivant le désir que vous m'en exprimez, j'ai essayé de traduire le cantique de S<sup>te</sup> Anne, ce que vous auriez fait aussi bien et mieux que moi. Je me suis borné, par ailleurs, à une note sur le rythme suivi par l'auteur. Sa langue sera, grâce à votre obligeance, exposée et analysée dans mon Glossaire ; quant aux cotés historiques, archéologiques et religieux de la question, je vous serais extrêmement obligé de vous en charger : tout le monde y gagnera.

J'ai copié tous les cantiques du Doctrinal ; cette copie est à votre disposition, si vous trouvez une occasion de les publier. Ils pourraient, en tout cas, venir après vos Nouelou dans la Revue celtique, ou bien être édités par les Bibliophiles bretons.

Permettez-moi de vous demander votre avis sur l'inscription de Notre Dame de Trémavoézan, donnée par M. Sauvé, Proverbes, n°149. Sa lecture doit être, je crois, plus exacte que celle de M. de Kerdanet ; cependant je soupçonne, à priori, qu'il y a plutôt muingna que munnga.

Quant à la traduction, elle me semble inadmissible pour le 1<sup>er</sup> vers : hanvet muia ne voudrait pas dire « qui doit le plus de compte », mais « nommé le plus grand », cf. « minimus vocabitur » et « magnus vocabitur », Matth. V, 19 ; et dans ce cas il faudrait au second vers ha et non na.

Mais ce qui me frappe le plus, c'est la nécessité de corriger le 1<sup>er</sup> vers : il manque une syllabe, Doue n'en ayant qu'une en moyen breton ; et il n'y a pas de rime intérieure. La coupure mauvaise han : vet et le mot très insolite mu(i?)ngna nous encouragent dans cette voie. Voici une hypothèse assez hardie qui pourrait expliquer tout cela.

1° Le vrai texte (avant la lettre) serait : gant Doe aznauet muyf nedeo « il n'est plus connu de Dieu », Dieu lui dit : nescio vos .

2° \*aznauet pour aznauezet est nouveau, mais admissible en lui-même ; de là \* haznavet, cf. haznat, puis \*hanavet, prononciation ancienne, puisqu'on ne tient pas compte ordinairement du z de haznat dans les rimes. Enfin hanvet existe réellement en trécorois, dans ce sens.

3° L'ancien mui, muyf, pouvait donner muin, muing sans trop de peine. Na eo est synonyme de nedeo.

4° Si la lecture han : oet était la vraie, je supposerais comme rédaction primitive  
gant Doe anoet muyf nedeo

Anoet est écrit anoet, B 676, cf. 685. L'h alors serait sans analogie à moi connue, et n pour y serait une faute matérielle, tandis que tout le reste consiste en peccadilles grammaticales, explicables par l'influence de la langue parlée.

Vous avez sans doute examiné par vous-même cette inscription ; je serais bien aise de savoir ce que vous en pensez.

---

<sup>191</sup> [LV41.005](#).

<sup>192</sup> Mot souligné ultérieurement au crayon bleu.

<sup>193</sup> Idem.

<sup>194</sup> Phrase soulignée ultérieurement au crayon rouge.

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, mes sentiments les plus respectueux et dévoués.

Votre bien obligé  
E. Ernault

**Lettre 59**<sup>195</sup>

Poitiers, 5 avril 1891

Monsieur et cher Maître,

Voici un fac-similé de l'air du cantique de S<sup>te</sup> Anne, et deux notations modernes, qui m'ont été faites par de bonnes autorités d'ici, entre lesquelles je serais bien empêché de choisir. Le N°2 avait sous les yeux le travail du N°1. Si vous le voulez bien, je vous renverrai votre livre<sup>196</sup> quand ce travail de notation moderne aura été fait pour tous les airs, et vous recevrez en même temps ces transcriptions modernes, dont vous ferez d'ailleurs l'usage que vous voudrez.

On m'a demandé ma collaboration à la Revue Morbihannaise ; je viens de lui envoyer un premier article d'Etudes vannetaises.

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, mes sentiments de respect et d'affection.

E. Ernault

P.S. Mon Glossaire moyen-breton ne peut pas concourir cette année : l'imprimeur en est toujours aux l.

**Lettre 60**<sup>197</sup>

Poitiers, 26 février 1892

Monsieur et cher Maître,

Je suis heureux de pouvoir vous donner de bonnes nouvelles de M. d'Arbois de Jubainville. Un phlegmon diffus au bras gauche l'a fait horriblement souffrir, mais il s'en est tiré avec quinze cicatrices, et un état général d'affaiblissement qui se conçoit sans peine. Il est revenu à Paris depuis le 16 de ce mois. La science se réjouissait comme nous d'avoir conservé un si excellent maître, – et la France aussi : elle n'a pas trop de celtistes !

Votre guérison inspirera la même réflexion et les mêmes sentiments. J'espère bien que vous achèverez vous-même la traduction que vous avez si courageusement commencée – donnant encore un bon exemple aux jeunes –, et que ce ne sera pas là votre chant du cygne. En tout cas vous pouvez compter sur moi absolument.

Nemet kouet e ven er c'hlenved,

Pe gand ar maro kent galvet<sup>198</sup>.

Permettez-moi de vous demander ce que c'est que Meschinot, Rev. celt. XIII, 141.

Agréer, Monsieur et cher Maître, mes meilleurs sentiments de respect et de cordiale affection.

E. Ernault

---

<sup>195</sup> [LV41.006](#).

<sup>196</sup> « renverrai votre livre » souligné ultérieurement au crayon bleu.

<sup>197</sup> [LV41.003](#).

<sup>198</sup> « A moins que je ne tombe malade ou que la mort m'appelle précocement. »

## Lettre 61<sup>199</sup>

Poitiers, 18 mars [incert.] 1892

Monsieur et cher Maître,

Ce n'est pas la peine de transcrire les quelques vers des Nouelou qui manquaient à votre copie ; je vous les envoie. Je crois me rappeler qu'il y en avait quelques autres, traduisant Oculus non vidit..., et qui doivent être à la première page de ma copie de votre ms, c'est pourquoi je ne les ai pas repris. Peut-être aussi n'y avait-il que le texte latin, sans traduction bretonne.

Pour la publication des cantiques du Doctrinal<sup>200</sup>, ce sera une suite naturelle à celle que vous terminez, et je pense bien que M. d'Arbois de Jubainville l'accueillera également avec plaisir. Je vous suis reconnaissant d'avoir accepté pour cela ma collaboration. Les essais de transcription de la musique en notation moderne, que j'ai fait faire à Poitiers, n'ont pas donné de résultat satisfaisant ; c'est une besogne délicate, qui réclame un spécialiste, comme M. Burgault-Ducoudray. J'ai achevé de copier les cantiques, et aussi la vie de s' Paul ; je tiens à votre disposition la copie, et l'original. Il y aurait intérêt à comparer les autres éditions. M. Loth a publié d'après celle de 1622 une traduction du Stabat qui manque à votre édition (Chrestomathie bretonne 299). Ce que je puis faire pour la musique du Doctrinal, c'est en prendre un facsimile, comme pour le cantique des s<sup>te</sup> Anne, que vous avez bien voulu publier.

Merci d'avance de ces autres textes dont vous me réservez la publication. Auriez-vous réussi à adoucir les farouches... dragons qui veillent avec un soin trop jaloux sur le précieux Mirouer ?

J'ai joué de malheur, avec mon Glossaire moyen-breton. Il est achevé d'imprimer, mais il n'y a pas eu moyen d'en faire un tirage à part, de sorte qu'il restera enfoui dans les Mémoires de la Société de Linguistique, jusqu'à ce qu'on en ait fait une seconde édition, qui formera le t. II des Etudes grammaticales sur les langues celtiques, publiées par M. d'Arbois de Jubainville. J'espère que vous me permettrez de vous dédier hautement cet ouvrage, puisqu'il fait suite à ma S<sup>te</sup> Barbe, qui est vôtre à tant de titres.

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, mes sentiments de respectueuse et cordiale affection.

E. Ernault

## Lettre 62<sup>201</sup>

Poitiers, 24 avril 1892

Monsieur et cher Maître,

Je vous remercie de votre renseignement sur adit.

Je verrai très volontiers la dernière partie de votre traduction des Nouelou. Puisque la Revue Celtique va ainsi se trouver à court de textes bretons anciens, voulez-vous qu'à nous deux nous traduisions à son intention les cantiques du Doctrinal ? Je les ai copiés d'après votre exemplaire<sup>202</sup> – que je tiens à votre disposition<sup>203</sup>. Si vous y consentez, je vous enverrai la moitié de ma copie, que vous traduiriez pendant que j'en ferais autant de l'autre.

<sup>199</sup> [LV41.001](#).

<sup>200</sup> Mot souligné ultérieurement au crayon bleu.

<sup>201</sup> [LV41.002](#).

<sup>202</sup> « votre exemplaire » souligné ultérieurement au crayon bleu et croix dans la marge.

<sup>203</sup> Mot souligné ultérieurement au crayon bleu.

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, mes sentiments les plus respectueux et cordialement dévoués.

E. Ernault

### Lettre 63<sup>204</sup>

Poitiers, le 23 janvier 1893<sup>205</sup>

Monsieur et cher Maître,

Que cette année soit heureuse pour vous comme pour tous les vôtres ! Vœux dont l'expression est trop tardive mais qui n'en sont pas moins sincères.

Si ma troisième étude bibliographique dans la Revue Morbihannaise vous est tombée sous les yeux, j'espère que vous n'en aurez pas été froissé, et que sur ce sujet je continue à être d'accord avec vous pour ce qu'il y a d'essentiel. J'ai été souvent tenté de prendre un ton plus chaleureux mais j'ai été retenu par la crainte de paraître jouer le rôle d'avocat plutôt que celui de critique.

Quel triste millésime nous avons à traverser ! Je suis paresseux à écrire, et ne le fais pas plus qu'il faut ; mais je ne suis pas arrivé encore à tracer sans émotion ce chiffre sinistre ; l'an de grâce 1893<sup>206</sup> !

Au revoir, Monsieur et cher Maître ; ma femme et mes enfants me prient de vous présenter, avec les miens, leurs vœux les plus affectueux.

Votre respectueusement dévoué  
Emile Ernault

### Lettre 64<sup>207</sup>

Poitiers, 6 janvier 1895

Monsieur et cher Maître,

Je viens vous offrir mes meilleurs vœux et ceux de tous les miens, pour vous et pour toute votre famille. Puisse cette nouvelle année ne vous apporter que des événements heureux !

Rien de nouveau par ici, sinon que mes petites filles deviennent grandes : Zoé fera sa première communion l'année prochaine. Nous consacrons toujours à la Bretagne les trois mois de vacances. J'espère cette année faire des excursions plus sérieuses qu'à l'ordinaire, devant demander au Ministère une mission en Bretagne pour y rechercher les documents sur les anciennes formes des noms propres de personnes et de lieux. C'est à peu près tout ce qui me reste à explorer en fait de breton moyen, grâce à vos généreuses communications.

L'impression de mon Glossaire moyen-breton a été retardée par la faute d'un imprimeur indolent, qu'il a fallu changer. C'est maintenant Protat, de Mâcon, qui en est chargé.

Veillez agréer, Monsieur et cher Maître, nos sentiments de respectueuse et cordiale affection.

E. Ernault

---

<sup>204</sup> [LV41.012](#).

<sup>205</sup> Année soulignée au crayon bleu.

<sup>206</sup> Année soulignée au crayon bleu.

<sup>207</sup> [LV36.017](#).